



**HAL**  
open science

# L'architecture au prisme de la déficience visuelle : comment une médiation architecturale multi-sensorielle adaptée peut-elle contribuer à l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?

Lauriane Antony

## ► To cite this version:

Lauriane Antony. L'architecture au prisme de la déficience visuelle : comment une médiation architecturale multi-sensorielle adaptée peut-elle contribuer à l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03223738

**HAL Id: dumas-03223738**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03223738>**

Submitted on 11 May 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# L'ARCHITECTURE AU PRISME DE LA DÉFICIENCE VISUELLE

Lauriane Antony

Mémoire de Master en Architecture  
**SÉMINAIRE HABITAT(S) \_ 2020/2021**

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Lauriane Antony

Mémoire de Master en Architecture \_ Séminaire Habitat(s)

### **L'architecture au prisme de la déficience visuelle**

Comment une médiation architecturale multi-sensorielle adaptée peut-elle  
contribuer à l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?

Directrice de mémoire : Caroline Mazel

2020 / 2021

## **L'ARCHITECTURE AU PRISME DE LA DÉFICIENCE VISUELLE**

Comment une médiation architecturale multi-sensorielle adaptée peut-elle contribuer à l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUILE



# REMERCIEMENTS

Je voudrais dans un premier temps remercier, ma directrice de mémoire Caroline Mazel, pour m'avoir orienté, encadré et conseillé. Je la remercie également pour sa disponibilité et ses précieux conseils.

Je tiens aussi à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique du Séminaire Habitat(s).

Je souhaite exprimer ma reconnaissance à Nadine Dutier pour le temps qu'elle a su m'accorder ainsi que l'investissement dont elle a pu faire preuve. Merci pour l'ensemble des références et des contacts apportés.

Je désire aussi remercier Anna Touron, Claire Munuera Ducoq et Nicolas Caraty pour avoir partagé leur point de vue et pour le temps qu'ils ont sur me consacrer lors de ces différents échanges qui ont permis d'alimenter ma réflexion. Merci pour votre bienveillance et votre hospitalité.

Enfin, je souhaite remercier tous mes proches, mes parents et ma soeur, pour leur aide, leur soutien et leurs encouragements tout au long de la rédaction de ce mémoire.

À tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.



# AVANT-PROPOS

Effrayante pour certain, méconnue pour d'autre, l'architecture semble éloignée pour beaucoup. Or, nous pratiquons la ville, nous habitons, nous déambulons à travers les spatialités. Ainsi, la question de la médiation semble nécessaire à l'appréhension et à la compréhension de l'architecture et donc du monde qui nous entoure. Dans nos sociétés actuelles, la transmission de ces connaissances au grand public apparaît alors comme essentielle.

En m'intéressant de plus près à ce thème, j'ai pu me rendre compte que l'ensemble des citoyens n'y avaient pas tous accès de manière égale. Souvent à l'écart du domaine culturel, les besoins et les attentes des personnes déficientes visuelles ne sont pas totalement pris en compte dans la mise en place de ces actions de médiation.

Ce mémoire a donc été pour moi l'occasion d'appréhender la question du handicap visuel au travers de différents témoignages et expériences. Par le biais de cette étude, j'ai pu entrevoir le rapport à l'architecture des personnes déficientes visuelles. Aussi, j'ai pu apercevoir la multitude de problématiques auxquels ils peuvent faire face au quotidien dans leur rapport à l'espace ainsi que les enjeux relatifs à la médiation architecturale.

Travailler sur la perte d'un sens comme la vue a été pour moi l'occasion de remettre en question la fabrication de l'architecture. Les questionnements sur les perceptions et les ressentis liés à l'espace m'ont notamment permis de nourrir mes réflexions sur l'importance de la sensorialité en architecture.



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION 10

## 01 LA DÉFICIENCE VISUELLE : Un handicap complexe 14

### 1/ Un handicap aux définitions multiples 16

### 2/ Des causes et des conséquences 20

a. Une diversité de pathologies visuelles

b. Des inégalités vis-à-vis d'expériences visuelles antérieures

## 02 LA CULTURE ARCHITECTURALE : de l'accessibilité physique à l'accessibilité culturelle 25

### 1/ Une dynamique d'inclusion initiée par des structures associatives: leur rôle prépondérant face à l'accessibilité architecturale des déficients visuels 30

a. Mise en place d'actions en faveur de l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles

b. Développement de propositions en direction des décideurs politiques

### 2/ Des politiques publiques culturelles en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées 38

a. La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 : un premier pas vers une accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap

b. Une prise en compte du sujet par le Ministère de la Culture

c. Attribution de distinctions pour les établissements culturels accessibles

### 3/ Des exemples de mises en oeuvre des politiques d'accessibilité au sein d'établissements culturels 48

a. Cité des Sciences et de l'Industrie : Mise en avant des sens

b. Centre des Monuments Nationaux : Une offre de visite variée selon les sites

c. Cité de l'architecture et du Patrimoine : Complémentarité de parcours autonomes et de visites descriptives / tactiles avec médiateur

d. Musée d'Aquitaine : Le musée au bout des doigts - des visites tactiles par et pour les personnes déficientes visuelles

# 03

## **DES OUTILS SENSORIELS DE MÉDIATION ARCHITECTURALE ADAPTÉS AUX DÉFICIENTS VISUELS** 54

1/ Panorama d'actions de médiations culturelles 56

2/ L'expérience multi-sensorielle vis-à-vis de l'hégémonie de la perception visuelle 60

a. Perception tactile

b. Perception auditive

c. De nombreux sens sous-estimés dans la compréhension de notre environnement

3/ L'architecture au prisme de la déficience visuelle : une nouvelle appréhension de la spatialité 80

a. Appréhension de l'expérience culturelle et spatiale : l'écoute des émotions et des sensations

b. Voir l'architecture sans les yeux : l'exacerbation sensorielle

c. Se représenter l'espace en tant que déficient visuel : convocation d'une représentation mentale

# 04

## **LE RÔLE DU MÉDIATEUR : Un accompagnateur nécessaire vers une accessibilité à la culture architecturale des déficients visuels** 86

1/ La médiation culturelle comme champ professionnel : une diversité de parcours 88

a. Formation en autodidacte

b. Formation initiale

c. Formation tout au long de la vie

2/ La mise en oeuvre des actions de médiations : le médiateur à l'épreuve de la déficience visuelle 90

a. Une diversité de missions pour des offres adaptées aux personnes déficientes visuelles

b. Le discours du conférencier : entre construction et adaptation d'un récit pédagogique vis-à-vis de la déficience visuelle

c. Instauration d'un échange privilégié avec le public déficient visuel

3/ De la visite autonome à l'expérience encadrée : quelle place pour le médiateur ? 102

a. La visite libre en autonomie comme accès facilité et indépendant à l'architecture

b. La présence d'un médiateur comme condition optimale à l'apprentissage et à la découverte de l'architecture

**CONCLUSION** 108

**BIBLIOGRAPHIE** 112

**ICONOGRAPHIE** 114

**ANNEXES** 116

# INTRODUCTION

L'architecture nous entoure, elle fait partie de notre quotidien. Vivre, habiter, dormir, travailler, ... nous parcourons constamment des spatialités multiples. Pourtant, à priori accessible à tous, l'architecture reste un domaine méconnu du grand public.

La médiation de la culture architecturale est de ce fait nécessaire et importante car elle permet une meilleure appréhension de ce que l'architecture peut nous offrir et apporte un regard différent sur ce qui la constitue. Néanmoins, certains publics restent en marge de cette médiation. Généralement dirigée vers les publics valides, celle-ci n'atteint que rarement les personnes en situation de handicap.

Défini comme l'«incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles», le handicap peut représenter un réel obstacle vis-à-vis de la découverte du domaine architectural. Quel qu'il soit, un handicap ne doit pas constituer un frein à l'accès à cette information.

De ce fait, les personnes souffrant de handicap visuel n'ont pas un total accès à l'architecture et à sa médiation. Aujourd'hui, toujours plus visuelle, l'architecture est construite pour les yeux et pour une beauté esthétique. En tant qu'architecte, nous pouvons avoir tendance à concevoir l'architecture tel un objet à contempler dans une approche toujours plus esthétique voire initiatique quand à la pratique de l'espace. Exclues de cette appréciation visuelle de l'architecture, les personnes déficientes visuelles sont de fait, généralement exclues des informations mises à disposition du public dans le cadre d'expositions ou de visites guidées. Leur accessibilité à l'architecture ne l'est alors qu'à travers une accessibilité purement physique des lieux.

La notion d'inclusion culturelle envers les personnes handicapées n'est identifiée que très récemment. Telle que définie par l'Organisation des Nations Unies, elle symbolise l'action de « favoriser les lois et les politiques qui garantissent la participation culturelle, l'accès à la culture et le droit de l'exprimer et de l'interpréter ».

Dès le début des années 2000, l'État commence à s'engager en faveur d'une accessibilité culturelle pour tous par le biais de diverses actions. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impulse cette nouvelle démarche.

En identifiant cet enjeu majeur, les politiques publiques se développent au travers de commissions (Commission Nationale Culture et Handicap) et de missions (Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité).

À la fin des années 1990, l'Union Européenne initie cette prise de conscience en développant des règles autour de l'égalité dans l'accès à la culture. Celles-ci visent en majorité des activités culturelles telles que le cinéma, la littérature ou bien le théâtre, cela permet de se questionner sur la place de l'architecture au sein de cette inclusion culturelle.

Les premiers questionnements concernant l'accessibilité à la culture relèvent uniquement de l'accès physique aux équipements. Cependant, nous pouvons nous demander de quelle manière est prise en compte l'accessibilité culturelle à l'architecture.

L'initiative est tout d'abord prise par des associations d'aide aux aveugles et malvoyants. Celles-ci œuvrent dès les années 1970 afin de rendre la culture plus abordable aux personnes déficientes visuelles. Des actions sont menées, d'une première part de manière individuelle puis, dans un second temps avec le soutien et l'aide de l'État et de ses politiques publiques. S'en est suivie une prise de conscience des établissements culturels qui, eux aussi, ont agi dans ce sens par la mise en place de politiques d'accessibilité et de cellules handicapées au sein même de leur structure.

Le travail en collaboration et en réseaux de l'ensemble des acteurs permet de maintenir une chaîne d'accessibilité globale, sans quoi, la culture de l'architecture ne pourrait pas être intégralement appréhendée par le public déficient visuel.

De nombreuses questions se posent alors quant à la mise en oeuvre de cette accessibilité. Comment peut-on transposer une spatialité en matérialité? Quels rôles peuvent jouer les sens dans la compréhension de notre environnement? Quels outils peuvent être développés pour faciliter l'accès à l'architecture aux personnes déficientes visuelles?

En définitive, de nombreux enjeux connexes au thème de l'inclusion culturelle existent et passent par l'appréhension et la médiation de l'architecture au travers d'un dialogue adapté entre médiateur et déficients visuels par le biais d'outils multi-sensoriels adéquats. C'est pourquoi nous pouvons nous demander :

***Comment une médiation architecturale multi-sensorielle adaptée peut-elle contribuer à l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?***

Ces questions m'ont amenée à choisir un protocole de recherche axé sur l'enquête auprès de différents acteurs de la médiation. Le témoignage de personnes déficientes visuelles permet de comprendre et de traduire leurs propres expériences personnelles. Les entretiens menés auprès de ces usagers ont permis de recueillir les expériences qu'ils ont pu avoir en relation avec des offres de médiation adaptées. Ces entretiens interrogent la chaîne globale de l'accessibilité et plus particulièrement l'expérience de la visite ou de la sortie architecturale vis-à-vis de l'offre de médiation proposée. Cette démarche permet aussi de mettre en perspective les points de vue des multiples acteurs qu'ils soient médiateurs, accompagnants, responsables d'associations...

Ce mémoire se compose d'une première partie qui tente d'explicitier les particularités du handicap afin de mieux de le connaître et le comprendre. La seconde partie pose la contexte actuel de l'accessibilité culturelle à travers la législation, son application dans les établissements culturels mais aussi les démarches initiées par les structures associatives. La troisième partie développera la mise en œuvre et le fonctionnement des outils multi sensoriels afin de comprendre en quoi ils permettent une meilleure compréhension de l'architecture aux personnes déficientes visuelles. Et pour finir, la dernière partie mettra en avant la place et le rôle du médiateur dans cette démarche de médiation.



**Figure 02 :** Sophie Calle, «La plus belle chose que j'ai vue c'est la mer, à perte de vue», The Blind, 1986

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

01  
•••  
•••

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« On peut s'aveugler pendant des années comme ça, en refusant l'évidence. Et se contenter de miettes en disant merci. »*

*Nicolas Fargues, J'étais derrière toi, 2006*



# LA DÉFICIENCE VISUELLE : Un handicap complexe

Aujourd'hui, en France, on compte plus d'1,7 millions de personnes atteintes d'un trouble de la vision. Parmi elles, *207 000 sont aveugles et malvoyantes profondes et 923 000 sont malvoyantes moyennes*<sup>1</sup>. Il est donc nécessaire de chercher à étudier ce handicap afin de comprendre au mieux comment il peut interférer sur l'appréhension de l'architecture. La diversité des facteurs menant à ce handicap ou la pluralité des pathologies permet de mettre en évidence la complexité de la déficience visuelle.

1 - Fédération des Aveugles de France, *La cécité, qu'est-ce que c'est ?* [En ligne] <https://aveuglesdefrance.org/la-cecite-quest-ce-que-cest> (page consultée le 7 mai 2020)

## 1/ Un handicap aux définitions multiples

Comme tous les handicaps, le handicap visuel est complexe et diffère en fonction de chaque personne. De multiples facteurs entrent en jeu et peuvent faire différer la manière dont nous percevons notre environnement. Ils peuvent porter sur l'acuité visuelle qui correspond à la capacité de l'œil à former une image d'un objet sur la rétine. Elle s'exprime en dixième et est considérée comme normale lorsqu'elle est de 10/10. Si la mesure est inférieure à ce résultat, cela indique que la personne présente des troubles visuels plus ou moins sévères. Le diagnostic d'un handicap visuel tient aussi compte de l'état du champ visuel. Celui-ci correspond à l'étendue de l'espace que peut percevoir chaque œil. Certaines pathologies provoquent une diminution de la vision périphérique ou centrale et peuvent limiter le discernement des couleurs, la reconnaissance de symboles ou de lettres,...

2 - Organisation Mondiale de la Santé [En ligne] <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/blindness-and-visual-impairment> (page consultée le 10 juin 2020)

L'OMS a définie cinq catégories pour les différents stades de la déficience visuelle<sup>2</sup>:

- Catégorie I (Déficience moyenne)  
Acuité visuelle inférieure à 3/10 et supérieure à 1/10, champ visuel supérieur à 20°
- Catégorie II (Déficience sévère)  
Acuité visuelle inférieure à 1/10 et supérieure à 1/20, champ visuel compris entre 10° et 20°
- Catégorie III (Déficience profonde ou cécité profonde)  
Acuité visuelle inférieure à 1/20 et supérieure à 1/50, champ visuel compris entre 5° et 10°
- Catégorie IV (Déficience presque totale ou cécité sévère)  
Acuité visuelle inférieure à 1/50, perception lumineuse préservée, champ visuel inférieur à 5°
- Catégorie V (Cécité absolue)  
Absence totale de perception de la lumière

Au quotidien, afin de qualifier le degré de handicap d'une personne, différents termes sont employés. Une première distinction doit notamment être faite entre les personnes malvoyantes et non voyantes.

### **Personnes malvoyantes**

Toutes les personnes étant incluses dans les catégories I et II

### **Personnes non-voyantes** (atteintes de cécité)

Toutes les personnes étant incluses dans les catégories III, IV et V. Celles-ci sont aussi considérées comme personnes aveugles.

Plus généralement, d'autres termes sont utilisés pour évoquer l'ensemble des personnes malvoyantes et non-voyantes ainsi que les troubles qu'elles peuvent subir. Les notions de déficience visuelle et du handicap visuel sont à distinguer.

### **Déficience visuelle**

Elle correspond aux « troubles liés à la fonction visuelle, qui persistent après traitement (thérapeutiques, médicaux, chirurgicaux,...)<sup>3</sup> ». Dans un cas de déficience, l'oeil ne perçoit pas correctement l'image, elle est soit incomplète soit totalement absente.

### **Handicap visuel**

Inclus dans les handicaps dits sensoriels, il « est la conséquence de cette déficience ; il exprime la perturbation que cette déficience provoque dans la vie quotidienne<sup>4</sup> ». La gravité du handicap n'est pas forcément lié à la gravité de la déficience. Une multitude d'éléments peuvent interférer sur la manière dont chaque personne vit son handicap (déficience tardive, activité professionnelle, entourage,...)

Pour la suite de la rédaction de ce mémoire, nous retiendrons le terme de déficience visuelle afin d'englober tous les handicaps visuels, des malvoyants aux non-voyants.

---

3 - Informations Handicap [En ligne] <https://informations.handicap.fr/a-deficience-visuelle-6023.php> (page consultée le 10 juin 2020)

4 - Syndicat National des Ophtalmologistes de France [En ligne] <https://www.snof.org/public/conseiller/malvoyance-et-handicaps-visuels> (page consultée le 10 juin 2020)

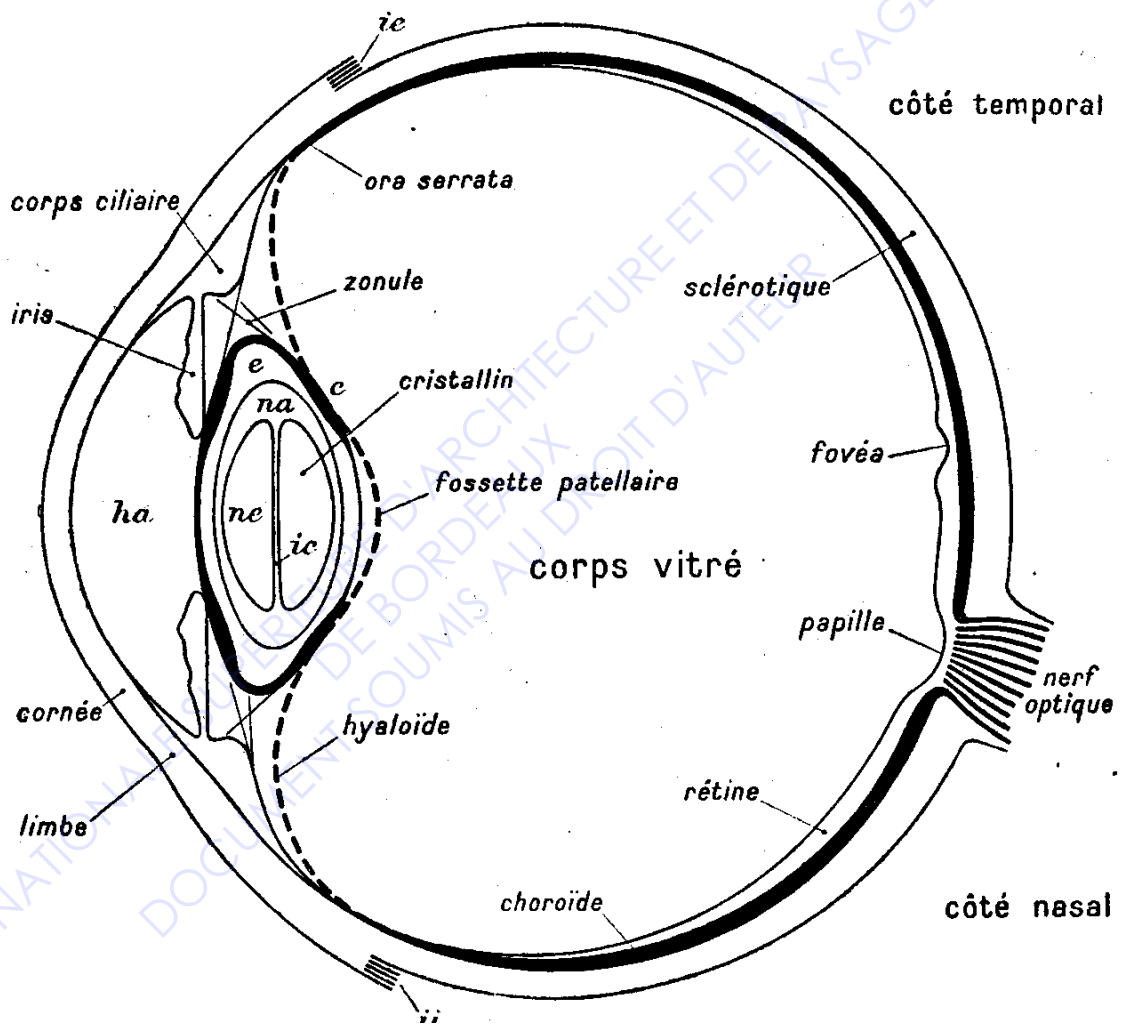


Figure 03 : Coupe horizontale schématique de l'oeil

**L'œil est un organe complexe, fonctionnant à la manière d'un appareil photo.**

Les images que nous pouvons percevoir se forment à partir de la lumière réfléchiée par les objets qui nous entourent. Nos yeux doivent gérer cette intensité lumineuse pour parvenir à voir le mieux possible.

La **cornée** est la lentille transparente qui recouvre l'œil. Percée d'un orifice, l'**iris** se contracte ou se dilate afin de réguler la quantité de lumière pénétrant dans la **pupille**, à l'instar d'un diaphragme d'appareil photo. En cas de forte luminosité, l'iris se contracte, le diamètre se réduit et limite ainsi la qualité de lumière qui arrive dans l'œil, et inversement en cas de faible luminosité. Le **cristallin** permet ensuite de faire la mise au point. Des muscles l'étirent ou le compriment afin que l'image formée soit nette, il s'agit du phénomène d'accommodation. Les rayons lumineux, déviés par le cristallin, convergent vers la **rétine** où l'image est alors nette et inversée. Celle-ci capte la lumière grâce à des millions de photorécepteurs (les cônes pour la vision diurne et bâtonnets pour la vision nocturne), déclenchant ainsi des réactions chimiques. Ceux-ci transforment la lumière en signaux électriques qui sont transmis au **cerveau** via le **nerf optique**. Pour finir, c'est le cerveau qui reconstitue l'image en couleurs et à l'endroit.

Chacun de ces éléments est extrêmement fragile. Toute altération de l'un d'entre eux suffit pour entraîner la malvoyance ou la cécité.

## 2/ Des causes et des conséquences

### a. Une diversité de pathologies visuelles

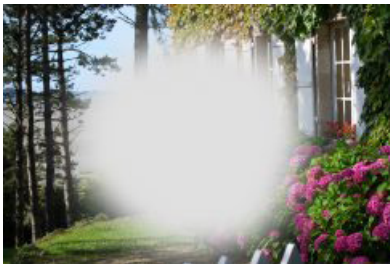
Comme le précise l’OMS, les principales causes de cécité sont<sup>5</sup> :

- une cataracte non opérée : 35%
- des défauts de réfraction non corrigés : 21%
- un glaucome : 8%

Cependant, d’autres maladies peuvent être la cause de troubles, générant des perceptions visuelles variées.

5 - Organisation Mondiale de la Santé  
[En ligne] <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/blindness-and-visual-impairment> (page consultée le 10 juin 2020)

Figure 04 : Les principales pathologies de la vue



#### La dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)

Cette maladie ophtalmique touche plus d’un million de personnes en France, particulièrement les plus de 60 ans. Celle-ci affecte la macula c’est-à-dire la zone centrale de la rétine. Particulièrement sensible, c’est cette zone qui permet la vision des détails. Cette baisse de l’acuité visuelle entraîne principalement une déformation des lignes ainsi qu’une sensation de flou devant les yeux. Une tâche centrale appelée scotome peut apparaître. On remarque aussi une altération des couleurs et une sensibilité accrue à la lumière (photophobie). Les personnes atteintes de DMLA ne possèdent donc qu’une vision périphérique, leur permettant tout de même de se déplacer.



#### La cataracte

Elle est caractérisée par une perte progressive de la vision due à une opacification du cristallin (lentille située à l’intérieur de l’œil). À l’image de l’objectif d’un appareil photo, le cristallin permet de faire la mise au point sur ce que l’on regarde. De ce fait, lorsque l’œil est atteint de cataracte, les rayons lumineux parviennent moins à la rétine. La vision se brouille et se dédouble, les couleurs se ternissent et des phénomènes d’éblouissement peuvent apparaître.

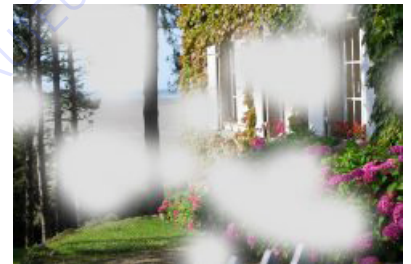
## Le glaucome

Cette maladie vasculaire est une dégénérescence lente du nerf optique provoquant une perte progressive et une restriction du champ visuel. L'apparition du glaucome est généralement due à une pression élevée à l'intérieur de l'œil. Dans un premier temps, la vision périphérique se réduit et cela progresse vers le centre. S'en suit une baisse de la vision. Si aucun traitement n'est réalisé, cette maladie peut mener à une cécité absolue.



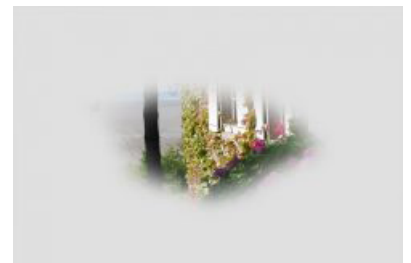
## La rétinopathie diabétique

Le diabète ainsi que l'hypertension peuvent être responsables de cette maladie. Celle-ci est provoquée par une lésion suivie d'une hémorragie des vaisseaux sanguins parcourant la rétine : ils s'obstruent ou se rompent. Progressivement, la macula s'épaissit et provoque une baisse de l'acuité visuelle. Par ailleurs, la vision devient floue et des tâches noires peuvent apparaître. Cette maladie est généralement asymptomatique et les symptômes ne se présentent qu'au dernier stade. Si elle n'est pas dépistée et traitée assez tôt, elle conduit la personne à devenir aveugle.



## Rétinite pigmentaire

Cette maladie génétique dégénérative se caractérise par une dégénérescence des cellules photoréceptrices de la rétine, provoquant une perte progressive et graduelle de la vision. Premièrement, la gêne et la baisse visuelle apparaissent lorsque l'intensité lumineuse diminue (héméralopie). En vision nocturne, la personne peut ressentir une quasi-cécité. De ce fait, le passage d'un espace très lumineux vers un espace sombre peut être source de difficultés. Le champ visuel se réduit de manière concentrique menant à une « vision tubulaire ». Par la suite, la vision des couleurs se trouble et la personne présente une sensibilité accrue à la lumière. Jusqu'au dernier stade, la vision centrale est préservée. Ces affections rétiniennes évoluent généralement vers une cécité absolue.



## ***b. Des inégalités vis-à-vis d'expériences visuelles antérieures***

Toutes ces maladies peuvent intervenir à différents moments de la vie. On différenciera alors les personnes atteintes de cécité congénitale et les personnes atteintes de cécité tardive.

### **Cécité congénitale**

Survient au moment de la naissance ou avant l'âge de 3 ans. Aussi appelée cécité précoce. L'enfant ne possède pas de souvenirs visuels utilisables.

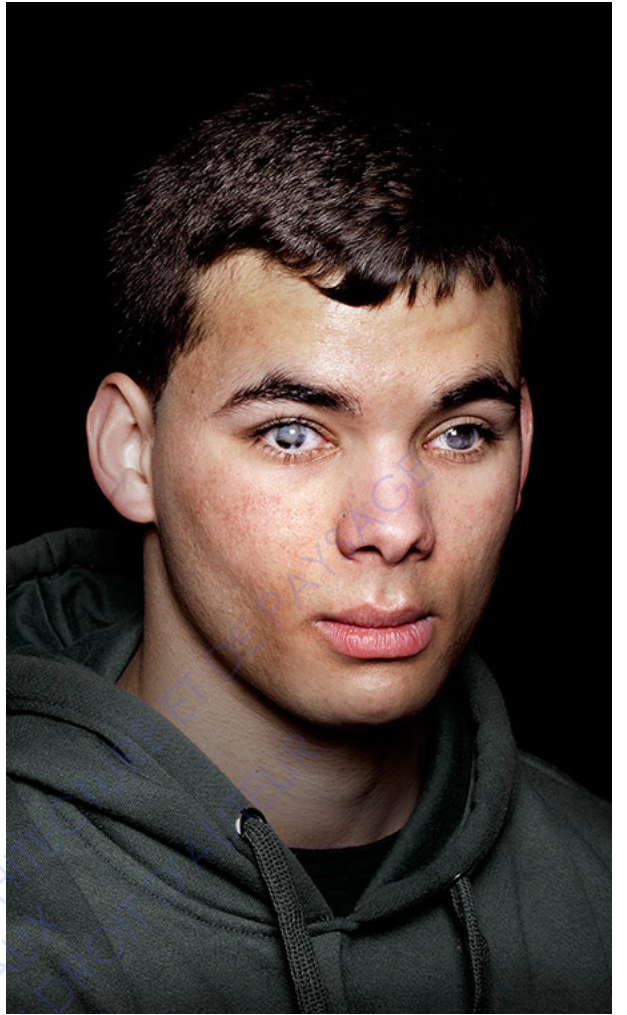
### **Cécité tardive**

Survient après l'âge de 3 ans et plus spécifiquement après la première enfance. L'enfant possède des expériences visuelles et des souvenirs ancrés qu'il pourra mettre à profit, grâce à sa mémoire, dans le futur.

Il est nécessaire de faire toutes ces distinctions car même si le terme de déficience visuelle est généraliste, il ne faut pas oublier que certaines personnes peuvent avoir des restants visuels dont il faut se servir ou bien que d'autres n'ont jamais eu l'occasion de faire l'expérience de ce sens et ne possèdent donc pas les mêmes perceptions cognitives.



**Figure 05 :** Rubén Plasencia Canino, *Obscure*, 2013



**Figure 06** : Rubén Plasencia Canino, *Obscure*, 2013

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS A



02  
⠠⠨

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« On cherche à restituer la vue à des aveugles-nés ; mais si l'on y regardait de plus près, on trouverait, je crois, qu'il y a bien autant à profiter pour la philosophie, en questionnant un aveugle de bon sens. On en apprendrait comment les choses se passent en lui ; on les comparerait avec la manière dont elles se passent en nous, et l'on tirerait peut-être de cette comparaison la solution des difficultés qui rendent la théorie de la vision et des sens si embarrassée et si incertaine ; mais je ne conçois pas, je l'avoue, ce que l'on espère d'un homme à qui l'on vient de faire une opération douloureuse sur un organe très délicat que le plus léger accident dérange, et qui trompe souvent ceux en qui il est sain et qui jouissent depuis longtemps de ses avantages ».*

*Diderot, Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient, 1749*

# LA CULTURE ARCHITECTURALE : de l'accessibilité physique à l'accessibilité culturelle

L'accessibilité culturelle, droit fondamental à tout un chacun, symbolise le droit à l'accès pour tous à la culture. Inscrit dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ce droit est ainsi décrit : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent<sup>1</sup> ». De ce fait, le handicap, quel qu'il soit, ne doit pas représenter un frein à cet accès.

---

1 - Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, Article 27

Appliquée aux divers champs de la culture, l'accessibilité devient alors synonyme d'autonomie pour les personnes en situation de handicap. La mise en exergue des barrières physiques et mentales faisant obstacles à cet accès culturel remet alors en cause l'intégration des personnes handicapées au sein de notre société. Les questions d'inclusion des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des personnes déficientes visuelles ne sont pas récentes. Il s'agit bel et bien d'une préoccupation de tout temps.

Valentin Haüy (1745 - 1822) est l'un des premiers à se pencher sur les problématiques relatives aux personnes déficientes visuelles. Après la création de l'Institution des Enfants Aveugles en 1785 (aujourd'hui connue sous le nom d'Institut National des Jeunes Aveugles), celui-ci s'intéresse à la question de l'apprentissage de la lecture par les personnes déficientes visuelles. Il développe alors une technique permettant de gaufrer du papier cartonné à l'aide de lettres grand format. Par son implication, il souhaite participer à l'inclusion sociale et culturelle des personnes déficientes visuelles.

Quelques années plus tard, c'est au tour de Louis Braille (1809 - 1852), lui même devenu aveugle, d'intégrer l'Institut créé par Valentin Haüy. Élève brillant, il tente de poursuivre le système de « sonographie » développé un peu plus tôt par Charles Barbier. C'est en 1829 que naît la technique du braille, système d'écriture en relief, encore aujourd'hui utilisée par les personnes déficientes visuelles comme méthode universelle de lecture et d'écriture.



**Figure 07 :** Jean-Philippe Ksiazek, *Accessibilité: Les aveugles «en danger» dans les grandes villes*, 2011

## REGLEMENTATION & SUBVENTION

### ACTEURS INSTITUTIONNELS

- État
- Collectivités territoriales : régions, départements, municipalités
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)
- Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC)
- RECA

DÉFIC  
VISU

## ACCOMPAGNEMENT & SENSIBILISATION

### STRUCTURES ASSOCIATIVES LIÉES AUX DÉFICIENTS VISUELS

- UNADEV
- Valentin Haüy
- GIAA apiDV
- Voir ensemble

### PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

- Ophtalmologue
- Opticien basse vision
- Psychomotricien
- Orthoptiste

## CRÉATION & CONCEPTION

### PRODUCTEURS PRIVÉS D'OUTILS DE MÉDIATION

- Tactile Studio
- Polymorphe design
- Architact

### MAISONS D'ÉDITIONS

- Éditions du Patrimoine (Centre de Monuments Nationaux)

### STRUCTURES ASSOCIATIVES

- Association Les doigts qui rêvent (Maison d'édition associative)

## DIFFUSION & MÉDIATION

### ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CULTURELS

- Cité de l'Architecture
- Centre de Monuments Nationaux
- Cité des Sciences et de l'Industrie
- Réunion des musées nationaux et du grand Palais des Champs Elysées

### STRUCTURES CULTURELLES LABELLISÉES

- Musées de France
  - > Musée d'Aquitaine

### STRUCTURES ASSOCIATIVES

- Cap Sciences (Centre de Culture Scientifique, Technique & Industrielle)
- Laboratoire des Médiations en Art Contemporain
- CEMAFORRE
- CAUE

## 1/ Une dynamique d'inclusion initiée par des structures associatives : leur rôle prépondérant face à l'accessibilité architecturale des déficients visuels

Face à cette problématique d'accessibilité culturelle, de multiples initiatives individuelles ont vu le jour. Dans un premier temps, ce sont les associations en direction des personnes déficientes visuelles qui ont pris les devants en participant à la construction et la mise en place d'actions visant à faciliter le lien entre le public et l'offre culturelle.

Premièrement, dans une perspective socio-historique, nous allons revenir sur certaines démarches qui ont permis de révéler ce sujet et de mettre en lumière les problématiques auxquelles il était soumis.

À la fin du XIXe siècle, nous observons la création de l'une des premières associations dirigée vers les personnes déficientes visuelles : l'Association **Valentin Haüy**, créée par Maurice de La Sizeranne en janvier 1889. Faisant suite à de nombreuses constatations qu'il avait pu effectuer, il décide de fonder cette association afin de permettre aux jeunes aveugles de s'insérer plus facilement dans le monde du travail et donc ainsi, de faciliter leur insertion sociale.

En 1929, l'Union des Aveugles, aujourd'hui **UNADEV** (Union Nationale des Aveugles et Déficients visuels) naît. Implantée en Gironde, elle mène tout d'abord des actions pour aider les personnes déficientes visuelles dans leur vie quotidienne. Aujourd'hui reconnue d'assistance et de bienfaisance, elle se développe dans les années 2000 à travers le territoire français.

Dans les années 1970 et 1980, de nouvelles structures se mettent en place comme le **GIPAA** (Groupement pour une Information Progressiste des Aveugles et Amblyopes) ou bien **Handicap Zéro** dont la volonté première est de s'engager en faveur du droit à l'accès à l'information pour les personnes déficientes visuelles. À travers leurs actions, elles souhaitent briser l'isolement que subissent ces personnes au quotidien en recensant les manifestations culturelles en France et en leur permettant d'accéder à l'information plus facilement.

L'Association **CEMAFORRE** voit le jour en 1985 et a pour but de « développer et de promouvoir l'accès aux loisirs et à la culture pour tous, et tout particulièrement pour les personnes en difficulté pour des raisons de santé ou de handicap (moteur, sensoriel, psychique ou mental) ». Elle a, depuis 20 ans, le soutien des Ministères de la Culture et de la Communication, de la Santé et des Solidarités.

Plus récemment, Frédéric Le Du, assistant de mise en scène, fonde l'association **Accès Culture** en 1990 qui se spécialise dans l'audiodescription pour le théâtre et l'opéra.

La même année, l'Association **Braille et Culture** est créée. Par le biais d'actions au sein de différents domaines comme le tourisme et la culture, les formations, la transcription et la sensibilisation, elle réalise du conseil en accessibilité dans une dimension sociale.

À travers ce panorama non exhaustif, nous nous apercevons que les structures associatives ont su réagir rapidement et efficacement face à la demande et aux besoins des personnes déficientes visuelles. Ces structures sont les premières à mettre en lumière cette question d'accessibilité. Elles ont peu à peu pris conscience de la spécificité des problématiques vécues par les personnes déficientes visuelles. Cependant, au vu de l'urgence de la situation et de la non existence de législations adaptées, les associations ont dû être réactives afin d'apporter leur aide dans le développement des pratiques culturelles en direction de ce public. Aujourd'hui nous retrouvons une multitude d'associations répandues dans toute la France. Leurs missions, variées et multiples, se développent afin de permettre aux personnes déficientes visuelles un meilleur accès à la culture.



Figure 08 : Magazine LUMEN, «Art et si on regardait sans les yeux», 12 septembre 2018, UNADEV



### ***a. Mise en place d'actions en faveur de l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles***

Progressivement, les associations prennent alors les choses en mains. Elles prennent des initiatives pour aider et accompagner les personnes déficientes visuelles. Dans cet objectif, certaines d'entre elles commencent à proposer, au sein de leurs différentes activités, des formations ou de la sensibilisation. Il s'agit de l'un des premiers moyens à mettre à place dans l'accompagnement des personnes déficientes visuelles. En effet, si les outils de médiation culturelle existent mais que le public ne peut pas les décrypter, ils deviennent alors inutiles et dénués de sens. À ce titre, de multiples associations proposent des ateliers d'apprentissage de lecture d'image tactile ou du braille.

#### **• Formations au sein de la Fédération des Aveugles de France**

La Fédération des Aveugles de France, créée en août 1917, regroupe professionnels, usagers, bénévoles, ... et lutte pour une meilleure inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles. Cette association se constitue en réseau autour de 52 autres associations membres mais aussi et surtout en lien avec le siège fédéral situé en région parisienne. Celle-ci s'implique alors dans le processus d'accessibilité culturelle en proposant des stages de sensibilisation à la lecture des images en relief. Ces formations se déroulent sur deux jours consécutifs où les personnes déficientes visuelles et les professionnels de la médiation se rencontrent et apprennent ensemble. En mettant les différents publics et les acteurs en relation, l'association espère donner du sens à cette pédagogie. Ces stages sont réellement nécessaires dans la mesure où une grande majorité des personnes déficientes visuelles n'a jamais eu en main une image en relief et, de ce fait, ne sait pas comment bénéficier des informations que peuvent leur apporter ces ressources tactiles.

“ On s'est rendu compte que quand un musée se dotait d'images en relief pour animer les visites, ils ne savaient pas guider les personnes pour lire ces images. Du coup c'est très intéressant de mettre ensemble des médiateurs et des personnes déficientes visuelles lors de formations. Les médiateurs voient où sont les difficultés des personnes aveugles ou au contraire comment ils se débrouillent sur une image et qu'est ce qu'ils ont besoin de savoir.  
Nadine Dutier

”

- **Sensibilisation et formations à la lecture braille par l'association Valentin Haüy**

Quant à elle, l'association Valentin Haüy, évoquée plus tôt, développe des formations autour de l'enseignement du braille. Développée comme l'une des missions principales de l'association, l'apprentissage du braille permet d'améliorer l'accessibilité et l'autonomie des personnes déficientes visuelles au quotidien. L'apprentissage de cette technique de lecture et d'écriture est dispensé gratuitement partout en France par de nombreux bénévoles.

Dans le but d'atteindre un plus grand nombre de personnes déficientes visuelles, notamment les personnes isolées, l'association Valentin Haüy a mis en place depuis quelques années des cours de braille par correspondance. L'enseignement est réalisé à l'aide de fichiers audio explicatifs qui permettent aussi aux élèves d'enregistrer leurs exercices. Le suivi est tout de même effectué et l'enseignant peut alors répondre aux questions posées à distance et accompagner l'élève dans son apprentissage.

L'association se bat pour un accès généralisé au braille par les personnes déficientes visuelles. Actuellement, la méconnaissance de cette technique peut être problématique pour la compréhension de certaines offres culturelles et architecturales. Nous évoquerons plus tard dans ce mémoire, les enjeux liés à cet apprentissage.

## ***b. Développement de propositions en direction des décideurs politiques***

Cependant, ces ateliers de formations et de sensibilisation ne sont utiles que si ils peuvent être appliqués dans des milieux culturels, dans des visites ou expériences réelles de l'architecture. Afin d'éveiller les consciences mais aussi de déclencher l'intérêt des autorités, certaines structures associatives prennent les devants en proposant des solutions concrètes à mettre en place. Ces différentes propositions ont vocation à interpeler les décideurs politiques et à enclencher une démarche d'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles à travers la législation.



**Figure 09 :** The Blind, *Braillez !*, 2020

## • Appels à projets de l'UNADEV

L'UNADEV, basée à Bordeaux, intervient auprès des personnes déficientes visuelles grâce à de l'aide à domicile, des formations, de l'accompagnement social mais aussi par le biais du développement d'une bibliothèque sonore. De par son rayonnement national, l'association tente de répondre aux besoins et aux demandes de leur bénéficiaire de multiples manières.

En 2019, elle a notamment organisé un appel à projets national visant à encourager les démarches en direction des personnes déficientes visuelles. Intervenant dans des domaines très variés, ces projets ambitionnent de favoriser leur inclusion sociale. Les propositions reçues concernent alors divers sujets du quotidien tel que la mobilité, le sport ou bien la culture. L'association a pu observer une forte participation avec plus de 100 projets déposés, démontrant alors d'un réel intérêt des professionnels sur cette question.

Regroupant représentants de l'association et personnes extérieures, la composition du jury, très hétéroclite, bénéficie de points de vues variés permettant ainsi de réfléchir conjointement à ces solutions concrètes pour l'inclusion des personnes déficientes visuelles. Parmi eux, nous retrouvons par exemple Sébastien Saint-Pasteur, Conseiller départemental et Président de la Commission Politique du Handicap et de l'Inclusion au Conseil Départemental. Sa présence au sein de ce type de projet démontre l'intérêt que représente la mise en place de ce type d'action vis-à-vis des politiques publiques. Comme le précise Marc Bolivard, Président de l'UNADEV : « Cet appel à projets est aussi un appel à la mobilisation en faveur de l'inclusion<sup>2</sup> ». Preuve en est que la démarche des institutions associatives vise à interpeller sur les questions d'intégration des personnes en situation de handicap au sein de la société et ainsi à faire évoluer nos manières d'agir au quotidien.

Les délibérations ont ensuite abouti sur une sélection de 20 projets. Parmi ceux retenus, nous pouvons retrouver deux projets concernant la culture. Le premier s'intitule « 100 films patrimoniaux, 100% accessibles ». L'association Les Yeux Dits réalise de la traduction d'images et travaille sur l'accessibilité audiovisuelle. Par ce projet, elle souhaite donner un accès gratuit à des films d'auteurs avec audio-description et sous titres. Le second concerne des livres numériques en téléchargement intelligent et a été développé par le Centre de Transcription et d'Édition en Braille (CTEB). Ce projet souhaite adapter les livres en format braille et en version numérique. Nous pouvons alors espérer que cette démarche se perpétuera dans le temps et voir éclore des projets culturels liés, pourquoi pas à l'architecture ou à la perception de l'espace dans les années futures.

---

2 - Article partenaire - UNADEV, « Quels enseignements tirez-vous de cet appel à projets ? », *La Tribune*, 17 octobre 2019 [En ligne] <https://www.latribune.fr/supplement/la-tribune-now/quels-enseignements-tirez-vous-de-cet-appel-a-projets-830971.html> (Page consultée le 2 octobre 2020)

## • Manifeste rédigé par le GIAA apiDV

De même, le GIAA apiDV œuvre aussi dans cette perspective d'interpellation. Créée en 1949, l'association a pour objectif d'« accompagner, promouvoir et intégrer les aveugles et malvoyants dans la société en s'appuyant sur leur participation active ». Ses missions consistent à favoriser l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la culture des personnes déficientes visuelles. Très impliquée sur ces thématiques, l'association organise régulièrement des conférences et des événements permettant de sensibiliser le public et de militer pour la reconnaissance des droits des personnes déficientes visuelles auprès des décideurs politiques et des institutions.

*Concernant le volet culturel, les six priorités d'action sont les suivantes :*

*1. Accélérer l'organisation de l'édition adaptée, dans la continuité des progrès déjà accomplis, afin de lui permettre de fonctionner en réseau, de réduire le délai de dépôt des fichiers éditeurs à la BNF sur Platon et de disposer des fichiers en format structuré facilement adaptables.*

*2. Ajouter le droit au toucher au profit des personnes malvoyantes ou aveugles dans le cahier des charges de tous les musées d'intérêt national et régional avec l'obligation d'offrir un nombre significatif d'objets palpables inclus dans les collections et les expositions, ayant la même pertinence que les œuvres à regarder.*

*3. Adopter des mesures incitatives pour l'installation de maquettes architecturales en libre accès sur les sites touristiques, comme cela se fait en Belgique, en Pologne et ailleurs.*

*4. Inclure le financement de l'audiodescription dans le budget de toutes les productions audiovisuelles, comme le préconise le Centre National du Cinéma (CNC), en particulier les documentaires télévisés et les œuvres de moyen et court métrage.*

*5. Incrire l'audiodescription dans les cursus de formation aux métiers du spectacle, inscrire la production et l'usage d'objets palpables dans les cursus de muséologie et de médiation culturelle, en veillant à l'adéquation aux besoins des usagers déficients visuels.*

*6. Proposer systématiquement, sur tous les sites culturels, une alternative accessible, en remplacement des dispositifs interactifs sans clavier physique, inutilisables par les personnes déficientes visuelles.*

À l'occasion du forum « Numérique et pratiques innovantes au service des déficients visuels » organisé le 6 novembre 2020, le GiAA apiDV a présenté son manifeste : « Agissons pour un meilleur accès à l'emploi et à la culture des personnes déficientes visuelles ! ». Il contient deux volets distincts concernant l'emploi et la numérique ainsi que l'accès à la culture. Ces 12 priorités d'action proposées ont été pensées dans le but de faire avancer le débat public. Co-signé par Édouard Ferrero (Président de la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes) et Fernando Pinto da Silva (Président de la Commission Accessibilité, Conception Universelle et Numérique du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées), ce manifeste est destiné aux décideurs politiques et économiques.

Nous pouvons observer que nombreuses de ces propositions touchent au domaine de l'architecture et de l'expérience spatiale au sein de musée ou de sites touristiques. Même si ce thème n'est pas forcément évoqué lorsque l'on parle d'accès à la culture, il en reste tout de même au centre des préoccupations.

Par l'élaboration de ce manifeste et de ces propositions, le GIAA apiDV souhaite exprimer la nécessité de l'implication politique pour la mise en oeuvre de celles-ci, sans quoi, leur concrétisation est remise en cause par manque d'appui législatif. La prise de conscience des décideurs politiques est, selon eux, primordiale au vu de l'urgence de cette situation.

Ainsi comme le dénonce Fernando Pinto Da Silva, cosignataire du manifeste : « Ne pas offrir un service public accessible, c'est nier notre citoyenneté ».

Pour conclure, les associations, faisant le constat que la déficience visuelle était encore trop méconnue et mal prise en compte dans notre société, ont initié des démarches afin d'intégrer les personnes atteintes de handicap et de conscientiser un plus grand nombre de personnes.

Grâce à un maillage du territoire, elles agissent au plus près des personnes déficientes visuelles dans le but de faciliter leur inclusion au sein de la société à travers les thématiques de l'emploi, de la culture, de la santé,...

Ce premier pas permet, aujourd'hui, l'existence d'une multitude d'actions dirigées vers les personnes déficientes visuelles. Cependant, les structures associatives ne représentent qu'un unique acteur au sein de ce processus d'accessibilité culturelle.

Nous pourrions ainsi voir par la suite que ce dynamisme associatif a permis de faire émerger de nouvelles considérations politiques.

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE BOUVENES-ET-LOMBAZÉ  
DOCUMENT SOUMIS À DROIT DE REPRODUCTION

## 2/ Des politiques publiques culturelles en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées

Cette impulsion provoquée par les structures associatives profite à la prise de conscience des pouvoirs publics et, progressivement, l'état français s'engage en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Tout d'abord au travers du cadre bâti, la législation s'intéresse bien plus tardivement à l'accessibilité des oeuvres culturelles.

Afin de comprendre l'articulation entre les différentes démarches de l'ensemble des acteurs, nous allons revenir sur l'élaboration du cadre juridique lié à l'inclusion sociale et culturelle des personnes en situation de handicap et plus particulièrement des personnes déficientes visuelles.

Avant la deuxième moitié du XXe siècle, il n'existait pas réellement de cadre légal en faveur de l'accessibilité des lieux culturels. Il s'agissait uniquement d'initiatives individuelles et locales. Ce n'est qu'à partir de la Loi de 1975 qu'une politique à l'égard des personnes handicapées se met réellement en place. Comme le dispose l'Article 1, « l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés [...] constituent une obligation nationale<sup>5</sup> ».

---

5 - Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, Article 1

En réaction aux initiatives associatives, l'état prend conscience des enjeux liés à la prise en compte du handicap dans l'accès à la culture. Ainsi, la puissance publique s'engage peu à peu et tente de répondre à cette problématique via de certaines mesures.

Par exemple, en 1999 est signé la Convention Nationale « Culture et Santé » entre le Ministère de la Santé et des Sports et le Ministère de la Culture et de la Communication. Cette politique commune vise notamment au développement de l'accès culturel en milieu hospitalier.



Figure 10 : Pictogrammes d'accessibilité

À la fin des années 1990, l'Union Européenne initie cette prise de conscience en développant des règles autour de l'égalité dans l'accès à la culture. Celles-ci visent en majorité des activités culturelles telles que le cinéma, la littérature ou bien le théâtre. De ce fait, cela permet de se questionner sur la place de l'architecture au sein de ces politiques publiques.

La notion d'inclusion culturelle envers les personnes handicapées n'est alors identifiée que très récemment. Telle que définie par l'Organisation des Nations Unies, elle symbolise l'action de « favoriser les lois et les politiques qui garantissent la participation culturelle, l'accès à la culture et le droit de l'exprimer et de l'interpréter<sup>6</sup> ».

C'est particulièrement dès le début des années 2000 que l'État commence à s'engager en faveur d'une accessibilité culturelle pour tous par le biais de diverses actions.

C'est finalement la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui impulse une nouvelle démarche. En effet, cette loi oblige la mise en accessibilité des bâtiments publics au regard de tous les handicaps. En identifiant cet enjeu majeur, les politiques publiques se développent au travers de commissions (Commission Nationale Culture et Handicap) et de missions (Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité).

---

6 - UNESCO [En ligne] <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/urban-development/migrants-inclusion-in-cities/good-practices/cultural-inclusion/> (page consultée le 23 avril 2020)



### **a. La Loi n°2005-102 du 11 février 2005 : un premier pas vers une accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap**

---

7 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Art. L. 114.

Par le biais de cette loi, l'état élargit la définition du handicap : « Constitue un handicap, [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant<sup>7</sup> ». Celle-ci se concentre notamment sur les thèmes de l'emploi, du droit à la compensation mais aussi et surtout à l'accessibilité en modifiant le cadre général du droit.

Afin que tout citoyen puisse participer à la vie sociale, cette loi oblige tous les établissements recevant du public (ERP) ainsi que les installations recevant du public (IOP) à se rendre accessibles pour tous. Ainsi, l'Article L. 111-7. indique que « Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, qu'ils soient la propriété de personnes privées ou publiques, des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, dans les cas et selon les conditions déterminées aux articles<sup>8</sup> ». Disposant d'un délai de dix ans, les établissements n'ont d'autres choix que de respecter cette nouvelle réglementation concernant l'accessibilité liée au cadre bâti. De ce fait, les structures culturelles doivent, de même, se conformer à cette loi.

---

8 - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Art. L.111-7

Cette nouvelle loi impose aussi la création de Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) au sein de chaque département. Celles-ci sont destinées à accueillir, informer mais surtout accompagner les personnes handicapées. Gérées par le Conseil Départemental, elles participent aussi à simplifier les démarches administratives et à sensibiliser les citoyens au handicap. Leur existence est primordiale dans le processus d'accessibilité car elles évaluent notamment les besoins des personnes en situation de handicap.

Même si la création de cette loi demeure un réel pas en avant vers une inclusion et une accessibilité généralisée pour tous. Elle possède tout de même certaines limites car comme indiqué dans l'Article R.111-19-1, « l'obligation d'accessibilité porte sur les parties extérieures et intérieures des établissements et installations et concerne les circulations, une partie des places de stationnement automobile, les ascenseurs, les locaux et leurs équipements ». La Loi du 11 février 2005 cible aussi toute la chaîne de déplacement (transports en commun, voiries, ...) des personnes en situation de handicap. L'accessibilité espérée n'est alors présente qu'au niveau du cadre bâti. Aucun article ne cerne les problématiques liées à l'accessibilité culturelle. Cette nouvelle approche du handicap permet de faire avancer le débat public mais ne prend tout de même pas en compte l'inclusion sociale à travers l'accès à la culture pour tous. La possibilité de se rendre dans un établissement culturel est alors insensée si le public ne peut pas profiter d'une offre culturelle adaptée à ses besoins. Selon cette loi une personne en situation de handicap doit pouvoir se déplacer de manière continue et sans rupture. Cependant, nous pouvons nous demander quel est l'intérêt de pouvoir accéder à un musée si, une fois à l'intérieur, le visiteur en situation de handicap ne peut accéder aux expositions.

De plus, nous avons pu constater qu'à l'approche de la date fixée par le gouvernement, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de nombreux établissements n'avaient toujours pas effectués leur mise en accessibilité. De ce fait, des agendas d'accessibilité programmés (Ad'ap) ont été mis en place, permettant alors l'obtention de délais supplémentaires allant de 3 à 9 ans pour se rendre conforme. Cela démontre ainsi d'une incohérence entre la volonté politique et la réalité effective sur le terrain. Le manque de moyens financiers ainsi que de temps étant souvent remis en cause par beaucoup de structures.

## ***b. Une prise en compte du sujet par le Ministère de la Culture***

Parallèlement à cela, le Ministère de la Culture prend aussi conscience de l'importance de leur rôle dans ce processus d'accessibilité. Dans le courant des années 2000, il met en place de nombreux dispositifs favorisant l'accès à la culture pour tous. Ceux-ci regroupent la totalité des mesures prises dans le but d'atteindre l'objectif fixé. Comme le précise l'association CEMAFORRE, « contrairement à un service, un dispositif contribue à la construction d'une politique et vise principalement les opérateurs professionnels<sup>9</sup> ». Nous pouvons ainsi constater une réelle volonté du Ministère de la Culture d'ancrer cette thématique dans le cadre juridique du droit commun. L'appropriation de la notion d'inclusion culturelle par ce ministère devient alors déterminante dans l'évolution de la prise en compte du handicap dans ce secteur.

9 - CEMAFORRE, *Memento Culture & Handicap : pour des politiques inclusives en Ile-de-France*, 2008 [En ligne] [https://www.cemaforre.asso.fr/downloads/memento\\_culture\\_handicaps.pdf](https://www.cemaforre.asso.fr/downloads/memento_culture_handicaps.pdf) (page consultée le 11 mai 2020)



**Figure 11 :** Ministère de la Culture et de la Communication, *Guide pratique d'accessibilité*

## • Commission Nationale Culture et Handicap

Le 1er février 2001, la mise en place de la « Commission Nationale Culture - Handicap » est effective. Dès lors, des propositions sont examinées afin d'améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les équipements culturels et faciliter leur accès à l'art et à la culture. Cependant, cette commission constitue seulement une « instance de dialogue et de consultation<sup>10</sup> » entre différents acteurs. Ce comité peut donc proposer des mesures aux établissements culturels mais il semblerait qu'il ne puisse pas forcément les imposer. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pouvons constater que certains équipements culturels sont mieux adaptés que d'autres au niveau de l'accessibilité handicapé. Il semblerait que ce choix soit du ressort de chacun de décider d'intégrer ou non cette notion dans leur politique d'accueil. Par la suite, différents dispositifs ont été énoncés par cette commission.

Nous pouvons notamment citer la création d'une Convention Nationale Culture et Handicap signée entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Sécurité Sociale, des Personnes Handicapées et de la Famille ainsi que la création d'une Convention entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère du Tourisme, toutes deux signées en 2006. À travers celles-ci, l'État s'engage davantage et permet, de surcroît, la valorisation des liens entre les différents acteurs, qu'ils soient institutionnels, culturels, déconcentrés ou non. Ces conventions instaurent aussi des évaluations des différents dispositifs permettant de constater comment évoluent les actions réalisées.

En 2003, nous observons la création d'une Mission Culture et Handicap qui est alors confiée à la Cité des Sciences et de l'Industrie et au Musée du Quai Branly. Leur rôle est de proposer des mesures concrètes dans le but d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap. La Cité des Sciences et de l'Industrie ayant une politique d'accessibilité développée, elle a pu mettre au service son expérience à l'ensemble des établissements culturels. Ces réflexions ont été riches et fécondes grâce à la mise en commun et au partage des connaissances.

---

10 - Ministère de la Culture [En ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Culture-et-handicap/Commission-nationale-Culture-et-Handicap> (page consultée le 2 mai 2020)

## • Mission «Réunion des Établissements Culturels pour l'Accessibilité»

La même année, le Ministère de la Culture et de la Communication constitue un groupe de travail «Réunion des Établissements Culturels pour l'Accessibilité» chargé de mener des réflexions sur l'amélioration de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements culturels. Pilotée par Universcience (regroupant le Palais de la Découverte et la Cité des Sciences et de l'Industrie), le comité est composé de multiples établissements culturels membres. Leur travail porte notamment sur<sup>11</sup> :

- l'emploi des personnes handicapées dans les établissements culturels
- la promotion auprès des personnes handicapées des offres culturelles adaptées
- l'apport des nouvelles technologies pour les visiteurs handicapés
- la mise en conformité des établissements publics culturels avec la loi de 2005
- l'évaluation des offres et dispositifs proposés

À travers ces recherches, l'objectif est de proposer des solutions concrètes à mettre en place dans de courts délais. En 2018, 28 établissements étaient cosignataires de la convention « Réunion des Établissements Culturels pour l'Accessibilité ». Parmi eux, 22 relevaient du Ministère de la Culture et de la Communication et 10 étaient hors tutelle de celui-ci.

## • Guides pratiques

Depuis 2007, le Ministère de la Culture et de la Communication réalise des guides pratiques dans le cadre de la Commission Nationale Culture-Handicap. À l'intérieur, y sont décrites de nombreuses indications et préconisations à destination des lieux culturels et des professionnels de la culture. La première édition se nomme « Culture et Handicap. Guide pratique de l'accessibilité » et est relativement générale. S'en suivra alors d'autres ouvrages plus spécifiques tels que « Équipements culturels et handicap mental » publié en 2010 ou bien, plus récemment, en 2020, « Pour un enseignement artistique accessible ». Ces guides représentent une source d'information non négligeable pour les établissements culturels. Cependant, il ne s'agit là aussi que de conseils, de préconisations et de bonnes pratiques à adopter afin de rendre un site accessible. Cela amène à se questionner sur la réelle application de cette politique d'accessibilité sur le terrain.

11 - CEMAFORRE, *Memento Culture & Handicap : pour des politiques inclusives en Ile-de-France*, 2008 [En ligne] [https://www.cemaforre.asso.fr/downloads/memento\\_culture\\_handicaps.pdf](https://www.cemaforre.asso.fr/downloads/memento_culture_handicaps.pdf) (page consultée le 11 mai 2020)

## • Registre d'accessibilité

Plus récemment, à partir d'octobre 2017, la présence d'un registre d'accessibilité est obligatoire pour tous les établissements recevant du public (ERP). Présenté sous la forme d'un livret, celui-ci permet d'informer sur le degré d'accessibilité de l'établissement. Il regroupe une fiche informative de synthèse où l'on retrouve des informations relatives à la formation du personnel ainsi que des pièces administratives détaillant la situation de l'ERP. Il peut, par ailleurs, être consultable de manière dématérialisée de manière à anticiper en amont la visite de la personne en situation de handicap. Mais comme le précise le Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, « Il ne s'agit pas de remplir de nouvelles obligations, il s'agit simplement de mettre à la disposition du public l'ensemble des documents déjà produits par l'établissement et des réponses qui lui ont été apportées<sup>12</sup> ».

Tous ces dispositifs précédemment cités, généralement relatifs au niveau national, sont complétés par une action au niveau des régions avec l'aide des DRAC, chargées de mettre en oeuvre les opérations décidées par le Ministère de la Culture et de la Communication au plan régional.

---

12 - Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées, *Registre d'accessibilité obligatoire : un guide pour les ERP*, 16 octobre 2017 [En ligne] <https://handicap.gouv.fr/actualites/article/registre-d-accessibilite-obligatoire-un-guide-pour-les-erp> (page consultée le 16 octobre 2020)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

## ***b. Attribution de distinctions pour les établissements culturels accessibles***

Hormis les dispositifs cités auparavant, l'État tente aussi la mise en place de distinctions permettant de repérer et répertorier l'ensemble des établissements culturels accessibles aux personnes en situation de handicap.

### **• Label Tourisme et Handicap**

Via le label Tourisme & Handicap, le ministère en charge du tourisme s'insère dans cette politique d'accessibilité généralisée. Créé en 2001, il émane d'une volonté de renforcer la visibilité des sites touristiques, dont font partis les sites culturels. Grâce à cette labellisation, ce dispositif national démontre l'intérêt des professionnels pour l'accessibilité culturelle généralisée. Le label est obtenu après une démarche volontaire du prestataire. Prenant en compte l'accessibilité du cadre bâti, l'accueil ainsi que la diversité des offres culturelles proposées, il peut être décerné pour chaque famille de handicap (visuel, moteur, auditif et mental). Valable pendant cinq ans, chaque site peut obtenir le label pour un ou bien plusieurs handicaps. Par ailleurs, ce label permet la sensibilisation des professionnels du tourisme à la question d'inclusion culturelle des personnes en situation de handicap. Le cahier des charges à respecter étant national, cela permet d'avoir un traitement uniforme de l'accessibilité sur tout le territoire. En 2020, 4120 établissements recevaient un avis favorable de la marque Tourisme & Handicap.

Parmi eux, uniquement 66% ciblaient le handicap visuel. Aussi, selon les statistiques établies par la marque Tourisme & Handicap en mai 2020, la répartition des sites par catégorie était la suivante<sup>13</sup> :

- 55,61% : Hébergements
- 13,30% : Lieux de visite (Musées, châteaux, médiathèques, ...)
- 13,20% : Structures d'information touristique (Maisons du tourisme, syndicats d'initiatives, ...)
- 11,26% : Loisirs (Centres culturels, théâtres, cinémas, ...)
- 6,63% : Restauration

De ce fait, concernant la thématique culturelle, nous pouvons voir qu'en ajoutant les résultats obtenus pour les catégories lieux de visite et loisirs, elles représentent seulement 24,56% des sites labellisés. Malgré la quantité de labels décernés, cela n'est pas forcément représentatif de l'accessibilité des sites culturels en France.

13 - Tourisme & Handicap [En ligne]  
<https://www.tourisme-handicaps.org/les-labels/> (page consultée le 16 octobre 2020)

## • Prix Patrimoine pour tous

Finalement, en 2011, le Ministère de la Culture instaure le prix « Patrimoine pour tous ». Comme indiqué, il « distingue une démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée des lieux patrimoniaux pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental<sup>14</sup> ». Ce prix ne se base pas uniquement sur l'accès au cadre bâti mais prend en compte une accessibilité plus large telle que la mise à disposition d'une médiation favorisant l'autonomie du visiteur par exemple. Le ministère souhaitant voir se développer des offres culturelles adaptées à une pluralité de publics, il étend ce prix à l'ensemble des institutions culturelles. L'objectif de la création de ce prix est d'engager autant les structures patrimoniales nationales que celles relevant des collectivités territoriales (archives, musées de France, monuments historiques, ...) dans la création et le développement d'une accessibilité généralisée pour tous les publics et spécifiquement ceux en situation de handicap.

Depuis sa mise en place, 35 établissements patrimoniaux ont pu obtenir cette distinction. Parmi eux, nous pouvons notamment citer le Mucem (Marseille), disposant d'une politique d'accessibilité richement développée. Il bénéficie de même du label « Tourisme & Handicap » pour les quatre familles de handicap. Créé en 2013, le musée s'est donné comme mission d'intégrer la notion de politique d'accessibilité dès la conception de l'établissement.

14 - Ministère de la Culture, Franck Riester, ministre de la Culture, annonce les lauréats de la huitième édition du prix annuel Patrimoines pour tous [En ligne] <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communique-de-presse/Franck-Riester-ministre-de-la-Culture-annonce-les-laureats-de-la-huitieme-edition-du-prix-annuel-Patrimoines-pour-tous> (page consultée le 16 octobre 2020)

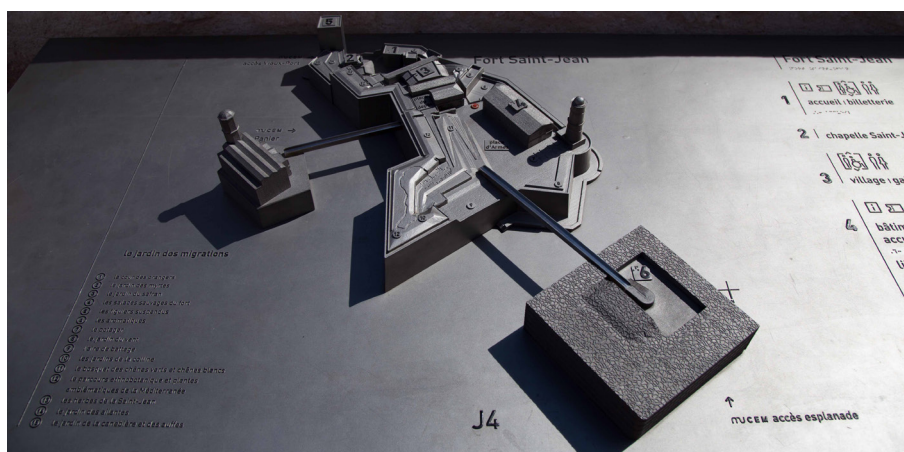


Figure 12 : MUCEM, *Maquette tactile*, 2013



### 3/ Des exemples de mises en oeuvre des politiques d'accessibilité au sein d'établissements culturels

Conjointement au développement du cadre juridique et législatif en faveur des personnes en situation de handicap, les établissements culturels prennent peu à peu part au débat et mettent en place des politiques d'accessibilité au sein de leur structure. L'adaptation de leur offre culturelle s'est faite via l'intégration de dispositifs spécifiques conformes à l'usage de tous les publics. Appliquées de manières différentes selon les structures, ces politiques relèvent en quelque sorte du volontarisme. Hormis la loi de février 2005 concernant le cadre bâti, aucune législation ne les oblige réellement à mettre en place un véritable pôle d'accessibilité. Ainsi, malgré tous ces efforts, nous pouvons constater par exemple que seulement 18 % des musées français sont aujourd'hui labellisés Tourisme et Handicap<sup>15</sup>. En effet, de nombreux freins entravent cette mise en accessibilité. Qu'ils soient d'ordres financiers, humains, ... ces obstacles limitent les actions de médiation et d'adaptation à l'égard d'un public plus large. Ainsi, selon une étude lancée par Malakoff Médéric, « en 2017 encore 61 % des personnes en situation de handicap continuaient de trouver difficile l'accès à la culture au sens large<sup>16</sup> ». Variant d'un établissement à un autre, ces politiques d'accessibilité progressent, tout de même, de manière significative. À l'instar d'établissements culturels tel que le Louvre et sa galerie tactile, de nombreuses structures commencent à aborder leurs offres culturelles avec un regard différent et proposent de nouveaux outils de médiation, plus adaptés aux personnes en situation de handicap visuel.

15 - Rachel CHENU, « Musées et handicap : les freins de l'accessibilité. Une enquête auprès de 127 musées », *Culture & Musées*, 31 | 2018 [En ligne] mis en ligne le 19 décembre 2018, <https://journals.openedition.org/culturemusees/2140> (consulté le 16 octobre 2020)

16 - Marine VAZZOLER, « Handicap et accessibilité en France : des musées pour tou.te.s ? », *Le Quotidien de l'art*, édition n°1744 [En ligne] mis en ligne le 13 juin 2019, <https://www.lequotidiendelart.com/articles/15408-handicap-et-accessibilite-C3%A9-en-france-des-mus-C3%A9es-pour-tou-te-s.html> (consulté le 16 octobre 2020)

#### **a. Cité des Sciences et de l'Industrie : Mise en avant des sens**

Dès sa création, en 1986, la Cité des Sciences et de l'Industrie, située à la Villette, intègre une cellule handicapée afin de prôner l'accessibilité pour tous. Cette cellule est alors dirigée par deux personnes, elles mêmes en situation de handicap (une personne aveugle et une personne sourde). L'objectif est de développer des dispositifs adaptés qui soient profitables au plus grand nombre. Aujourd'hui, cela se traduit par la mise en place du programme « Ma Cité Accessible ». Conçue comme une *démarche positive*<sup>17</sup>, l'accessibilité y est mise en place de telle sorte qu'elle ne concerne pas uniquement les publics en situation de handicap mais bien l'ensemble des visiteurs. Les maquettes tactiles profitent tout aussi bien aux personnes déficientes visuelles qu'aux enfants. Pour eux l'accessibilité se construit dès la création d'une exposition ou d'un espace, de manière à développer une action globale et réussie. Ainsi, comme Paul Delouvrier, ancien président de l'Établissement public de la Villette et contributeur à la création de la Cité, le souligne : « Le souci du handicap ne doit être ni un remord après coup ni une obsession pendante, mais, dès la conception, un réflexe<sup>18</sup> ».

17 - Cité des Sciences et de l'Industrie, *L'accessibilité, pour qui, pourquoi ?* [En ligne] <http://www.cite-sciences.fr/fr/ma-cite-accessible/laccessibilite-pour-qui-pourquoi/> (page consultée le 9 avril 2020)

18 - François D'AUBERT, « La Cité des sciences et de l'industrie et la Mission Culture et Handicap », *L'Observatoire*, 2007/2 (N° 32), p. 38-40 [En ligne] mis en ligne le 1 janvier 2017 <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2007-2-page-38.htm> (consulté le 9 avril 2020)

Par ailleurs, comme nous pouvons le constater, la Cité intègre aussi la dimension numérique en dédiant un pan de son site internet à l'accessibilité. En mettant facilement à disposition son registre d'accessibilité ou bien en communiquant sur chaque handicap, elle permet de faciliter la préparation de la visite, étape à laquelle beaucoup de personnes en situation de handicap renonce à la sortie. De ce fait, elle participe aussi à la sensibilisation autour de cette thématique. Concernant la déficience visuelle, la Cité des Sciences et de l'Industrie propose différentes solutions rendant l'expérience muséale plus confortable. À travers son slogan : « Veuillez toucher s'il vous plaît ! », elle incite à développer la découverte tactile des expositions. Cela se traduit par des visites guidées et ateliers adaptés, la présence de dessins en relief, maquettes tactiles, textes en braille mais aussi par la création de collection d'ouvrages adaptés. La politique de l'établissement vise aussi à mettre à disposition des outils permettant de faire usage de tous ses sens comme par exemple l'ouïe à l'aide de films audio-décrits, de livres sonores et de murmurants (textes audios). Un espace Louis Braille est aussi accessible sur réservation pour consulter la bibliothèque adaptée ainsi que pour des usages informatiques. Ainsi, c'est par le prisme de la convocation de l'ensemble de sens que la Cité des Sciences et de l'Industrie développe son accessibilité mais aussi ses actions de médiation.

### ***b. Centre des Monuments Nationaux : Une offre de visite variée selon les sites***

Le Centre des Monuments Nationaux, qui regroupe une centaine de monuments historiques, a lancé en 1999 une campagne « Accueil pour tous ». Dans leur présentation, nous pouvons lire : « Le CMN a pour vocation de rendre ces monuments accessibles au plus grand nombre, notamment aux publics prioritaires (éloignés de la culture ou en situation de handicap), et de contribuer à la politique d'éducation artistique et culturelle ».

En 2010, la commission culture rédige un rapport d'information nommé : « Au service d'une politique nationale du patrimoine : le rôle incontournable du Centre des monuments nationaux<sup>19</sup> ». Au sein de celui-ci, on retrouve un chapitre dédié à l'accès à la culture traitant de l'amélioration des conditions d'accueil et de visite. Le rapport indique « depuis longtemps, le CMN a fait de l'accueil des personnes handicapées une des priorités de son projet d'établissement, avant même la promulgation de la loi de 2005 ».

Premier opérateur public culturel et touristique, le Centre de Monuments Nationaux met en place de nombreuses actions permettant à la fois d'agir sur l'accessibilité physique mais aussi culturelle sur l'ensemble des sites. Il s'agit de visites adaptées et/ou tactiles, de mallettes multi-sensorielles (matériaux, odeurs, sons, etc ...), d'audioguides et visio-guides, de supports d'aide à la visite (documents en braille, en gros caractères et en relief) mais aussi de collections d'édition adaptées « Sensitinéraires » (livres d'arts tactiles et sonores permettant aux personnes déficientes visuelles de découvrir certaines sites et monuments). Cette diversité de dispositifs est mise en oeuvre dans une trentaine de monuments nationaux.

---

19 - Sénat, Rapport d'information n° 599 (2009-2010) de Mme Françoise FÉRAT, fait au nom de la commission de la culture, déposé le 30 juin 2010

### ***c. Cité de l'architecture et du Patrimoine : Complémentarité de parcours autonomes et de visites descriptives / tactiles avec médiateur***

D'autre part, on voit aussi que la Cité de l'Architecture prône l'accessibilité à tous au travers de son offre culturelle. De plus, elle participe à la mission du ministère de la Culture : la Réunion des Établissements Culturels pour l'Accessibilité (RECA). La spécificité de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine réside dans le fait qu'une grande majorité de son offre culturelle est accessible aux personnes déficientes visuelles. Le choix a été fait de concevoir l'accessibilité au travers de parcours en autonomie et de parcours guidés adaptés par un médiateur.



Figure 13 : Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Maquette démontable

“ C'est des éléments pour tous et qui se trouvent être accessibles. C'est vrai que c'est important pour nous, c'était important que les maquettes soient accessibles à tous. Claire Munuera Ducoq ”

De nombreux outils sont mis à disposition du public, qu'il soit déficient visuel ou bien valide. En plus d'une signalétique adaptée (informations en braille ou en gros caractère), la Cité de l'Architecture et du Patrimoine a mis en place des maquettes tactiles manipulables. Elles permettent aux visiteurs de pouvoir se saisir de l'outil et d'appréhender l'architecture, la construction par le biais d'éléments à assembler. Nous pouvons aussi retrouver au sein de ce parcours des tables pédagogiques qui, elles, mettent en lumière et initient aux techniques de création.

En parallèle, des visites guidées adaptées sont proposées au public déficient visuel. Elles sont centrées sur des thématiques fortes de l'offre culturelle : Architecture romane à toucher, Notre Dame de Paris : joyau de l'architecture gothique, Paris au temps d'Hausmann, Le Corbusier du bout des doigts. Celles-ci sont menées par un médiateur qui, grâce à une sélection d'oeuvre, tente d'initier ses interlocuteurs aux grands principes architecturaux. Ces visites sont aussi complétées par l'utilisation d'outils tactiles tels que des images tactiles ou les maquettes déjà présentes dans le parcours autonome. Ces deux types de dispositifs sont appliqués pour les expositions permanentes et tendent à se développer lors de certaines expositions temporaires. Cependant, la mise en accessibilité de celles-ci est complexe de par sa durée limitée dans le temps. Il n'est donc pas possible pour eux de mettre en place des dispositifs identiques aux expositions permanentes.

### ***d. Musée d'Aquitaine : Le musée au bout des doigts - des visites tactiles par et pour les personnes déficientes visuelles***

Comme les structures précédemment évoquées, le musée d'Aquitaine dispose depuis 2013 du label Tourisme & Handicap pour les quatre familles de handicap. L'accessibilité est surtout mise en place au niveau des expositions permanentes. Cependant, le musée d'Aquitaine a une réelle volonté d'appliquer ces dispositifs sur les expositions temporaires pour faire bénéficier d'une offre culturelle maximale.

Dirigé par Nicolas Caraty, lui-même déficient visuel, le pôle accessibilité du musée instaure des visites tactiles nommées « Le musée au bout des doigts ». En privilégiant ce sens, le musée souhaite faire découvrir les oeuvres et les éléments du patrimoine d'une nouvelle manière. Par ailleurs, ces visites guidées sont complétées par des pratiques plus manuelles, en atelier.

De plus, le Musée d'Aquitaine est en plein développement de la politique d'accessibilité déjà en place par le biais de l'élaboration et de la production d'un parcours sensoriel qui prendra place dans les collections permanentes. Pensé comme un condensé de l'exposition, il se déroulera sur 29 étapes dont 7 concerneront l'architecture. Nous pourrions par exemple retrouver des maquettes tactiles du bâtiment du Musée d'Aquitaine, de la cathédrale St-André, d'une échoppe bordelaise ainsi que d'un chai à vin. Pour Nicolas Caraty, il est essentiel de penser l'accessibilité de telle sorte qu'elle soit utile non seulement aux publics spécifiques mais surtout à l'ensemble des visiteurs.

Axée sur le toucher, la politique du musée s'étend aussi à d'autres sens comme l'ouïe avec des audioguides mais aussi l'odorat grâce à l'intégration de stations, dédiées aux odeurs, sur le parcours.



**Figure 14:** Nicolas Caraty, *Visite au bout des doigts*, Musée d'Aquitaine

“ *Donc l'idée du parcours c'est de donner un contenu qui soit constamment accessible à partir du moment où le musée est ouvert. Donc du mardi au dimanche de 11h à 18h, il y aura ces 29 stations que les gens pourront utiliser. Et donc en plus des 29 stations, il y aura un audioguide pour les déficients visuels et des vidéos en LSF pour les malentendants. Et des choses à toucher pour tout le monde en fait. C'est bien évidemment fait au départ pour le public spécifique mais si des gens veulent visiter en touchant, c'est aussi à leur disposition.* Nicolas Caraty

”

Par ailleurs, en allant observer nos pays voisins, nous pouvons nous rendre compte que certains d'entre eux prennent le sujet à coeur et mettent en place des dispositifs visant à améliorer l'accès à l'art des personnes en situation de handicap. C'est notamment le cas de l'Italie et du Musée Tactile Omero dont la totalité des oeuvres culturelles peut être découverte tactilement. À travers des reproductions fidèles, des maquettes et images tactiles, des panneaux didactiques en braille, cet établissement balaye un large spectre quant à ses thématiques (période gréco-romaine, Renaissance, art contemporain,...). Néanmoins, ce type d'initiative demeure rare, même en Europe. En France, les constats réalisés mettent en lumière le traitement hétérogène de l'accessibilité. L'un des principaux frein évoqué par les établissements culturels relève du financement. Le budget alloué à la mise en accessibilité n'est pas suffisant et ne permet pas d'englober toutes les dépenses liées à cela.

Néanmoins, certaines structures parviennent à dégager des fonds par le biais du mécénat. De nombreux établissements culturels évoqués plus tôt sont en relation avec des acteurs privés, qui oeuvrent à la promotion de la culture et de l'art. C'est par exemple le cas d'Alain Mikli (designer de lunettes) qui s'engage au travers de Mikli Diffusion France et collabore avec le Quai Branly. Ce type d'association permet le développement de parcours accessibles. De nombreux mécènes, sensibles à cette question, soutiennent les structures culturelles et permettent ainsi aux personnes déficientes visuelles d'avoir un accès facilité à la culture et donc à l'architecture.



Figure 15 : Musée Tactile Omero, Italie

Les initiatives prises par les structures associatives en faveur des personnes déficientes visuelles dès les années 1970 en vue de rendre la culture plus abordable permettent de mettre en lumière de nombreux problèmes et questionnements à ce sujet. Ces actions sont menées, d'une première part de manière individuelles puis, dans un second temps avec le soutien et l'aide de l'État et de ses politiques publiques. Dès la fin des années 1980, l'État s'empare de ce sujet et l'intègre dans différents textes législatifs. S'en est suivi une prise de conscience des établissements culturels qui, eux aussi, ont agi dans ce sens par la mise en place de politiques d'accessibilité et de cellules handicapées au sein de leur structure. Les années 2000 voient ces démarches s'accélérer notamment par une plus grande mobilisation de l'ensemble des acteurs. Premièrement, par la restructuration des politiques liées au handicap et ensuite par le vote de la Loi de février 2005 qui constitue alors un véritable socle législatif.

Malgré cet élan engagé par la puissance publique, les dispositifs mis en oeuvre peuvent parfois rester peu structurés. Relevant plutôt de la sensibilisation ou de la préconisation que de réels dispositifs opérationnels. Les instances et groupes de travail formulant fréquemment des recommandations ou conseils, les sites culturels ne sont donc pas dans l'obligation de proposer une politique d'accessibilité au niveau de ses offres culturelles. Cependant, nous pouvons remarquer que l'un des points positifs de cette prise de conscience politique reste la collaboration. L'État s'appuie sur des initiatives individuelles pour fonder un cadre juridique adapté aux problématiques énoncées. La prise en compte des points de vue des associations ainsi que des établissements culturels permet de développer des scénarios cohérents, réalistes et pérennes.

En définitive, le travail en réseaux de l'ensemble des acteurs permet de maintenir une chaîne d'accessibilité globale, sans quoi, la culture et l'architecture ne pourrait pas être intégralement perceptibles par le public déficient visuel. L'accessibilité culturelle étant une condition essentielle de l'inclusion sociale des publics en situation de handicap.

03  
⠠⠨⠠⠨

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« Toute expérience de l'architecture qui nous touche est multi-sensorielle ; les qualités d'espace, de matière et d'échelle se mesurent également par l'oeil, l'oreille, le nez, la peau, la langue, le squelette et les muscles. L'architecture fortifie l'expérience existentielle, notre sensation d'être au monde, c'est une forte expérience personnelle. Au lieu de la vision seule ou des cinq sens classiques, l'architecture sollicite plusieurs domaines d'expérience sensorielle qui interagissent et se confondent ».*

*Juhani PALLASMAA, The Eyes of the Skin*



# DES OUTILS SENSORIELS DE MÉDIATION ARCHITECTURALE ADAPTÉS AUX DÉFICIENTS VISUELS

## 1/ Panorama d'actions de médiations culturelles existantes

Au travers d'un panorama sur les outils de médiation existants, nous allons tenter de comprendre de quelle manière ceux-ci permettent aux personnes déficientes visuelles de percevoir l'architecture. Par le biais de cet inventaire, nous allons pouvoir constater les tendances générales au niveau de la médiation. Ces outils mobilisent les perceptions multi-sensorielles des visiteurs, s'inscrivent dans des démarches multiples et permettent d'explorer l'architecture de manière singulière.

Figure 16 : Outils de médiation architecturale



Livre tactile, Villa Cavrois, CMN - Sens Itinéraire



Cahiers de visites tactiles du Château d'Amboise, Polymorph Design



Audioguide «Architecture et histoire de la cité des Sciences et de l'Industrie



Visite « Une histoire, art, architecture et design, des années 80 à aujourd'hui », « Écouter-Voir »



Maquette Tactile, Familistère de Guise, Tactile Studio



Maquette Tactile Palais des Beaux-Arts de Lille, Archi-Tact

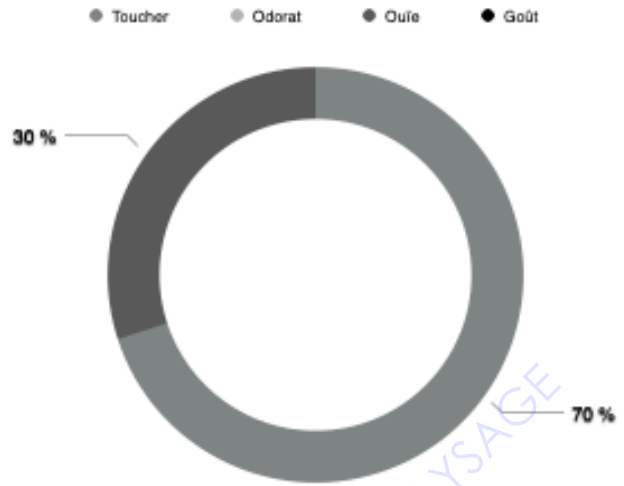


« Toucher pour voir », TRI-D

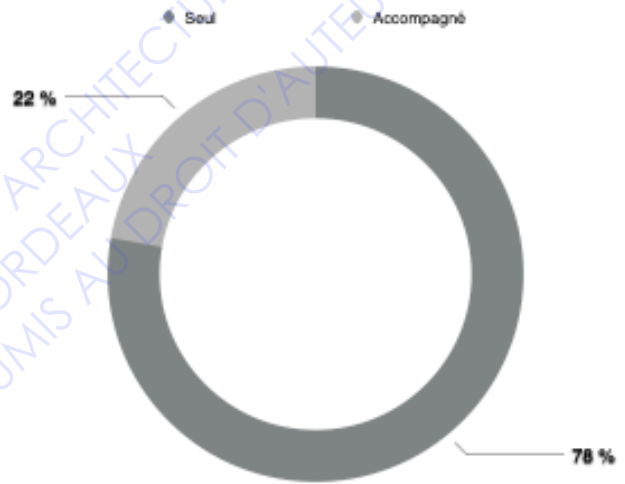


« Des clefs pour bâtir », Les doigts qui rêvent

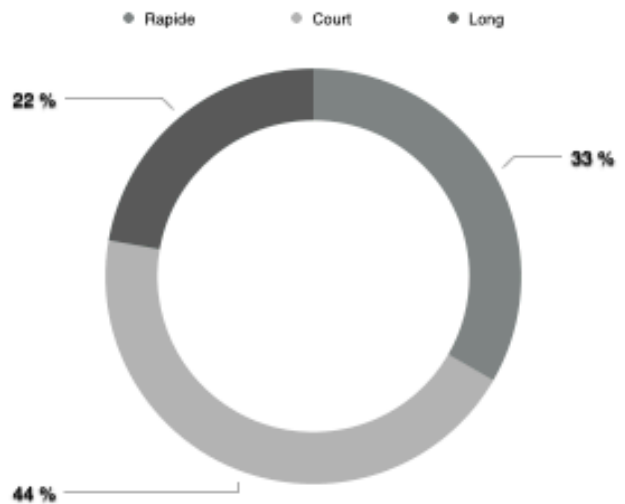
## SENS UTILISÉS



## TYPE DE MÉDIATION



## DURÉE



Analyse des outils de médiation adaptés

Dans un premier temps, une analyse a été réalisée vis-à-vis des différents outils de médiation adaptés par le biais d'un tableau comparatif (Annexe1). Par la suite, nous avons tenté de sélectionner certaines informations les concernant afin de pouvoir observer comment sont mis en places ces outils.

Tout d'abord nous pouvons constater que le sens le plus mobilisé au travers de ces outils est le toucher. En effet, il s'agit de l'un des manières les plus efficaces pour faire appréhender l'architecture. Les multiples outils que représentent les maquettes tactiles ou les images en reliefs sont généralement les plus mises en oeuvre dans les établissements culturels. Par ailleurs, ils sont souvent accompagnés par des cartels ou des inscriptions en braille. Les outils de médiations multi-sensoriels font aussi appel à la perception auditive par le biais des audio-guides ou des audio-descriptions. Quant à eux, l'odorat et le goût, ne parviennent que très peu à faire l'objet d'un outil sensoriel en vue d'une médiation architecturale.

Ces éléments permettent de s'interroger sur la manière dont les perceptions influent sur nos manières de percevoir notre environnement. Nous pouvons aussi nous demander pourquoi certains sens sont plus mis à profit que d'autres. De surcroît, nous pouvons nous questionner sur la pertinence de l'ensemble des outils énoncés ainsi que sur la façon dont ils sont utilisés par le public déficient visuel.

De manière globale, nous constatons que la médiation s'effectue en autonomie, sans la présence d'un médiateur. Cela nous permet de se questionner sur le rôle et la place du médiateur dans cette démarche. Au travers d'analyse des missions du médiateur, nous allons tenter de comprendre en quoi sa présence influe sur l'expérience culturelle du visiteur déficient visuel.

Enfin, nous remarquons que ces actions de médiations se déroulent généralement sur des temps courts, c'est-à-dire entre 30 minutes et une heure. Nous pouvons alors nous demander comment ces expériences sont-elles constituées. De plus nous pouvons nous interroger entre la corrélations de la durée des actions et la présence ou non des médiateurs lors de l'expérience culturelle.

L'ensemble des questions soulevées au travers de cette analyse va nous permettre, dans la suite de ce mémoire, de chercher à comprendre comment nos sens nous permettent de percevoir l'architecture et de quelle manière les outils adaptés les mobilisent. Il sera aussi question d'appréhender les différentes missions du médiateur et ainsi, de pouvoir saisir les besoins et les attentes auxquelles elles répondent.

## 2/ L'expérience multi-sensorielle vis-à-vis de l'hégémonie de la perception visuelle

Aussi, 80% des informations reçues sont apportées par l'œil, 14% par l'oreille, 5% par le toucher et seulement 2% l'odorat et la gustation... On pense alors que ce sont nos yeux qui voient, mais c'est le cerveau qui est à l'origine de la perception et de la justesse de l'image<sup>1</sup>.

1 - Katarzyna PAZUR AUBINEAU, *Sentir pour voir, Déficience visuelle et Habitat*, 2000

2 - Juhani PALLASMAA, *The eyes of the Skin*, John Wiley & Sons, 2005

Dans son ouvrage, Juhani Pallasmaa<sup>2</sup>, exprime la prépondérance de la vue vis-à-vis des autres sens. Selon lui, même si chacun d'entre nous peut mobiliser l'ensemble de ses sens, la perception visuelle régit tout de même le domaine de l'architecture. Ce symbole de l'oculocentrisme des sociétés occidentales influe sur notre façon de percevoir notre environnement. De ce fait, si l'on vient à être privé de ce sens, que ce passe-t-il ? Comment les personnes déficientes visuelles parviennent à percevoir et à se représenter l'espace et l'architecture ?

La compréhension du fonctionnement sensoriel chez l'homme ainsi que sa traduction sur les outils de médiation va nous permettre d'éclairer ces questionnements.

### a. Perception tactile

Chez les personnes déficientes visuelles, la perception tactile est régulièrement mobilisée afin de compenser la perte de la perception visuelle. C'est le sens qui nous permet à tous d'être réellement en contact avec ce qui nous entoure. L'ensemble du corps peut être utilisé comme surface de contact, mais ce sont dans les mains et dans la bouche que nous retrouvons le plus de récepteurs sensoriels. Même inconsciemment, de nombreux facteurs rentrent en compte dans notre perception tactile de l'environnement. Par ailleurs, ce sens demande forcément une proximité avec l'élément architectural.

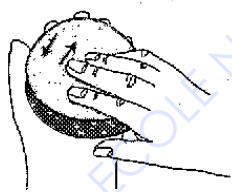
Le perception tactile se divise en deux principes : la perception tactile cutanée (passive), le fait d'être touché et la perception tactile haptique (active) qui découle d'un mouvement d'exploration.

Premièrement, la perception cutanée est dite passive car les sensations apparaissent lorsque notre peau est immobile. Nous ressentons l'air qui effleure notre main, la chaleur ambiante qui réchauffe ou refroidit notre corps. Ce sont généralement par le biais de nos mains que nous mettons en oeuvre cette perception du fait qu'elles soient souvent à l'air libre et que très rarement protégées de l'environnement. La perception tactile est passive lorsqu'un élément nous touche sans que nous réalisons de mouvements. Nous ressentons la force et le poids qui s'appliquent sur nous. Durant les actions de médiations ainsi que dans notre quotidien, cette perception est peu mobilisée.

La perception haptique aussi appelée perception tactile active est beaucoup plus mise en oeuvre dans notre compréhension de l'environnement. Elle est stimulée lorsque notre peau rentre en mouvement. C'est notamment le cas quand notre main parcourt un élément physique. Cette exploration volontaire permet de comprendre plus rapidement ce qui nous entoure que la perception tactile passive. Les personnes déficientes visuelles l'utilisent lors de la découverte d'un objet tactile de médiation. Selon les éléments et leurs spécificités, ils ne vont pas procéder de la même manière pour l'appréhender. Généralement séquentielle, l'exploration tactile demande beaucoup de concentration et un certain effort au niveau de la mémorisation. Une fois l'objet entièrement exploré, la personne déficiente visuelle va synthétiser les éléments perçus et se représenter mentalement l'objet.

Selon Lederman et Klatzky<sup>3</sup>, il existerait six procédures exploratoires manuelles. Chacune d'entre elles permettrait de comprendre un aspect de l'objet étudié. Le mouvement latéral permet de sentir sa texture et de pouvoir la qualifier de lisse, rugueuse, douce ou bien encore fibreuse. Dans un second temps, une pression exercée sur l'objet nous indique sa dureté. Un contact statique donne des renseignements sur la température de celui-ci. Le poids peut quant à lui être estimé par la prise en main sans support. L'enveloppement de l'objet par la main permet de définir une notion de forme globale mais aussi de volume. Cela peut être plus complexe à réaliser lorsqu'il s'agit d'éléments de grandes dimensions ou lorsque l'on évoque un bâtiment dans son ensemble par exemple. Pour finir, le suivi des contours fait avec la pulpe des doigts donne une idée plus précise quant à la forme globale. Indispensables à l'exploration tactile, ces procédures peuvent être effectuées sur une multitude d'outils de médiation adaptés, permettant ainsi à la personne déficiente visuelle de mieux appréhender l'objet présenté.

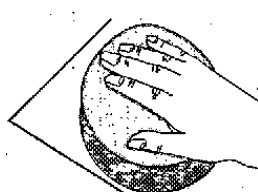
Frottement latéral / Texture



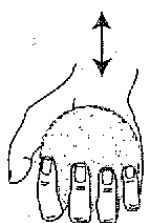
Pression / Dureté



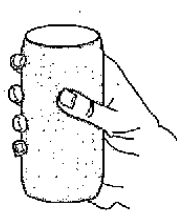
Contact statique / Température



Soulèvement / Poids



Enveloppement / Volume



Suivi des contours / Forme exacte

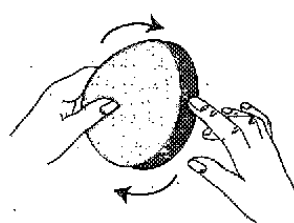


Figure 17 : Les six procédures exploratoires manuelles répertoriées par Lederman et Klatzky, 1987

## • Le braille : une première tentative d'inclusion

Le braille est un système d'écriture universel utilisant le sens du toucher. Conçue à l'aide de deux colonnes verticales de trois points chacune formant une « cellule », cette technique permet de réaliser 64 combinaisons de points en reliefs. Inscrite dans un rectangle de 6,8mm de haut par 4,2mm de large, la cellule braille est, de ce fait, facilement identifiable et lisible par la pulpe des doigts. Cette invention sert principalement à la transcription de l'alphabet mais elle permet aussi de traduire la musique ou bien les mathématiques. Par ailleurs, il existe aussi une version abrégée, permettant de condenser l'écriture ainsi que de réduire les dimensions du support.

Dans le cadre culturel et muséal, le braille est surtout utilisé au niveau de la signalétique (cartels, panneaux, plaques,...). L'usage du braille est utile et pertinent pour les visites libres. Il est généralement utilisé en complément d'autres outils de médiation adaptés comme des images en reliefs, des audio-guides,... Aujourd'hui encore, le braille demeure un moyen privilégié d'autonomie et d'insertion sociale des personnes déficientes visuelles.

Cependant, en France, sur les 207 000 aveugles<sup>4</sup>, environ « 10% lisent couramment le braille, même si c'est le cas de la quasi-totalité des élèves d'établissements spécialisés<sup>5</sup> », estime Raoul Parienti, fondateur de l'entreprise Visionsas, spécialiste des technologies pour non-voyants. Comme le précise Aurélie Hourdebaigt, animatrice socio-culturelle à l'UNADEV : « il faut toujours se renseigner au préalable parce qu'un outil d'adaptation, cela peut être que du braille et tout le monde n'est pas braille, tout le monde ne lit pas le braille<sup>6</sup> ». Aujourd'hui, dans une grande majorité des cas, l'accessibilité culturelle est mise en place à travers cette seule et unique technique.

4 - Fédération des Aveugles de France, *Quelques chiffres sur la déficience visuelle* [En ligne] <https://aveuglesdefrance.org/la-cecite-questre-que-cest> (page consultée le 7 mai 2020)

5 - Information Handicap [En ligne] <https://informations.handicap.fr/a-2732.php#:~:text=%22Sur%20environ%20100.000%20aveugles%2C%2015,des%20technologies%20pour%20non%2Dvoyants> (page consultée le 7 mai 2020)

6 - Isabelle WAGNER, « Visiter les lieux culturels quand on est malvoyant : Entretien avec Valérie Hourdebaigt », *France Bleu, La vie en bleu, le mag*, 30 novembre 2017 [En ligne] <https://www.francebleu.fr/emissions/la-vie-en-bleu-le-mag/gironde/visiter-les-lieux-culturels-quand-est-malvoyant>



Figure 18 : Kosuke Takahashi, *Braille Neue, Une police pour les voyants et les aveugles*, 2018

“

*Il faut toujours se renseigner au préalable parce qu'un outil d'adaptation, cela peut être que du braille et tout le monde n'est pas braille, tout le monde ne lit pas le braille.*

*Aurélie Hourdebaigt*

”

Le braille présente d'autres désavantages. Comme évoqué précédemment, l'écriture en braille nécessite beaucoup d'espaces libres sur le support. Ainsi, l'inscription braille reviendrait à écrire un texte en police 48. Il faut sélectionner le contenu devant être traduit afin que le texte ne soit pas trop long. Nous pouvons alors constater un premier motif discriminatoire vis-à-vis des personnes déficientes visuelles qui ne possèdent pas l'intégralité de l'information donnée. L'utilisation de la version abrégée est, elle, plutôt déconseillée car maîtrisée par peu de personnes déficientes visuelles. Par ailleurs, le braille s'abîme rapidement. Or, un support abîmé est beaucoup plus difficile à lire qu'un support en parfait état. Il est donc nécessaire d'utiliser des matériaux résistant pour ne pas que les points en relief ne soient plus perceptibles.

Pour autant, ce système d'écriture est à conserver malgré certains défauts. Cependant, il ne doit relever que d'inscription d'informations sommaires et non représenter, à lui seul, un réel outil de médiation adaptée. Son utilisation doit être privilégiée de manière complémentaire, en lien avec d'autres outils.



- **La transposition matérielle d'une spatialité : le cas de la maquette tactile**

La maquette tactile, tri-dimensionnelle, est un outil régulièrement utilisé par les structures culturelles lors des actions de médiations. Réalisée par des maquettistes spécialisés tel que l'agence Tactile Studio ou Archi-Tact, la maquette tactile s'inscrit très bien dans la mise en place de parcours accessibles. C'est un outil très intéressant car il est tout d'abord utile pour les personnes déficientes visuelles mais il permet aussi une utilisation pour un public plus large. Enfants comme adultes apprécient les maquettes tactiles car elles permettent une compréhension rapide et ludique de l'architecture.

Elles sont généralement mises en place lorsque le bâtiment ou l'élément architectural n'est pas à échelle humaine. Dans ce cas là, ils procèdent à une reproduction à échelle réduite pour avoir plus de maniabilité. Les maquettes tactiles sont aussi utiles lorsque les éléments sont trop fragiles et ne peuvent être manipulés par le public. Ici, l'objet reproduit restera fidèle à l'échelle. Enfin, il est aussi possible d'agrandir un élément afin de discerner des détails imperceptibles.

La conception d'une maquette tactile à destination des publics déficients visuels doit avoir des caractéristiques spécifiques. Tout d'abord, elle doit pouvoir être lue tactilement, c'est-à-dire qu'elle comporte généralement des inscriptions complémentaires en braille afin que le visiteur puisse se repérer et donc comprendre comment est structuré l'espace qui l'entoure. Au niveau de sa matérialité, la maquette tactile peut rester fidèle au modèle original. Dans ce cas, les maquettistes vont choisir de faire une reproduction à l'identique. La personne déficiente visuelle peut ainsi ressentir la texture, la température, le rythme et la dureté des matériaux. Cependant, cela peut amener à avoir trop d'informations sur un même support et donc à perturber la compréhension du visiteur. C'est pourquoi certaines structures culturelles privilégient une maquette qui se limite à quelques matérialités généralement non fidèles à l'élément original. La même problématique est soulevée vis-à-vis des couleurs utilisées. Pour les personnes possédant un restant visuel, il est intéressant de jouer avec les contrastes pour révéler des éléments. De ce fait, ce ne sont pas forcément les tonalités réelles qui sont reproduites.

Différents types de maquettes sont produites :

La plus répandue est la maquette générale ou réaliste qui reproduit au plus près l'élément architectural. Elle est notamment utilisée pour représenter un bâtiment ou un monument dans sa globalité. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble et de comprendre l'enveloppe du bâti.

Ensuite, nous retrouvons la maquette schématique qui permet, grâce à une synthétisation des informations, d'obtenir un objet simplifié. Elle peut être utile pour représenter un bâtiment ayant une forme spécifique mais aussi lorsqu'il s'agit de montrer des rapports d'échelle entre deux monuments par exemple. Elles permettent une compréhension rapide et globale à l'image de ce que pourrait produire un logo pour une représentation en deux dimensions.

Finalement, beaucoup de structures culturelles se dotent de maquettes tactiles descriptives permettant de cibler l'exploration sur un élément spécifique. Il peut s'agir de maquettes coupes laissant entrevoir le fonctionnement et les volumétries intérieures d'un bâtiment. Ces maquettes peuvent aussi s'avérer d'une grande utilité pour représenter les modes constructifs architecturaux. Généralement modulables, elle favorisent la compréhension de par son aspect ludique qui permet au visiteur de pouvoir reconstruire l'objet final à l'aide de plusieurs éléments.



Figure 19 : Maquette tactile de Chaillot - Théâtre national de la Danse (Paris), 2018

La maquette tactile est un outil intéressant car dans la majorité des situations elle permet une compréhension très efficace par tous les publics. Associée à une visite d'un site culturel, elle se révèle d'autant plus pédagogique : les personnes déficientes visuelles appréhendent l'architecture dans un premier temps par la maquette puis peuvent aller directement au contact des matériaux sur le bâtiment. Par ailleurs, elles peuvent être intégrées dans le parcours général du site et être disponibles en libre accès ou bien elles peuvent être utilisées lors de visites guidées adaptées uniquement.

Néanmoins, sa conception doit prendre en compte de nombreux caractéristiques tels que la solidité, la résistance,... afin qu'elle soit le plus pérenne possible. Malgré l'ensemble de ces aspects positifs, la maquette tactile peut se révéler complexe à interpréter pour la personne déficiente visuelle. Utilisée de manière individuelle elle ne permet pas une approche globale de l'architecture. Cependant, complétée par un discours descriptif, la maquette tactile reprend de son intérêt dans le processus de médiation architecturale.

- **L'image tactile comme outil bi-dimensionnel adapté**

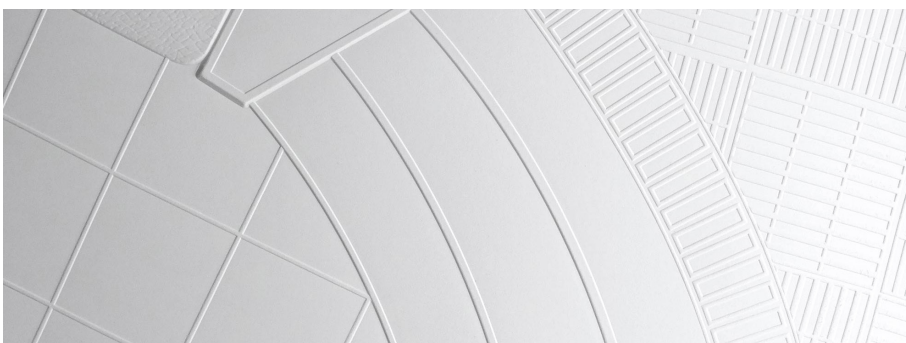
Tout comme la maquette, l'image tactile permet de représenter l'architecture de manière tactile. Cette technique en deux dimensions met en relief des éléments sur une feuille, généralement de format A3 maximum. Ce procédé d'impression permet de retranscrire des plans, des coupes, des façades, ... Afin d'être compris par les personnes déficientes visuelles, il est nécessaire de procéder à une épuration du dessin.

L'image tactile possède de nombreux avantages vis-à-vis de la maquette tactile. Elle est notamment plus rapide à concevoir et peut être transportée beaucoup plus facilement. De plus, lors d'une visite, le médiateur peut être en possession de plusieurs planches tactiles et donc peut permettre à plusieurs visiteurs de découvrir l'architecture en même temps.

De part sa rapidité de production, c'est un outil qui peut être intéressant à mettre en place lors des expositions temporaires. En effet lors de celles-ci, il est rare que les établissements culturels fassent le choix d'investir dans une maquette tactile coûteuse. L'image tactile leur permet ainsi de rendre les expositions temporaires accessibles tout en évitant de produire des outils pérennes.

Il existe plusieurs techniques de création d'images tactiles. Parmi les plus répandues, nous pouvons retrouver le thermogonflage et le gaufrage.

Premièrement, la technique du thermogonflage nécessite l'usage d'un four adapté, plus communément appelé four PIAF. Il faut tout d'abord imprimer le dessin sur un papier spécifique à l'aide d'une imprimante classique. Ce dessin doit être constitué de lignes ou d'aplats noirs. Dans un deuxième temps, la feuille est passée à l'intérieur du four. À ce moment là, une réaction chimique va se produire entre la chaleur diffusée et l'encre noire imprimée. Celle-ci va alors se gonfler et produire un relief sur la feuille. Comme nous pouvons le constater, une fois équipé, l'établissement culturel peut produire rapidement ce type d'outils. Il faut tout de même réaliser un travail de conception graphique au préalable afin d'obtenir un dessin épuré qui ne contient pas trop d'informations. Néanmoins, ce type de procédé ne permet pas d'intégrer des niveaux de relief dans le dessin. Or, ceci pourrait être intéressant pour faire appréhender la perception des profondeurs en architecture. De plus, cela reste un outil fragile, qui s'altère assez rapidement.



**Figure 20** : Sensitinéraire - La Villa Cavrois du bout des doigts, *Image en relief*, 2019

La technique du gaufrage, quant à elle, recourt à l'utilisation d'un moule métallique, traditionnellement en laiton. La feuille est placée à l'intérieur de celui-ci, comportant une partie en relief et l'autre partie en creux. Une presse mécanique vient exercer une forte pression afin de déformer le papier. La technique du gaufrage permet d'obtenir un dessin en relief tandis que la technique de l'embossage permet d'obtenir un dessin en creux.

Les planches de dessins en relief sont utilisées individuellement dans le cadre de visites architecturales. Elles sont mises à disposition des personnes déficientes visuelles dès leur accueil. Certains prennent le parti de regrouper une multitude de planches sous la forme d'un livre. C'est notamment le cas du Centre de Monuments Nationaux qui, par le biais des Éditions du Patrimoine développe la Collection Sens Itinéraires. À travers cette collection, le CMN tente d'ouvrir le monde de l'édition et de l'architecture aux personnes déficientes visuelles. Le livre se développe sous la forme d'un coffret incluant 29 planches tactiles. Ce modèle a été décliné pour quelques monuments tels que la Cité de Carcassonne, l'abbaye de Cluny mais aussi le Panthéon. Nous pouvons notamment citer le dernier en date traitant de la Villa Cavrois construite par Robert Mallet-Stevens. Conçu par une équipe de graveurs accompagné d'Hoëlle Corvest, spécialiste du handicap visuel, elle-même aveugle. Dans cet ouvrage, ils tentent de traduire la volumétrie, la distribution intérieure, les matériaux utilisés, au travers de dessins techniques comme des élévations ou des plans de niveaux. Cependant, ils cherchent à aller plus loin dans leur démarche en proposant des illustrations relatives à la lumière, au rapport à l'extérieur et à la végétation, à la perspective. Cela permet de mettre en avant des éléments rarement présentés aux personnes déficientes visuelles.

7 - France 3, « Livres tactiles : l'art au bout des doigts », 1 juillet 2019 [En ligne] [https://www.francetvinfo.fr/culture/mode/metiers-art/livres-tactiles-l-art-au-bout-des-doigts\\_3516307.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/mode/metiers-art/livres-tactiles-l-art-au-bout-des-doigts_3516307.html)

“ « C'est tout à fait la première fois que j'ai une représentation imagée de ce que pourrait être la lumière<sup>7</sup> » Anne Chotin, malvoyante de naissance ”

Grâce à l'utilisation de papier japonais Pachica, les graveurs parviennent à traduire la texture des matières telle que le dessin des marbres ou celui des veines du bois. Ces planches tactiles contiennent aussi des inscriptions en braille et en gros caractères permettant de compléter la compréhension du bâtiment. Cet ouvrage représente un outil de médiation architecture complet, qui allie la découverte tactile à la compréhension auditive grâce aux descriptions audio présentes sous la forme d'un CD.

Présentant de nombreux avantages, l'image tactile possède tout de même certains inconvénients. Elle reste un outil fragile à manier avec précaution, ce qui peut être complexe au vu du nombre d'utilisateurs dans les établissements culturels. Le travail de conception en amont est primordial, le simple fait de transférer un dessin technique en relief ne permettra pas aux personnes déficientes visuelles de comprendre ce qui leur est présenté. Il est nécessaire de traiter le graphisme de l'image afin qu'elle soit la plus intelligible possible. À l'instar de la maquette, la découverte de l'architecture à travers l'image tactile doit être complétée par un discours.

## • Le développement de nouvelles techniques de représentation

Hormis les techniques citées précédemment, il existe tout un éventail de nouvelles possibilités. Avec le développement de nouvelles technologies et de maîtrise de nouveaux matériaux, l'univers des possibles s'élargit.

En ce qui concerne les images tactiles, des techniques dérivées du thermogonflage commencent à apparaître. Les supports se diversifient : PVC, Plexiglas, métal, ... Cela permet aux établissements culturels d'élaborer des outils de médiations adaptés à leur offre culturelle. De multiples paramètres entrant en jeu comme l'aspect financier, des contraintes liées à la corrélation avec d'autres outils pré-existants, ... il est de plus en plus aisé de se diriger vers une technique qui répondra aux attentes.

Les procédés de création de maquettes tactiles ont aussi évolué. Avec la démocratisation de l'impression 3D, les établissements culturels commencent dès les années 2010 à s'équiper afin de concevoir eux-même certains outils. Cette évolution permet de nombreux changements au sein de la médiation architecturale. De part la rapidité d'exécution de l'imprimante, il est alors possible de produire des maquettes tactiles dans des temps records. Mais le gain de temps ne s'arrête pas là. Une fois le modèle informatique conçu, la reproduction de l'objet est possible à l'infini. La maquette d'un monument peut alors se retrouver en de multiples endroits de manière simplifiée. Grâce à l'existence de base de données, la culture peut se propager de manière fulgurante à travers le monde entier. Cette technologie se perfectionne de jour en jour et va pouvoir faire évoluer les modes de création des maquettes tactiles.

La technique de la découpe laser permet aussi une grande liberté quand à l'élaboration d'outils tactiles de médiation. Il existe là aussi une grande quantité de matériaux utilisables pour ce procédé. À partir d'un fichier informatique, le laser va pouvoir découper de manière très précise des motifs ou des formes directement dans la matière. Il est aussi possible de graver la matière pour lui donner du relief.

Enfin ce ne sont là que quelques exemples de ce qui est possible. L'imagination et la créativité dont les établissements culturels peuvent faire preuve conduisent à la conception d'outils de médiation tactiles plus artisanaux. Par exemple, les médiateurs n'hésitent pas à utiliser des éléments déjà existants tels que des jeux de constructions (Lego, Kapla, ...). Ceux-ci permettent une explication rapide et efficace. De plus, le médiateur peut faire participer ses interlocuteurs ou bien faire évoluer la maquette en fonction de son discours. Apprécié par les enfants mais aussi par les adultes, il s'agit là d'une méthode ludique et peu coûteuse au niveau financier permettant de communiquer et de représenter l'architecture.

• **La nécessité de l'apprentissage de la lecture et de l'exploration tactile**

Les outils de médiation tactiles utilisent des codes spécifiques permettant de traduire une image réelle en image tactile. À ce propos, l'Institut National Supérieur formation et recherche - Handicap et Enseignements Adaptés (INSHEA) a publié des « Recommandations pour la transcription de documents<sup>8</sup> ». Dans ce document sont spécifiés une multitude d'éléments et de critères à respecter lorsque l'on réalise une image tactile. Selon celui-ci, il existe deux catégories de paramètres : ceux associés à la perception des textures et ceux associés à la perception des formes.

Nous pouvons citer les recommandations concernant les tracés en reliefs. Ceux-ci se doivent de respecter des dimensionnements déterminés. Par exemple, le profil du tracé en relief ne doit pas être inférieur à 0,4mm au niveau de sa hauteur ainsi que de sa largeur, au risque de ne pas être lu par la personne déficiente visuelle. Les tracés doivent aussi respecter un certain type de motif. Là aussi, afin d'être perceptible, lorsque le tracé est en pointillé, il doit respecter un espacement compris entre 0,5mm et 4mm. Concernant les surfaces, elles peuvent être recouvertes de motifs en reliefs. Ceux-ci sont soumis à une forme spécifique (point, trait,...) ainsi qu'à son mode de répartition, une structure (parallèle, quinconces,...). Lors de l'exploration tactile, si plusieurs motifs sont présents sur la maquette ou le dessin, la personne déficiente visuelle peut être perturbée par la quantité d'informations à assimiler. Il est donc conseillé de faire une sélection de motifs différents les uns des autres permettant de créer un fort contraste entre eux. Enfin, l'intégration de vides permet une meilleure compréhension des surfaces en relief. Selon leur positionnement par rapport à d'autres éléments (textes, surfaces remplies, trait,...) ces vides doivent là aussi se conformer aux dimensions minimales et maximales indiquées.

8 - INSHEA, « Recommandations pour la transcription de documents », 17 novembre 2003 [En ligne]

“ Ilya un réel apprentissage à faire. Vous pouvez poser des stations tactiles dans n'importe quel lieu mais pour qu'elles soient bien utilisées, il faut former les gens. Nicolas Caraty ”

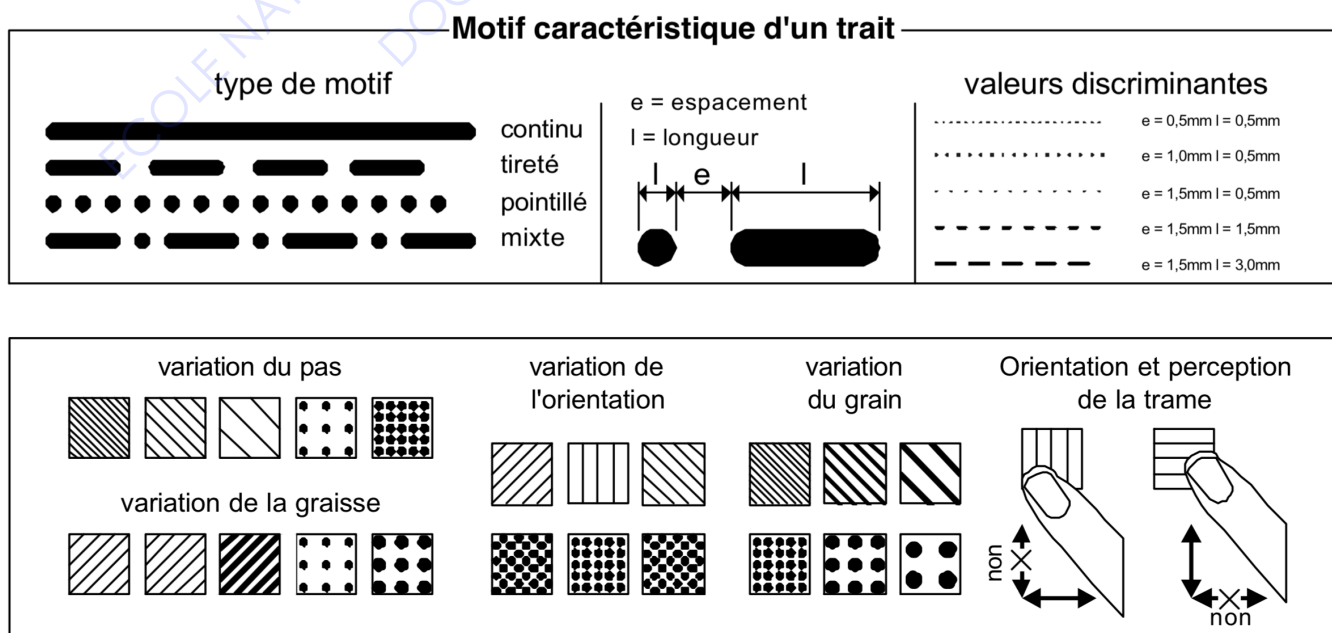


Figure 21 : INSHEA, *Recommandations pour la transcription de documents*, 2003

Nous pouvons donc constater que la création d'images tactiles est très codifiée et est régie par un ensemble de règles à respecter. De ce fait, nous pouvons donc imaginer qu'il n'est pas aisé de découvrir ce type d'outil en tant que personne déficiente visuelle. Afin de percevoir au mieux ce qui leur est proposé, il est judicieux que le public assiste à des formations ou des sensibilisations à la lecture d'images en relief. Comme nous avons pu l'évoquer dans la deuxième partie de ce mémoire, la Fédération des Aveugles de France en organise régulièrement. D'autres structures proposent ce type de formations mais elles restent tout de même assez rares.

Cependant, les personnes déficientes visuelles ne vont pas forcément, d'elles-mêmes se diriger vers ces formations, ce qui limite l'impact que peuvent avoir les outils de médiation tactile sur leur compréhension de l'architecture et de leur environnement.



Figure 22 : Musée des Beaux-Arts de Lyon, *Sous les doigts*

“ Il y a un travail de transposition. Ce travail de transposition il est possible s'il y a eu, avant de découvrir l'ouvrage ou avant de se mettre à toucher des images, une compréhension grâce à des exercices spécifiques qui permettent de faire le lien entre ce qui est en deux dimensions, le dessin et puis ce qui est en volume, en trois dimensions. Mais ça, ça n'est malheureusement pas enseigné aux jeunes aveugles dans les écoles spécialisées. Nadine Dutier ”

## b. Perception auditive

La perception auditive est un sens intime qui rapproche et lie, l'individu devenant le cœur de son environnement. Variables d'une personne à une autre, les sensations sonores impactent nos ressentis et permettent de véhiculer des émotions. Dans nos sociétés visuelles, l'ouïe perd progressivement son importance vis-à-vis de l'affaiblissement de la tradition orale. De ce fait, la perception auditive n'est pas considérée comme principale face à la perception visuelle. Or, pour une personne déficiente visuelle, le sens de l'ouïe est particulièrement important, au même titre que le toucher.

9 - Frédérique Batt, « Le vent dans la boîte aux lettres », 2002, 34 min

“ *Quand on a jamais vu, on ne peut pas avoir de notion de couleurs. Nous on nous dit qu'on est dans le noir, mais le noir vous le voyez vous, nous le noir on ne le voit pas. Donc quelque part il n'y a pas de couleurs, c'est ce qu'on appelle le néant. C'est le son qui est notre couleur.*”<sup>9</sup>

Au centre de son espace sonore, l'individu est en permanence assailli d'informations à traiter. Notre système auditif est constamment en éveil. Il n'a pas besoin d'aller chercher les informations, elles lui parviennent naturellement, sans efforts supplémentaires. Cependant, il est capable de privilégier l'écoute d'un unique son en réalisant une sélection de vibrations sonores.

Composé de l'oreille externe (appareil de réception), de l'oreille moyenne (appareil de transmission) et de l'oreille interne (appareil de perception), notre organe auditif est à la base de notre équilibre. Généralement complété par le sens visuel, il est ainsi responsable de la perception du corps dans l'environnement.

Le fonctionnement de notre audition est complexe, ce mécanisme se développe selon plusieurs étapes. Les vibrations de l'air sont captées par le conduit auditif et heurtent le tympan. Les cellules auditives détectent ce mouvement et le transforment en message nerveux transmis au nerf auditif qui communique ces informations au cerveau sous la forme d'impulsions électriques. Ces messages codés renferment des informations relatives à l'intensité, à la fréquence, à la composition de l'onde sonore mais aussi à sa source d'émission. Une fois traitée, l'information a désormais du sens et nous permet de mieux comprendre notre environnement et d'interagir avec.

Ce sens est essentiel dans notre perception de la spatialité. Les vibrations sonores diffèrent selon leurs sources d'émissions. De ce fait, chaque individu perçoit différemment les corps en mouvement dans l'espace.

Aujourd'hui, il existe une réelle demande des outils de médiation recourant à l'ouïe. Les personnes déficientes visuelles favorisent les supports audio comme compléments des supports tactiles mis en place car ils permettent de mieux contextualiser les éléments présentés.



- **L'audioguide : un outil de compréhension suffisant ?**

Mis en place dès la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'audioguide est un dispositif d'aide à la visite culturelle. Cet appareil portatif permet l'enregistrement d'une description commentée comme pourrait le faire un guide. Le visiteur peut, lorsqu'il le souhaite, démarrer les séquences audio enregistrées déclenchant ainsi une courte présentation de l'oeuvre. Au sein des structures culturelles, il n'est pas spécifiquement dirigé pour les personnes déficientes visuelles et est accessible à tous les publics. Il est aussi utilisé en tant que traducteur pour les visiteurs étrangers.

Cet outil de médiation permet de nombreux avantages pour le public déficient visuel. La visite s'effectue de manière individuelle, sans la présence d'un médiateur. De ce fait, cela offre une grande liberté au visiteur de parcourir les espaces à son rythme. Par ailleurs, l'audioguide présente l'avantage de pouvoir permettre la gestion du volume sonore. Il permet au visiteur une concentration accrue vis-à-vis de l'offre culturelle présentée, augmentant ainsi son autonomie. Ce dispositif technique propose une description audio détaillant certains aspects spécifiques comme le contexte historique, l'origine ou bien la fonction. Cela permet d'enrichir l'expérience du visiteur. Généralement les commentaires sont concis afin d'être les plus pertinents possible. Pour les établissements culturels, la création d'un audioguide implique l'élaboration d'enregistrements en lien avec le parcours global du musée.

Utile aux non-voyants, cet outil l'est également pour les personnes voyantes qui peuvent contempler les oeuvres tout en écoutant des informations complémentaires, de manière instantanée.

Cependant, il est nécessaire que les informations soient suffisamment descriptives afin que la personne déficiente visuelle puisse se représenter l'oeuvre aisément. C'est pour cela que ce type d'outil de médiation possède quelques limites à son usage. Comme évoqué précédemment, les commentaires existent en tant que compléments d'informations et non comme descriptions détaillées de l'oeuvre présentée. Les conservateurs de musées doivent généralement faire une sélection du contenu afin de fournir un enregistrement concis. Ces commentaires ne permettent généralement pas au public déficient visuel de se représenter mentalement ce qui doit être observé visuellement. Bon nombre d'éléments ne font pas l'objet d'une description, comme c'est le cas pour les formes, les matériaux utilisés, la lumière,...

Pour les personnes déficientes visuelles, l'audioguide ne permet pas d'apprécier globalement l'oeuvre ou l'espace et réduit ainsi l'efficacité de la visite culturelle. Plus généralement, il est utile à tous les usagers, qui peuvent regarder et écouter en simultanée.

- **L'audiodescription : retranscription auditive d'une image visuelle**

Né aux États-Unis, l'audiodescription est un procédé qui permet aux visiteurs d'avoir accès à un contenu audio à l'aide d'un boîtier portable et d'un casque, à l'image de l'audioguide. Cependant, ce dispositif est plus spécifiquement destiné aux personnes déficientes visuelles. Cette technique, importée en France par l'association Valentin Haüy est habituellement, employée dans le but de donner accès au spectacle vivant ou pour faciliter la compréhension d'un film. Néanmoins, elle est aussi utilisée dans le domaine muséal, comme visite guidée.

Pour les établissements culturels, l'élaboration d'un dispositif d'audiodescription est plus complexe qu'un simple audioguide. Généralement, la conception d'une audiodescription va de pair avec la création d'un parcours spécifique aux personnes déficientes visuelles. Contrairement à l'audioguide, celui-ci s'adapte aux besoins de son public. Ainsi la visite peut comporter moins de présentation d'oeuvres afin de ne pas être trop longue et fatigante. En plus des éléments de description nécessaires à la compréhension de l'oeuvre, l'enregistrement audio doit comporter d'autres types d'informations. En effet, c'est l'ensemble du parcours qui est commenté, il se doit aussi d'intégrer des indications concernant le cheminement du visiteur.

Le principal objectif de l'audiodescription est de retranscrire auditivement ce qui ne peut être perçu visuellement. Plus qu'une simple description formelle, ce dispositif se doit d'évoquer ce que l'oeuvre dégage de part la matérialité, l'ombre et la lumière, les volumes,... Usuellement, les commentaires restent objectifs et ne développent pas un point de vue et une interprétation singulière et personnelle. Afin de convenir parfaitement aux besoins du public ciblé, les enregistrements audiodescriptifs et les parcours sont conçus en collaboration avec des personnes elles-même déficientes visuelles qui interviennent à plusieurs étapes du processus.

Dans le but d'enrichir l'expérience du visiteur, il est possible de diversifier les sources sonores. L'audiodescription inclut des commentaires descriptifs mais peut aussi être complétée par des extraits musicaux ou des bruitages. Dans le parcours, il est aussi intéressant d'intégrer des instants de pause, de silence, permettant ainsi de créer des variations rythmant la visite.

Nous pouvons constater que la mise en oeuvre de cette technique s'avère être un choix judicieux à des fins de médiations. Outil plus complet et adapté que l'audioguide, l'audiodescription apparaît comme un dispositif répondant à l'ensemble des besoins culturels des personnes déficientes visuelles. Cependant, même si ce dispositif mobilise de différentes manières le sens de l'ouïe, il en n'en demeure pas moins uni-sensoriel. Par ailleurs, lors des visites guidées avec audiodescription, le public déficient visuel n'a pas accès à une interaction humaine, comme cela pourrait être le cas avec un médiateur culturel. Le public doit alors se contenter des informations audio. Dans ce cas, il faut que les enregistrements réalisés soient de qualités et complets afin de ne pas léser le visiteur.

- **Écouter l'architecture : les sons et les silences comme révélateurs d'espaces**

Les dispositifs de médiation audio permettent de retranscrire ce qui doit et/ou peut être perçu visuellement. Cependant, cela ne remplace pas l'expérience auditive de la spatialité.

Notre audition naturelle est dite binaurale, c'est-à-dire qu'elle fait appel à deux organes auditifs. Les deux récepteurs que sont nos oreilles ne reçoivent pas les vibrations de l'air de la même manière. Elles sont plus ou moins intenses et généralement décalées dans le temps. C'est grâce à cela que nous pouvons localiser une origine sonore, l'analyser et ainsi comprendre comment nous sommes positionnés dans l'espace. Cette image audio tridimensionnelle de notre environnement permet de structurer et d'améliorer notre expérience spatiale.

Par ailleurs, l'individu déficient visuel est à la fois récepteur de l'information sonore mais il peut être aussi une source d'émission. En effet, lorsqu'il se meut dans un environnement, le visiteur produit une succession de vibrations sonores à travers l'impact de ses pas sur le sol ou par l'écho de sa voix, lui permettant d'obtenir une multitude d'informations sur ce qui l'entoure. Les indices sonores, que sont les bruits, sont extrêmement importants dans le sens où ils participent pleinement à notre compréhension spatiale.

L'appréciation de la distance s'effectue par l'intégration d'indices comme la variation du niveau d'intensité ou le rapport au champ réverbéré. Cela permet aux personnes déficientes visuelles de comprendre les relations d'échelles entre les espaces. Les éléments architecturaux influent donc sur la perception auditive. Ainsi, leur matérialité et leur surface, quelle soit absorbante ou réfléchissante, peut perturber l'identification du milieu dans lequel ils évoluent.

Comme le souligne Sylvain Nivard (Administrateur du GIAA apiDV, Président de l'association Valentin Haüy), la perception auditive est à la fois menace et opportunité.

Ainsi, l'absence de sons est aussi déterminante. À l'image du jeu de l'ombre et de la lumière, le silence dessine et met en évidence les contrastes. Les vibrations sonores se précisent et l'espace se révèle à nous.

“ Nous ça nous touche, les déficients visuels, cette notion de son. [...] Si je suis dans un environnement extrêmement bruyant, pas forcément en terme de quantité mais en terme de qualité, c'est à dire avec des bruits qui se mélangent. Quand je suis dans un hall de gare, ça peut être vraiment une menace parce que je vais être complètement perdu. Et puis, ça peut être une opportunité parce que dans un environnement où il y aura une bonne réverbération, je pense que nous sommes nombreux parmi les déficients visuels à pouvoir utiliser le son, la réverbération sur un mur. [...] Et donc la qualité du son, l'architecte qui a fait l'espace, que ce soit un espace public ou un espace privé, y a mis suffisamment de qualité pour que je puisse utiliser cela.<sup>10</sup> ”

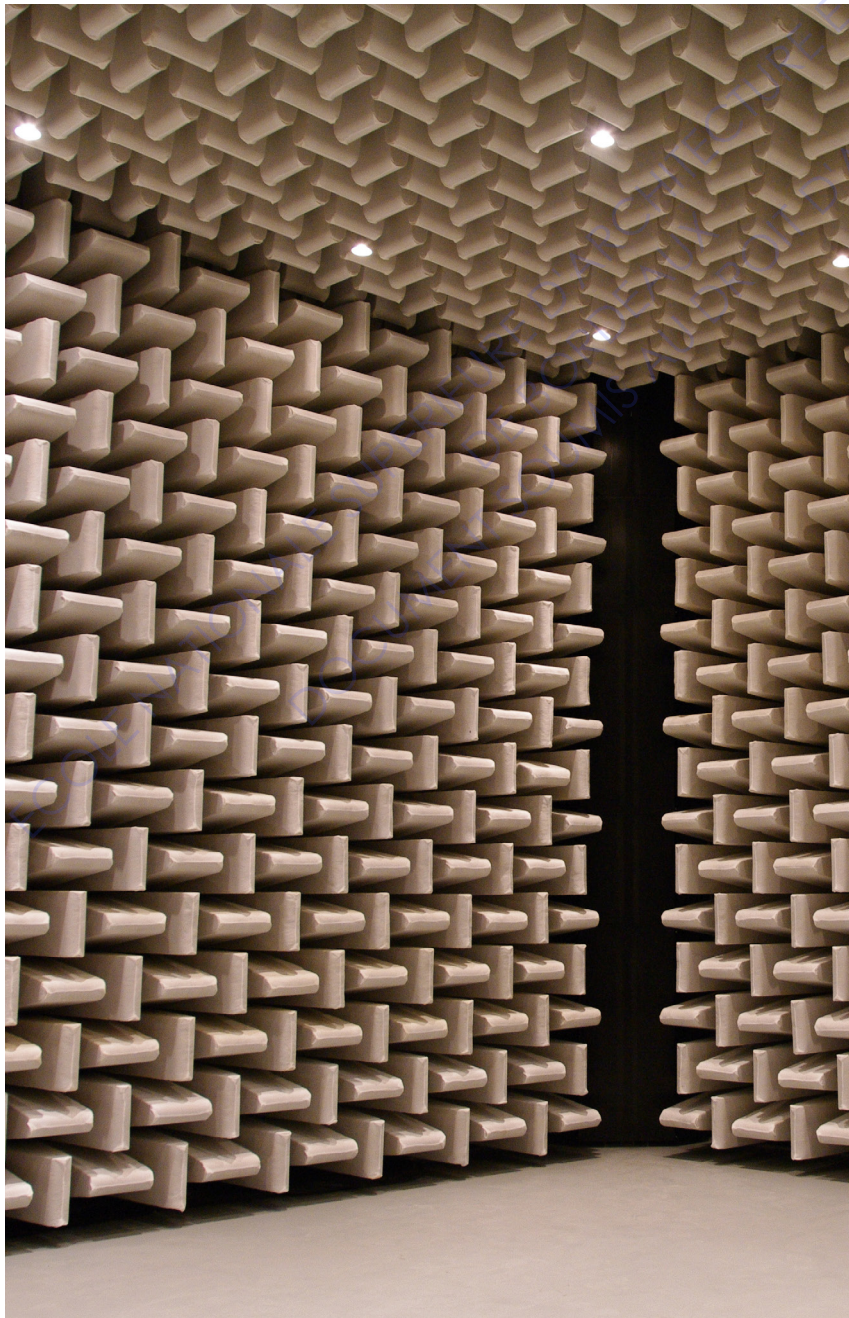


Figure 23 : Chambre anéchoïque

10 - GIAA apiDV, forum « Numérique et pratiques innovantes au service des déficients visuels », 6 novembre 2020, en ligne

### **c. De nombreuses perceptions sous-estimées dans la compréhension de notre environnement**

- **Perception olfactive**

La perception olfactive est une perception intime de l'espace. L'odorat est un sens chimique : les cellules olfactives ou chimiorécepteurs situés dans le nez captent les molécules volatiles présentes dans l'air. Les informations contenues sont ensuite transmises au cerveau. Ce sens est généralement sous-estimé vis-à-vis de la perception visuelle ou auditive. Cependant, il intervient pleinement dans notre quotidien.

La perception olfactive est liée à la culture de chaque individu. En effet, l'odorat est porteur de souvenirs à long terme. Ce sens possède une capacité mnésique, c'est-à-dire qu'il affecte facilement la mémoire, de manière durable. Au sein de son ouvrage *Eyes of the skin*, Juhani Pallasmaa affirme que « le souvenir le plus persistant d'un espace est souvent son odeur<sup>11</sup> ».

Habituellement relégué au dernier rang lors de la conception architecturale, il l'est aussi dans sa médiation. Pourtant, l'odorat permet une compréhension inconsciente de la spatialité. En effet, les matériaux dégagent des odeurs caractéristiques qui leur sont propres. C'est l'exemple même du bois qui permet de rendre, par son odeur, l'atmosphère plus distinctive et donc plus facile à identifier et à mémoriser. La végétation peut aussi jouer ce rôle de repère spatial grâce aux multiples parfums émanants.

Au-delà des perceptions visuelles, auditives ou olfactives, notre corps réagit à notre environnement via de nombreux mécanismes nerveux. Leur prise en compte est donc indispensable afin de mieux appréhender la relation que nous pouvons avoir avec l'espace qui nous entoure. Énoncés sous le terme de sensibilité somesthésique, « ces sensations conscientes sont éveillées par la stimulation des tissus du corps<sup>12</sup> ».

La somesthésie correspond donc à la sensibilité du corps et intègre différentes sensations comme la douleur ou la pression, provenant de multiples parties de notre corps (muscles, peau, viscères, ...). Indispensables à notre évolution dans un environnement, la perte de ces perceptions peut provoquer des troubles majeurs chez l'être humain, contrairement à la privation de l'un des cinq sens. Cette notion fait appel à divers systèmes tels que la proprioception ou le thermoception.

---

11 - Juhani PALLASMAA, *The Eyes of the Skin*, John Wiley & Sons, 2005, p.54

---

12 - Universalis, Somesthésie [En ligne] <https://www.universalis.fr/encyclopedie/somesthesie/> (page consultée le 29 octobre 2020)

- **Proprioception**

Définie comme une perception consciente de la position et des mouvements des différentes parties du corps, la kinesthésie est un domaine de la proprioception.

Vis-à-vis de la déficience visuelle, les perceptions kinesthésiques prennent tout leur sens car ce sont grâce à ces stimuli se produisant dans l'organisme que nous pouvons comprendre comment notre corps est disposé dans l'espace, tout en ayant les yeux fermés. Les récepteurs ne sont pas concentrés en un point précis mais se retrouvent sur tout notre corps. Ils se situent à la fois dans nos muscles, notre appareil vestibulaire (oreille interne), nos tendons,... Par ailleurs, les sensations kinesthésiques participent grandement à notre mémoire musculaire, nous permettant ainsi d'enregistrer une spatialité à travers notre corps.

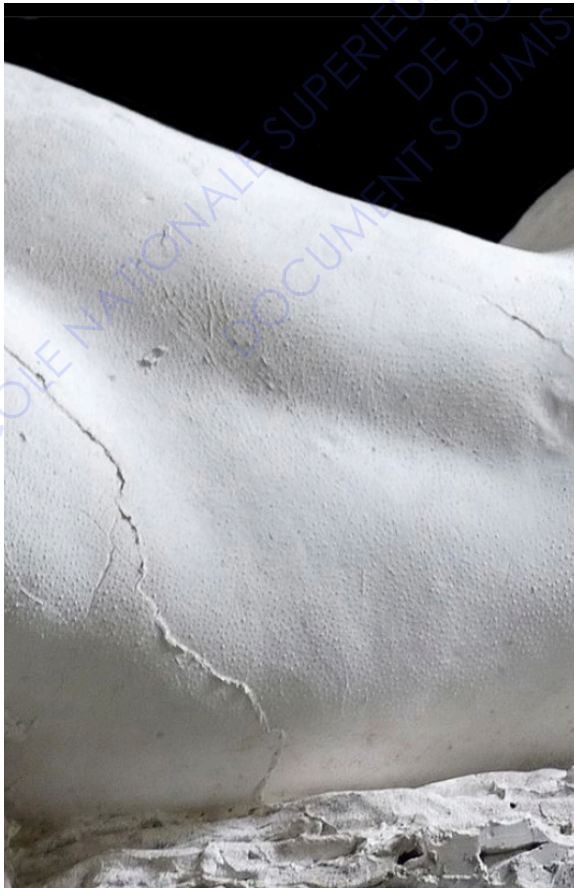
- **Thermoception**

Aussi appelée perception thermique, la thermoception est relative à la sensibilité au froid et à la chaleur, c'est-à-dire à la variation de température. Les thermorécepteurs, situés dans le derme et l'épiderme sont sensibles à ces changements. Cette sensation est d'une très grande utilité au quotidien pour les personnes déficientes visuelles. Les contacts cutanés permettant alors de provoquer et d'envoyer des stimuli nerveux au cerveau. Cependant, cette perception dépend des circonstances dans lesquelles l'individu se trouve. La perception thermique est généralement peu sollicitée dans les actions de médiation car elle est relativement difficile à stimuler. Cela impliquerait de créer des variations de températures sur des outils tactiles, comme des maquettes par exemple. Néanmoins, il est tout à fait possible de mettre en oeuvre ce sens à travers la relation à la matérialité. Le contact de la main sur une surface en acier ne renverra pas les mêmes sensations que sur une surface en bois par exemple. Par ailleurs, cette perception thermique sera d'autant plus importante avec une grande surface cutanée stimulée.

13 - Conseil de l'Europe, « Assurer la pleine participation grâce à la conception universelle », août 2009

Tout cela peut donc être pris en compte dans la réalisation d'outils de médiations afin de convoquer de nouvelles perceptions chez les personnes déficientes visuelles. L'association de l'ensemble de ces perceptions sensorielles permettent d'enrichir et d'apprécier plus finement le monde qui nous entoure et de ce fait, la spatialité. En définitive, une plus grande prise en compte des perceptions sensorielles dans la conception architecturale ainsi que dans l'élaboration d'une médiation adaptée permettrait d'améliorer la qualité de l'accessibilité culturelle. Elle favoriserait la diversité des expériences spatiales pour tous les publics.

L'objectif premier étant de réaliser des outils en direction du public déficient visuel cependant, il peut aussi bénéficier à un public valide, amplifiant ainsi son impact. Cette notion découle du design universel, aussi appelé design for all. Selon la définition dictée par le Conseil de l'Europe, « La conception universelle est une stratégie visant à rendre des environnements, des produits, des technologies et des services d'information et de communication accessibles et utilisables par tous, y compris les personnes handicapées, dans toute la mesure du possible. L'application des principes de conception universelle aux mesures et solutions générales dès les premières étapes de leur élaboration en optimise la réalisation<sup>13</sup> ». Cette démarche pourrait représenter une réelle stratégie globale pour l'accessibilité de ensemble des établissements culturels.



**Figure 24 :** Adolphe-Victor Geoffroy-Dechaume, *Corps féminin de dos*, 1840





### **3/ L'architecture au prisme de la déficience visuelle : une nouvelle appréhension de la spatialité**

#### ***a. Appréhension de l'expérience culturelle et spatiale : l'écoute des émotions et des sensations***

- **Nécessité de concentration accrue**

Pour les personnes déficientes visuelles, l'expérience culturelle relative ou non à l'architecture doit prendre en compte un certain nombre de paramètres dans le but de se dérouler dans les meilleures conditions. Premièrement, le confort du visiteur est assuré par un environnement calme. Effectivement, le public déficient visuel est particulièrement sensible à sa perception auditive car elle leur permet de saisir ce qui les entoure. Cette agitation sonore peut être générée par les autres groupes de visiteurs qui perturbent leur compréhension de l'oeuvre. Ces bruits parasites demandent un effort supplémentaire de concentration, rendant le parcours beaucoup plus fatigant. À ce titre, certains sites culturels proposent des visites guidées réalisées durant les périodes de fermeture au public.

En second lieu, la qualité d'une visite guidée est aussi due au temps accordé aux personnes déficientes visuelles. L'approche se fait de manière séquentielle, après une analyse méthodique, les visiteurs atteints de déficience visuelle appréhendent l'oeuvre sensoriellement. Que ce soit le toucher, l'odorat ou la vue (pour les personnes malvoyantes), tous ces sens demandent un certain temps d'adaptation. Il est beaucoup plus long de comprendre une oeuvre, un espace, ... en le touchant simplement des doigts plutôt qu'en le regardant.

Lors des visites, il se peut que ce temps là soit sous-estimé. Les descriptions doivent être plus longues et tout le monde doit pouvoir avoir accès aux différents outils de médiation (dans le cas des maquettes tactiles par exemple). De surcroît, il est nécessaire de ne pas oublier le temps dédié aux déplacements. Face à un espace généralement inconnu pour elles, les personnes déficientes visuelles doivent assimiler un nombre incalculable d'informations pour se repérer et cheminer à travers les oeuvres.

Il semble donc obligatoire et essentiel de réaliser des parcours en concordance avec les besoins des personnes déficientes visuelles. Ainsi les visites se rallongent et le nombre d'oeuvres présentées est moindre. Nicolas Caraty, médiateur au Musée d'Aquitaine, souligne l'importance du rythme et des respirations.

Pour ne pas saturer l'esprit, le parcours se doit de marquer des moments de pause, les visiteurs ayant à assimiler une quantité d'informations considérable. Comme c'est le cas pour les visiteurs voyants, il peut être utile d'appréhender l'oeuvre par la mobilisation de différents sens afin de créer un rythme, permettant de ne pas laisser de place à la lassitude.

“ On essaye de mettre du multi-sensoriel dans les visites pour créer différentes activités et soulager la fatigue qui peut être occasionnée par une exploration tactile si on ne faisait que ça par exemple. Donc souvent on met des odeurs, on fait une petite pause odeurs, on fait une petite pause avec des sons... Nicolas Caraty ”

- **L'architecture comme vecteur d'émotions personnelles**

Lors d'une visite culturelle, censée dégager des émotions, les personnes déficientes visuelles font appel à des expériences antérieures. Par la mise en relation de leurs perceptions et du discours entendu, celles-ci sollicitent des références visuelles qu'elles auraient pu obtenir avant de perdre la vue. La contemplation de l'architecture étant habituellement visuelle, les personnes déficientes visuelles tentent de se représenter mentalement l'espace qu'elle ne peut pas voir. Ainsi, selon le passé culturel et sensoriel, chaque personne va appréhender l'oeuvre de manière différente. Chacun va ressentir le besoin de se constituer une image qui lui est propre. Effectivement, cette représentation peut être biaisée par de nombreux facteurs. Cependant, elle permet de mettre en oeuvre l'imagination du visiteur qui cherche à se fabriquer un récit autour de celle-ci afin de se l'approprier. Ici, ce n'est pas l'objectivité de l'oeuvre qui compte mais bel et bien les émotions qui peuvent en émaner. De ce fait, certaines personnes déficientes visuelles préfèrent ne pas avoir d'audio-description afin de ne pas être assailli d'informations pouvant bloquer leur imagination et leur interprétation personnelle. Finalement comme pour un public voyant, l'architecture provoque chez les personnes déficientes visuelles une multitude de sensations et d'émotions chez tout un chacun permettant de mettre en lumière la diversité des points de vue.

## b. Voir l'architecture sans les yeux : l'exacerbation sensorielle

### • Compensation et développement des perceptions sensorielles

Pour les personnes déficientes visuelles, l'expérience culturelle relative ou non à l'architecture doit prendre. Comme évoqué précédemment, nous avons pu constater que la personne atteinte de déficience visuelle pouvait, d'une certaine façon, compenser la perte de sa faculté visuelle par le biais de ses autres sens. De plus, il n'est pas rare d'entendre que celles-ci sont dotées d'un sixième sens. Malheureusement, ces personnes là ne sont pas dotées de super-pouvoirs, elles se contentent d'exploiter et de se servir d'une meilleure manière de leurs autres sens. Cependant, il existe bel et bien un phénomène participant et aidant à la compréhension de leur environnement. Il s'agit de la perception des masses, aussi appelé écholocation. Ce terme symbolise la capacité des personnes déficientes visuelles à utiliser l'écho et la résonance, lui permettant de sentir la présence d'une masse, et donc d'un obstacle. Ce phénomène consiste à générer des ondes sonores, qui après avoir rebondies sur une surface, parviennent à leurs oreilles grâce aux échos. Les différences de matérialités, et donc de qualité de surface, permettent aux personnes déficientes visuelles de situer des éléments autour d'eux. C'est un sens qui se développe et qui n'est pas inné. Son apprentissage se fait par le biais du temps. De ce fait, il est possible de distinguer des discontinuités spatiales. Les pleins et les vides sont alors saisissables.

Comme les autres sens, cette perception diffère selon les conditions dans lesquelles se trouve l'individu ainsi que selon sa condition ou sa vitesse de déplacement. Mais, lorsque celle-ci est maîtrisée, les personnes déficientes visuelles peuvent percevoir l'architecture à travers les profondeurs, les formes et les hauteurs.

« Un espace se comprend et s'apprécie par son écho autant que par sa forme visuelle<sup>16</sup> ».



Figure 25 : Principe de l'écholocation

“ Mais il faut que la masse soit grande, ce qui est petit n'est pas perceptible. Par contre, le mur dans la rue je le sens, donc du coup je peux sentir toutes les ouvertures du bâtiments. Le mur disparaît, donc je sens le vide qui le remplace<sup>15</sup>. ”

• **Le fonctionnement sensoriel à l'épreuve de la privation du sens visuel**

Pour les personnes voyantes, les sens interagissent entre eux afin de nous faire percevoir ce qui nous entoure. Lorsque l'un d'entre eux cesse de fonctionner correctement, nous pouvons de fait constater les répercussions sur ces interactions. Cependant, notre système sensoriel parvient à compenser cette perte. Dans la rédaction de sa thèse « Se mouvoir sans voir Incidences de l'environnement urbain sur la perception, la représentation mentale et le stress lors du déplacement de la personne aveugle<sup>17</sup> », Nicolas Baltenneck reprend et illustre les systèmes sensoriels des personnes en situation de déficience visuelle réalisés par Serge Portalier. Professeur de psychologie et chercheur au laboratoire Santé Individu Société, celui-ci s'intéresse particulièrement à la déficience visuelle, plus spécifiquement chez les enfants.

17 Nicolas BALTENNECK, *Se mouvoir sans voir. Incidences de l'environnement urbain sur la perception, la représentation mentale et le stress lors du déplacement de la personne aveugle*, Psychologie, Université Lumière - Lyon II, 2010 [En ligne]

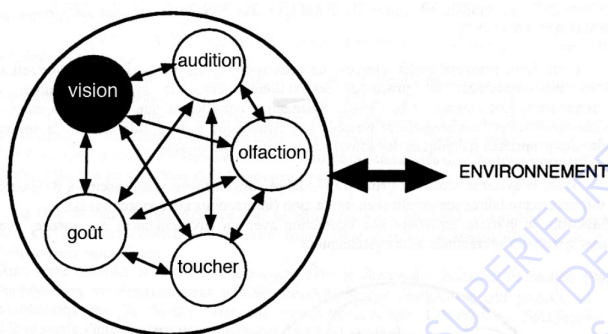


Figure 26.a : Système sensoriel en cas de cécité tardive

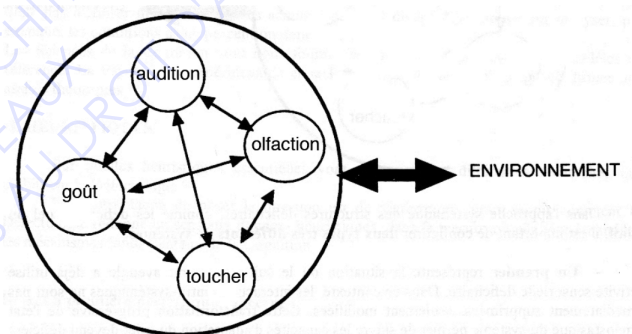


Figure 26.b : Système sensoriel en cas de cécité précoce

Il met en évidence différents fonctionnements du système sensoriel chez l'homme. Le premier cas concerne les personnes atteintes d'une cécité tardive, c'est-à-dire qu'elles ont déjà eu accès au sens visuel. Ici, les connexions entre les sens ne disparaissent pas, elles se transforment de manière à rétablir un certain équilibre.

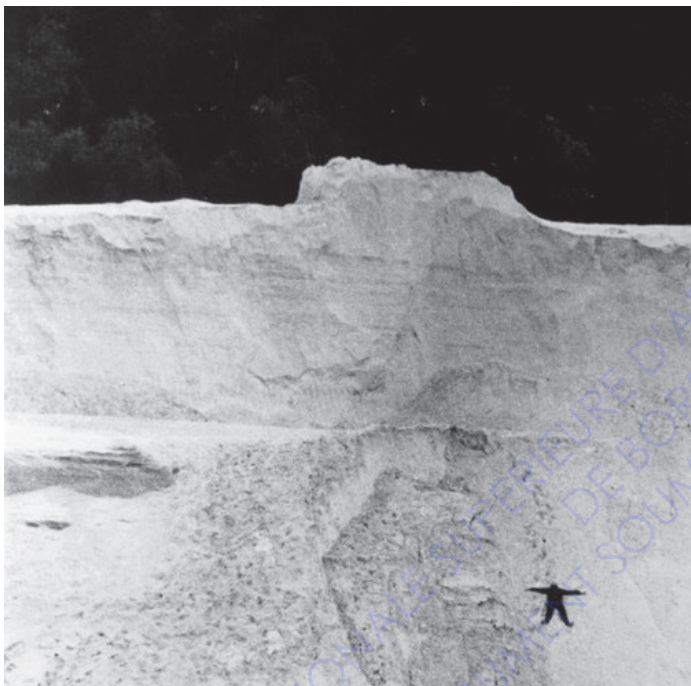
Pour les personnes aveugles de naissance, le fonctionnement n'est pas le même. Dans ce cas, l'individu n'a jamais disposé de ce sens. Les interactions sont alors réduites aux quatre sens existants, révélant un nouveau type d'équilibre. Le système sensoriel analyse et traite les données perçues de manière totalement différente.

Ces informations permettent ainsi d'étudier et de concevoir des outils de médiation particulièrement adaptés à tous les types de déficience visuelle. En effet, l'ensemble du public ne perçoit pas les spatialités de la même manière. Il faut donc faire appel à des souvenirs ou à des représentations personnelles pour les personnes atteintes de cécité tardive et travailler différemment pour les personnes aveugles de naissance.

### ***c. Se représenter l'espace en tant que déficient visuel : convocation d'une représentation mentale***

#### **• Le rôle de la mémoire du corps dans l'espace**

Comme nous avons pu le voir précédemment, ce sont les nombreux types de perception qui permettent aux déficients visuels de ressentir, d'appréhender et de percevoir l'espace. Néanmoins, chaque individu étant différent, les émotions et les sensations perçues le sont également. Les perceptions sensorielles participent à la mémorisation de l'espace par le corps. Mais dans la mesure où la déficience visuelle est multiple, nous avons pu dissocier les perceptions des personnes atteintes de cécité tardive des personnes aveugles de naissance.



**Figure 27 :** Hervé Gloaguen, *Deuxième projet du silence*, 1970

Ainsi, si l'individu possède une connaissance antécédente d'un espace, il va construire de manière plus ou moins précise son image mentale. L'ensemble des souvenirs spatiaux vont former un système d'archives dans lequel va replonger le visiteur lorsqu'il sera confronté à des situations similaires. Une personne déficiente visuelle tardive va ainsi pouvoir puiser dans sa mémoire. Néanmoins, comme pour tout un chacun, le temps fait son effet, estompe et dissipe les perceptions passées. Les bribes visuelles restantes, même partielles, reconstituent une représentation mentale et permettent le déclenchement de l'imagination chez la personne déficiente visuelle.

Par ailleurs, même pour une personne aveugle de naissance, il est possible de tirer profit de cette notion de mémoire à des fins de reconnaissance

et de localisation. Les perceptions auditive, olfactive et tactile suffisent à éveiller le cerveau et à activer ce processus de mémorisation. Une odeur, un son, une matérialité, tous ces aspects peuvent parvenir à susciter une réminiscence liée à l'histoire personnelle.

L'expérience physique d'un lieu régulièrement visité va créer un ensemble de repères indissociables des perceptions sensorielles. À l'inverse d'un trajet connu où le visiteur possède des repères fixes, le lieu inconnu va, lui, solliciter la création de nouveaux repères.

Dans une démarche de médiation architecturale, le site culturel est généralement inconnu aux personnes déficientes visuelles. Il est alors primordial de tenir compte de cela dans les cheminements, les parcours et les outils de médiation employés afin de faciliter l'expérience. Mais cette capacité mémorielle peut aussi être utilisée de manière stratégique, en intégrant des odeurs ou des sons faisant appel à des souvenirs, parfois inconscients.

- **Création d'une cartographie par le biais de repères spatiaux**

Afin qu'elle puisse aussi apprécier l'élément ou l'architecture qui lui est présentée, la personne déficiente visuelle se représente mentalement l'espace. On cite alors ce type de représentation carte mentale ou carte cognitive.

À chaque déambulation dans un espace, les personnes déficientes vont se construire une carte mentale, même inconsciemment. De surcroît, elles s'enrichissent par l'expérience spatiale et la culture de l'individu. L'élaboration d'une carte mentale se fait grâce à l'identification de repères sensoriels permettant l'acquisition d'informations topographiques permettant de comprendre l'environnement où elle se situe. Cela se complète par le processus de mémorisation énoncé précédemment.

En parcourant une première fois l'espace, la personne déficiente visuelle commence à percevoir les éléments qui l'entoure, lui permettant de faire une reconnaissance générale du cheminement qu'elle vient de parcourir. Cette première prise de connaissance cible surtout le lien de la personne avec ces éléments. La personne va alors commencer à mémoriser les interruptions de parcours, les obstacles,...

Dans un deuxième temps, il faut réitérer l'expérience afin de comprendre, cette fois ci, la relation entre les éléments perçus et l'espace qui les entourent. Ici, la personne déficiente visuelle intègre les notions distances. La répétition du parcours permet une meilleure assimilation du contexte, et donc une meilleure représentation mentale.

C'est donc grâce à l'assimilation de repères que l'existence de la carte mentale est possible. Ils permettent aux personnes déficientes visuelles d'obtenir une localisation précise de l'endroit où elle se situent mais aussi, à l'image d'un vecteur en mathématiques, de définir une direction, un mouvement. L'accumulation de points de repères permet une meilleure définition de la carte mentale qui, à son tour, permet de meilleurs déplacements spatiaux. La mémorisation des mouvements physiques et des perceptions sensorielles et émotionnelles se complètent et s'assemblent dans le but de représenter et cartographier l'environnement.

Lors d'actions de médiation, l'exploration de l'espace et la construction d'une carte mentale peuvent être facilitées par le biais d'un discours détaillé et explicatif mais aussi par la présence de maquettes tactiles.

# 04



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*« Tu es aveugle. Je suis sourd-muet. Que ta main touche la mienne et que la communication soit. »*

*Khalil Gibran, Le sable et l'écume, Albin-Michel, trad. Jean-Pierre Dahdah*



# LE RÔLE DU MÉDIATEUR :

## Un accompagnateur nécessaire vers une accessibilité à la culture architecturale des déficients visuels

### 1/La médiation culturelle comme champ professionnel : une diversité de parcours

De manière générale, le champ professionnel de la médiation n'est pas strictement défini, les missions et les profils des médiateurs étant très variés. Selon les établissements culturels, les intitulés de postes ne se nomment pas forcément de la même manière, ce qui peut aussi perturber la compréhension quant aux diverses qualifications du médiateur.

En perpétuelle évolution, il n'existe pas aujourd'hui de prérequis pour ce type de poste. Les parcours sont multiples et amènent une grande partie des médiateurs à avoir un cursus dit atypique. Que ce soit par la volonté personnelle de s'impliquer dans le domaine ou via une formation spécialisée plus académique, le médiateur culturel voit apparaître devant lui une infinité de chemins menant à ce champ professionnel.

#### a. Formation en autodidacte

Dans une partie des cas, nous remarquons que le médiateur est tout d'abord un amateur. Poussé par une curiosité grandissante, il se passionne pour l'architecture. Cet engagement personnel le mène à s'impliquer davantage auprès du secteur culturel. Généralement passionné par un pan de l'architecture, le médiateur amateur développe une culture architecture sur un période historique, sur un style spécifique ou bien sur un architecte en particulier. Cette curiosité lui permet d'amasser une quantité d'informations non négligeable. Par le biais de cette démarche, il s'instruit de manière personnelle. Dans sa thèse « Médiateurs et dispositifs de médiation culturelle: contribution à l'établissement d'une grammaire d'action de la démocratisation de la culture<sup>1</sup> », Nathalie Montoya étudie ces différents types de profils rencontrés. Par le biais de multiples entretiens avec des médiateurs, elle arrive à comprendre l'origine de cette volonté. En étudiant les différents parcours de ces interlocuteurs, elle exprime que « c'est souvent au moment de l'adolescence que commence à se dessiner, d'un même mouvement, un goût propre et la représentation de soi-même en amateur – ou plutôt en connaisseur ». C'est donc avec le temps que se construit ce lien avec l'architecture et cette volonté de faire partager ses connaissances au plus grand nombre. De cette manière, les médiateurs autodidactes peuvent s'opposer aux médiateurs plus généralistes qui, eux, possèdent une formation spécialisée dans le domaine. Cependant, cela n'enlève rien à leur légitimité d'exprimer leur passion et de la communiquer. Cette situation dégage même un caractère positif puisqu'elle assure un réel attachement à la pratique culturelle. Le choix de la médiation architecturale comme activité professionnelle est donc le fruit d'une curiosité développée dès le plus jeune âge et de la construction d'une vision personnelle et critique du sujet.

---

1 - Nathalie MONTOYA, *Médiateurs et dispositifs de médiation culturelle : contribution à l'établissement d'une grammaire d'action de la démocratisation de la culture*, Sociologie, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2009

## ***b. Formation initiale***

Dès la fin des années 1980, la fonction publique territoriale s'interroge sur le champ professionnel de la culture et souhaite enrichir ce domaine et prend donc de nombreuses initiatives. Ainsi dès 1984, le CNFPT instaure un concours permettant de nommer de nouveaux professionnels de la culture: les médiateurs. C'est ainsi que né ce terme en France, se détachant alors des autres professions plus pédagogiques ou artistiques. Par la suite, les emplois se créent et se développent sur le territoire. Cependant, le concours n'est pour l'instant précédé d'aucune formation permettant sa préparation. C'est alors quelques années plus tard que des cursus se mettent en place progressivement. Ils s'intègrent dans les formations des universités d'Aix-Marseille, de Paris, de Nantes, ... Ces formations permettent dans un premier temps d'apporter le savoir culturel mais elles permettent surtout d'être initié et formé à l'utilisation des outils de médiation. Dans ce sens, un médiateur ayant réalisé un cursus tel que ceux-là sera plus à même de guider les visiteurs et de les accompagner dans l'exploration sensorielle à travers divers supports. Par ailleurs, ces formations permettent une meilleure insertion dans le monde professionnel notamment par le biais de stages au sein de structures culturelles. Depuis les années 2000, de nouvelles formations se mettent en place fréquemment et ne cessent de se développer. Le contenu de ces formations peut être très varié et mêle généralement plusieurs disciplines. Cependant, à ce jour, elles ne sont pas forcément harmonisées ce qui ne permet pas d'avoir une vision globale à ce sujet, en France. De plus, pour exercer professionnellement, aucun diplôme spécifique n'est nécessaire, ce qui ne donne pas plus de poids à ces cursus universitaires.

## ***c. Formation tout au long de la vie***

Malgré les connaissances acquises par une formation en autodidacte ou en milieu universitaire, le médiateur ne possède pas toutes les clés afin de pratiquer dans une structure culturelle. En effet, hormis quelques stages, celui-ci n'est pas forcément habitué au contact social, à la pratique sur le terrain. L'apprentissage n'est jamais réellement fini, il se déroule tout au long de la carrière du médiateur. Comme beaucoup de secteurs professionnels, la médiation s'apprend aussi énormément au fil du temps et de la pratique. Force est de constater que le médiateur se forme par le biais de l'observation et de la discussion avec ses interlocuteurs et ses collègues. Cet apprentissage « sur le tas » permet aux médiateurs d'être en perpétuel questionnement sur leur pratique et sur leur manière de communiquer l'architecture à son public. Aussi, des formations courtes peuvent être organisées par les établissements culturels et réalisées par des associations de personnes déficientes visuelles par exemple. Il est nécessaire que les médiateurs soient formés de manière régulière aux questions liées au handicap afin de satisfaire au mieux les besoins de son public. Quelque soit le parcours du médiateur, qu'il soit professionnel ou amateur, l'importance réside dans la relation au public et donc dans la pratique quotidienne de leurs missions.

## **2/ La mise en oeuvre des actions de médiations : les missions des médiateurs à l'épreuve de la déficience visuelle**

Le médiateur architectural est au coeur du processus d'inclusion des personnes déficientes. Quelque soit son rôle, c'est un acteur essentiel à la chaîne d'accessibilité. C'est lui qui en relation directe avec le public et qui, de ce fait, participe activement à l'appréhension de l'architecture par les personnes en situation de handicap. La compréhension de l'ensemble de ses missions permet d'analyser et de repérer les moments stratégiques de la médiation. L'initiation, la transmission, l'apprentissage, telles sont les définitions et les objectifs de ses actions.

### ***a. Une diversité de missions pour des offres adaptées aux personnes déficientes visuelles***

L'accessibilité étant de plus en plus prise en compte par les établissements culturels, ce sont donc aux médiateurs d'agir en ce sens et de faciliter l'accès et de favoriser l'inclusion des personnes déficientes visuelles. Leurs rôles peuvent être divers et les missions qui leur incombent, variées.

Les différents profils de médiateurs travaillent ensemble par le biais de leurs tâches respectives, collaborent ensemble de manière à proposer l'expérience la plus adaptée et agréable au public déficient visuel.

#### **• Les chargés de médiation et d'accessibilité**

Le médiateur peut être en charge de l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux offres culturelles au sein d'une structure. Selon le type d'établissement culturel, un poste à part entière peut être créé dans le but de mettre en oeuvre une politique d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Par exemple, nous pouvons remarquer que la Cité des Sciences et de l'Industrie possède un poste de chargé d'accessibilité attitré pour chaque type de handicap. Cela permet ainsi d'informer au mieux le public et de proposer des solutions adaptées à chaque personne. Dans d'autres cas, le médiateur endosse plusieurs rôles et peut réaliser des actions de médiations mais aussi établir l'accessibilité culturelle de la structure. C'est par exemple le cas pour le Musée d'Aquitaine de Bordeaux. Nicolas Caraty est à la fois en charge de l'accessibilité ainsi que des visites guidées adaptées.

Généralement ce poste s'insère au sein d'un pôle accessibilité, lui-même intégré à la Direction des relations avec le public. Le plus souvent, les missions consistent à élaborer une stratégie d'accessibilité que cela soit au niveau du cadre bâti mais aussi des offres culturelles. À cela, peut s'ajouter diverses études sur la fréquentation et sur les types de publics afin de s'adapter aux différents besoins des personnes en situation de handicap.

“ Pour les visites tactiles et descriptives, je demande toujours qu'il y ait un accompagnateur voyant pour deux raisons. La première, très pratique, parce que nous sommes un véritable dédale, c'est très compliqué de circuler chez nous. Moi je le tourne aussi en version positive et sur le côté humain de l'échange. Généralement, on peut aller au musée seul mais c'est quand même pas la majorité des cas. Souvent c'est aussi pour partager un temps ensemble. Même si ces visites sont à destinations des publics déficients visuels, j'inclue toujours l'accompagnateur, il fait partie intégrante de la visite. On est vraiment là pour prendre un temps d'échange tous ensemble. Les descriptions d'oeuvres profitent autant à la personne mal ou non-voyante qu'à la personne voyante. Tout le monde échange sur le thème, tout le monde à droit de poser des questions, de discuter. D'où le fait aussi que je choisis peu d'oeuvres parce que c'est aussi l'occasion, vraiment, de lancer un petit débat entre nous et c'est, du coup, des visites très sympathiques qui sont conviviales et chaleureuses.  
Claire Munuera Ducoq

”

Par ailleurs, cette personne est en lien avec l'ensemble du personnel de l'établissement ainsi qu'avec les pouvoirs publics et les structures associatives afin de cerner les différentes problématiques et d'y répondre au mieux. Ces médiateurs peuvent aussi être appelés à participer à l'élaboration du site internet de l'établissement culturel. De par leur connaissance de la déficience visuelle par exemple, ce sont les mieux à même de connaître les difficultés qui peuvent être rencontrées lors de la préparation de la visite par le public. Certaines structures comme le Centre des Monuments Nationaux ou la Cité des Sciences et de l'Industrie possèdent même un onglet spécifique nommé respectivement « Accueil pour tous » et « Ma Cité accessible ». Cela permet de donner un accès facilité à l'information, même à distance.

Les chargés d'accessibilité sont des correspondants privilégiés grâce à leur vision globale de l'accessibilité culturelle au sein de l'établissement. Néanmoins, la médiation ne se développant pas de la même manière selon les structures, le chargé d'accessibilité ne sera pas forcément en charge des mêmes missions.

- **Les agents d'accueil comme premier contact pour les visiteurs**

Cette mission est primordiale car elle constitue le premier contact avec les personnes déficientes visuelles. Comme l'explique Séverine Hamelin, responsable des publics handicapés au Quai à Angers.

“ C'est un grand lieu, l'architecte a fait un choix, c'est que notre hall d'entrée, c'est un hall d'entrée vitré qui fait la taille d'un gymnase avec tout au fond une billetterie. C'est vrai que c'est assez.. les gens apprécient ce lieux mais par contre nous avons constaté pour des tas de personnes, c'est complexe. Ça l'a été à l'ouverture pour les personnes déficientes visuelles. C'est pour ça que notre travail, ça a été de mettre en place un accueil spécifique, d'être là. Ce hall est tellement grand que les gens étaient perdus, en plus avec huit portes d'entrées à l'époque. Mais sinon c'est vrai que c'était extrêmement complexe et les gens étaient très perdus dans ce grand hall. Et c'est quelque chose que nous portons, tous ensemble, avec mes collègues des autres structures culturelles angevines, c'est l'humain. Il faut garder en tête que nous accueillons des personnes et c'est pas forcément des grands groupes, c'est pas le but du quantitatif mais bien du qualitatif. Il faut faire en sorte que tout le monde puisse fréquenter nos lieux<sup>2</sup>. ”

---

2 - GIAA apiDV, forum « Numérique et pratiques innovantes au service des déficients visuels », 6 novembre 2020, en ligne

En effet, les agents d'accueil doivent être en mesure d'accueillir les personnes en situation de déficience visuelle, d'aller à leur rencontre et de les guider vers les offres adaptées à leurs besoins. Ils sont donc tenu d'être au fait de l'ensemble des actions de médiations proposées. Il est par exemple inadéquat de proposer un audioguide classique lorsqu'il existe un dispositif d'audiodescription. De même, il semble cohérent de mettre à disposition des outils tactiles, si ils existent, permettant de faciliter la visite (livrets brailles, documents en gros caractères, ...).

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'établissement ou le site culturel peut être inconnu du visiteur. Il ne possède donc aucun repère spatial et peut être très vite perdu ou troublé par la quantité d'informations sonores, tactiles, ... qui l'assaillent. La présence humaine d'un médiateur met tout de suite le visiteur déficient visuel en situation de confiance et le rassure. Il peut donc appréhender l'exploration de manière beaucoup plus sereine. Pour être à même d'effectuer au mieux ses missions, le médiateur doit avoir une connaissance accrue de l'ensemble des handicaps. Il ne doit pas éprouver de réticence à l'égard du public mais plutôt être constamment disponible pour répondre à leurs questions de manière adaptée.

- **La nécessité d'une sensibilisation de l'équipe culturelle**

L'accessibilité, qu'elle soit au niveau du cadre bâti ou de l'offre culturelle doit être maîtrisée par l'ensemble des personnes travaillant au sein d'un établissement culturel. Médiateurs conférenciers, chargés d'accueil ou de sécurité, toutes ces personnes doivent être formées ou sensibilisées à l'ensemble des handicaps. Il est évident qu'une personne non formée ne sera pas autant à l'aise qu'une personne beaucoup plus sensibilisée à ces questionnements. Ainsi, dans le deuxième cas, il lui sera beaucoup plus facile de communiquer, de dialoguer et d'avoir les bons réflexes vis-à-vis de ce public.

Dans certains établissements culturels, des formations courtes peuvent être proposées à l'ensemble des personnes y travaillant dans l'objectif d'offrir une expérience optimale et adaptée à l'utilisateur. Le but étant que la personne déficiente visuelle soit marquée positivement par sa visite des lieux.

Ces formations sont dispensées par des structures médicales mais aussi par des structures associatives comme l'Association Valentin Haüy ou bien Cemaforre. Ces journées de sensibilisation permettent ainsi aux médiateurs de pouvoir échanger avec des membres d'associations, des personnes déficientes visuelles, ... Le contact entre toutes ces structures est primordial afin de maintenir une relation et ainsi pouvoir faire évoluer les offres proposées.

Dans un premier temps, ces formations dispensent les bases théoriques, qui incluent : une présentation des différents handicaps, de la législation en vigueur à ce sujet, des labels existants, ... Par la suite, la formation se poursuit de manière pratique. Les formateurs accompagnent les médiateurs et réalisent ensemble le parcours destiné au public déficient visuel. Cela permet de mettre en évidence les problématiques situées dans le cheminement ou dans la compréhension de l'oeuvre présentée. Dans certains cas, les médiateurs ont eux-mêmes les yeux bandés afin d'appréhender le handicap et ainsi de comprendre la nécessité de la mise en place d'outils adaptés. Tout ceci leur permet d'être en mesure de maîtriser au mieux l'accessibilité culturelle, allant de l'accueil du public à l'élaboration d'actions de médiation. Néanmoins, ces actions de sensibilisation ne sont en aucun cas obligatoires pour les établissements culturels. Cela ne tient qu'à la volonté personnelle de chacun. C'est pourquoi les personnes en situation de déficience visuelle peuvent rencontrer des disparités quant à l'accueil qui leur est réservé. Par ailleurs, ces formations doivent se dérouler de manière régulière car le personnel peut être amené à se renouveler. Il est donc essentiel que tout le monde puisse être sensibilisé. Il est aussi intéressant que les publics en situation de handicap fassent partie du pôle accessibilité en tant que médiateur afin de prodiguer de nombreux conseils. En effet, ce sont les plus à même de comprendre ce que peut ressentir et éprouver le visiteur durant une expérience culturelle.

Les missions du médiateur ne se limitent pas qu'à ces quelques exemples, ils font preuve de beaucoup de polyvalence. L'une de ses principales fonctions est la réalisation de visites guidées adaptées au public déficient visuel. Nous développerons par la suite les spécificités de ce type de travail.

## ***b. Le discours du médiateur : entre construction et adaptation d'un récit pédagogique vis-à-vis de la déficience visuelle***

Lors d'expériences culturelles, le public déficient visuel peut accéder à des outils adaptés en libre accès mais, généralement, les établissements culturels proposent des visites guidées menées par un médiateur. Il s'agit de l'offre de médiation la plus répandue. Ici, son rôle se rapproche de celui du guide conférencier. Se trouvant face à un public dit « empêché », le médiateur ne peut réaliser sa présentation comme il le ferait de manière classique, d'où l'importance d'un maximum de sensibilisation à la déficience visuelle.

Durant les visites guidées adaptées, le médiateur n'est pas perçu comme un outil supplémentaire pour accéder à la culture architecturale mais devient l'élément central de cette expérience. C'est par lui que transite l'ensemble des informations. C'est donc à lui de composer son discours vis-à-vis du public qui se trouve devant lui. Il devient alors les yeux de ses interlocuteurs. Par le biais de la description orale, il met à profit ses connaissances culturelles ainsi que sa vision personnelle.

Plus qu'un simple discours, il établit son propre récit narratif. Afin de capter l'attention et de susciter l'intérêt de ses interlocuteurs, le médiateur doit raconter une histoire qui aide à construire un imaginaire. À travers ces échanges, il tente de faire percevoir l'architecture, de faire ressentir des émotions et des sensations et de transformer les représentations mentales des personnes déficientes visuelles. Cependant, l'élaboration de ce discours est propre à chacun, à chaque personnalité. De ce fait, il est à la fois enrichi et biaisé par la subjectivité de ces paroles.

### **• Traduction et description orale d'éléments visuels**

Lors de visites guidées adaptées, le rôle du médiateur est de faire le lien entre l'oeuvre ou le site présente et le visiteur. De ce fait, le discours énoncé par celui-ci se doit d'être élaboré en direction des personnes déficientes visuelles. Le contenu attendu est spécifique à leurs besoins. Dans un premier temps, le discours du médiateur se doit d'être dans la description. Tout au long de l'expérience, il faut guider, accompagner et ne pas noyer le visiteur dans des informations qui ne lui seraient pas adaptées. Par le discours descriptif, le médiateur accroche l'attention et suscite l'intérêt des personnes déficientes dans le but de faire découvrir plus amplement l'oeuvre.

Le médiation établit une description du site ou de l'oeuvre se développant sur plusieurs étapes. En premier lieu, il est nécessaire de faire un travail de contextualisation spatiale. La personne déficiente visuelle ressent le besoin que le guide la situe dans l'espace et lui apporte des détails d'échelles. Le médiateur donne alors des dimensions, des repères spatiaux, ... qui vont aider à la compréhension générale. Après avoir effectué une présentation globale par le biais du contexte historique, social, artistique, ... le médiateur

commence par décrire les matérialités ainsi que les procédés de fabrication et de construction. Ces indications permettent au visiteur de ressentir davantage l'espace, de percevoir les rapports de masse et de légèreté, d'opacité et de transparence. Par la suite, il précise les formes par l'apport d'une grande quantité de détails. Cela est très apprécié par les visiteurs qui ont besoin de cette quantité d'informations afin de se représenter mentalement l'espace. Comme nous pouvons le constater, le discours descriptif part des éléments les plus généraux et se précise progressivement pour rentrer plus dans les détails. Ainsi, le visiteur déficient visuel est guidé oralement et ne se perd pas dans les explications. Pour lui, les paroles du médiateur représentent un des seuls points d'accroche de l'expérience. Il ne doit donc pas se détacher du discours pour ne pas perdre le fil et comprendre l'élément présenté dans sa globalité.

Néanmoins, l'architecture ne se résume pas qu'à une description formelle et matérielle. Il est aussi nécessaire de mentionner l'imperceptible. Par le biais de la verbalisation, le médiateur doit être en capacité d'évoquer les jeux d'ombre et de lumière, la colorimétrie des éléments, ... Là aussi, nous pouvons distinguer le discours tenu face à des déficients visuels tardifs ou de naissance. En ce qui concerne les personnes ayant bénéficié de leur vue pendant quelques temps, il est intéressant de lier ces explications à des éléments connus ou familiers. Par exemple, le bleu peut être associé à la mer ou au ciel, le vert à la couleur de l'herbe ou des feuilles, ... Cela permet au visiteur de créer mentalement des liens et des connexions dans le but d'une compréhension facilitée de l'atmosphère de l'environnement dans lequel il se trouve. Par ailleurs, il est parfois complexe de réussir à faire comprendre des éléments dont l'échelle dépasse le visiteur, qui sont impossible à toucher dans leur intégralité. Le visiteur pourra assimiler l'échelle d'une ouverture, d'une pièce assez aisément mais aura plus de difficultés à se représenter le bâtiment dans sa globalité. C'est là que peuvent intervenir les maquettes tactiles par exemple. Par le discours, il faut arriver à traduire ces volumes et leurs interconnexions.

À l'image d'un récit, le discours s'enrichit par la force de son rythme. En intégrant des temps de pause, le médiateur donne un instant à la personne déficiente visuelle afin qu'elle puisse se concentrer et se plonger dans son imaginaire. Les modulations de sa voix accompagnent la fabrication d'une représentation mentale, se construisant parallèlement au discours énoncé.

En ce sens, la description verbale peut être d'une grande qualité. Néanmoins, les mots sont à utiliser avec modération et précaution. Il faut donc faire preuve de prudence quant au vocabulaire utilisé. Les mots qui peuvent avoir du sens pour le médiateur peuvent en être dénués pour la personne déficiente visuelle. C'est généralement par l'association de la description orale et de la perception sensorielle que des liens peuvent être générés.



## • La posture du médiateur : entre objectivité et subjectivité

Comme nous avons pu le voir, lorsque le médiateur mène une visite guidée, il débute par une description générale permettant au visiteur déficient visuel de se représenter le lieu ou l'élément architectural. Nécessaire, cette présentation factuelle et contextuelle est généralement la raison du déplacement des visiteurs. Ceux-ci souhaitent développer leurs connaissances, découvrir et enrichir leur culture. Néanmoins, cette présentation est soumise à la subjectivité de son locuteur. Le médiateur s'attache à décrire l'architecture par le biais de ses émotions, de ses ressentis personnels. La part de description précise et détaillée doit exister et ne doit pas être négligée. Cependant, elle peut sembler quelques fois désincarnée. Afin la personne déficiente visuelle peut avoir besoin d'un discours plus sensible qui fait appel à des émotions.

Progressivement, bon nombre de médiateurs culturels se détachent de ce discours savant et tentent de transmettre leur pensée au travers de celui-ci. Cela n'indique pas une connaissance amoindrie du sujet mais plutôt une ré-interprétation de celle-ci de manière plus personnelle. Par la construction de son récit, le médiateur mêle informations exactes avec son propre jugement.

Nous pouvons alors nous demander si la notion de jugement a sa place au sein d'actions de médiation telles que les visites guidées. Pour certaines personnes, la médiation ne doit pas aller de pair avec le jugement de goût personnel. L'objectivité permettant alors une meilleure compréhension de l'élément présenté. Cependant l'évocation d'un jugement peut aussi symboliser l'intérêt porté par le médiateur sur l'oeuvre. Le caractère subjectif de la description peut aussi guider vers un apprentissage de l'émotion esthétique chez le visiteur, pouvant ainsi réaliser son propre jugement.

Le médiateur est donc libre d'adopter l'une des deux postures lors de l'élaboration de son récit. Chaque individu étant fondamentalement différent, une partie favorisera l'objectivité des informations données quand d'autres privilégieront un discours plus incarné.

---

3 - Elisabeth CAILLET, « L'ambiguïté de la médiation culturelle : entre savoir et présence », *Culture & Musées*, 1994 [En ligne] [https://www.persee.fr/doc/pumus\\_1164-5385\\_1994\\_num\\_6\\_1\\_1046](https://www.persee.fr/doc/pumus_1164-5385_1994_num_6_1_1046)

“ *Le médiateur agit en tension entre l'œuvre qu'il défend et les récepteurs auxquels il s'adresse. Pour ce faire, il élabore une œuvre particulière, un acte de discours, une mise en scène, une mise en situation qui décale son récepteur de son horizon d'attente habituel pour le conduire à construire son propre sens de l'œuvre [...] C'est cette liberté d'interprétation qui caractérise la médiation et la rend radicalement différente du discours scientifique*”



**Figure 28 :** Sophie Calle, *La couleur aveugle*, 2011

Par ailleurs, la visite guidée adaptée se distinguant d'une visite guidée classique, les interlocuteurs peuvent ressentir le besoin d'implication personnelle dans le discours du médiateur. La traduction des ressentis du médiateur permet aux personnes déficientes visuelles de comprendre comment et de quelle manière l'architecture peut être perçue émotionnellement. Le médiateur transmet son interprétation mais surtout un sens à l'espace présenté. C'est aussi en cela que diffère le discours de médiateur face à un discours scientifique.

Entre une nécessaire objectivité et une subjectivité demandée, le médiateur doit trouver le parfait équilibre qui lui permettra au mieux de faire voir l'architecture aux personnes déficientes visuelles.

### ***c. Instauration d'un échange privilégié avec le public déficient visuel***

La profession de médiateur est généralement choisie pour le goût du contact humain. Malgré la multitude de ses missions au sein d'un établissement culturel, il n'en demeure pas moins un interlocuteur privilégié face au public.

Pour un médiateur en charge de visites guidées adaptées, une grande partie de sa fonction consiste à intervenir auprès de publics. Cela implique donc un travail de représentation qui nécessite une aisance particulière dans le discours oral mais aussi dans la relation aux interlocuteurs. Représentants de l'établissement culturel auprès du grand public, les médiateurs doivent adopter une posture adaptée à la transmission de connaissances avérées mais aussi d'émotions plus sensibles.

Si la question de la position du médiateur vis-à-vis du public déficient visuel n'est pas traitée de manière globale, pour l'ensemble de la structure, chacun doit alors se créer sa propre position en adaptant son discours ainsi qu'en modulant son approche pour convenir au mieux à leurs attentes.

Envers les publics dit « empêchés » et plus spécifiquement les personnes déficientes visuelles, l'accompagnement est une notion clé de la mission du médiateur. Le partage et l'échange sont une base essentielle afin de construire collectivement l'expérience culturelle.



**Figure 29 :** Musées de la ville de Strasbourg, *Visites tactiles*

## • Fonction animationnelle du discours

Si la construction d'un récit descriptif et la posture objective et/ou subjective du médiateur sont mises en lumière, il ne faut pas pour autant oublier un autre aspect de sa mission. Le relation qu'entretient le professionnel face au public profane est souvent perçue comme un rapport de sachant - apprenant, celui-ci peut s'équilibrer afin d'établir un dialogue entre les deux parties. Dans le cas d'actions de médiations en direction de personnes déficientes visuelles, il est d'autant plus important d'aller au-delà du simple discours afin d'intégrer un aspect moins conventionnel qui s'apparente au rôle de l'animateur.

Au sein du Musée d'Aquitaine, Nicolas Caraty exprime la difficulté de correspondre aux besoins de tous. Pour lui, le discours se doit d'être empreint d'une certaine légèreté qui permet à la fois d'accrocher le visiteur mais aussi de le captiver tout au long de la visite.

“ *Le but c'est qu'ils prennent plaisir à venir au musée. Donc les visites sont faites très clairement sur un ton qui n'est pas celui habituel au musée parce qu'il faut que ça soit interactif, il faut que ça soit intéressant, que ça les invite à poser des questions, à se renseigner et surtout à ne pas les mettre dans une situation d'inconfort. Parce qu'on va être à un niveau de vocabulaire élevé, qui peut convenir à certain, il n'y a pas de problèmes, mais il ne conviendra pas à tout le monde. Je préfère être dans un niveau un peu plus bas, peut être, que certains vont trouver trop bas. Je préfère que ça convienne absolument à tout le monde plutôt que d'avoir 30% du groupe qui va peut être lâcher parce que ça sera trop difficile. Et puis on essaye de mettre de l'humour, on essaye de mettre du multi-sensoriel dans les visites pour créer différentes activités et soulager la fatigue qui peut être occasionnée par une exploration tactile si on ne faisait que ça par exemple. Nicolas Caraty* ”

Le rapport de proximité avec les interlocuteurs permet d'instaurer une atmosphère de confiance où les visiteurs seront à l'aise de prendre la parole afin de poser des questions.

En addition au discours descriptif, il peut être nécessaire d'accompagner physiquement le visiteur. Par exemple, lors de la contextualisation spatiale, il peut être intéressant de dessiner dans le creux de la main de la personne déficiente visuelle un plan du lieu où il se trouve. L'utilisation du corps à des fins de compréhension spatiale peut être source de réussite pour l'expérience culturelle. Aussi, dans le but de percevoir les rapports d'échelles, le visiteur peut se saisir de la spatialité grâce à son propre corps.

Nous pouvons retrouver l'utilisation de cette méthode par l'architecte Éric Brun-Sanglard, lui même aveugle. Au cours d'un entretien, il explique sa manière de procéder quant à la création de repères spatiaux via le corps humain.

“ *Maintenant, comment je vais pouvoir mesurer mon environnement ? Je me rappelle de l'homme de Vitruve qui, en fin de compte nous donne deux positions : cette position en croix qui est mise dans un carré, qui nous dit que de mon doigt gauche à mon doigt droit je retrouve exactement ma hauteur. Je vais aller trouver le coin de la pièce, mettre mon doigt, ouvrir mon corps de cette manière. Je continue mon expérience, à mesurer. J'estime un peu la distance. Ce qui me donne facilement une façon de mesurer où que je sois<sup>5</sup>.* ”



Figure 30 : Willi Dorner, *Bodies in urban spaces*, 2013

Il pourrait être alors intéressant que le médiateur enrichisse sa relation au public par le biais de diverses expériences comme celles-ci permettant une meilleure compréhension de l'espace vécu. L'expérience physique du lieu ou la mise en situation du corps peut nous permettre de comprendre comme l'espace fait sens. Des exercices sont parfois mis en place où les médiateurs incitent les personnes déficientes à faire prendre au corps une position qui permet de comprendre les systèmes de construction, les phénomènes de torsion ou de flambement.

Cela amène à un nouvel aspect de la relation au public: l'échange et la communication. Une fois la visite guidée achevée, un dialogue entre le médiateur et les personnes déficientes visuelles peut s'instaurer. Cela permet de mettre des mots sur l'expérience culturelle qu'ils viennent de vivre. Cette interaction met en lumière l'importance de la dimension sociale dans la médiation culturelle. Le partage des émotions et sensation perçues entre les participants aide à construire sa représentation mentale et à enrichir son imaginaire. Le médiateur peut ainsi donner des clés de compréhension supplémentaires qui pourront être utiles pour de futures expériences culturelles et architecturales.

- **Assurer la compréhension des outils adaptés proposés et leur complémentarité au discours explicatif**

Comme évoqué précédemment, le médiateur est chargé de faire le lien entre l'oeuvre et les visiteurs. Cependant, dans le cadre de visites guidées adaptées, il doit aussi être apte à guider les personnes déficientes visuelles dans l'exploration des outils sensoriels proposés.

Le médiateur peut effectuer une initiation au toucher afin que les utilisateurs cernent le but de la démarche esthétique. Il peut être à même de guider et d'orienter la personne dans son approche tactile tout en lui fournissant des indications. Le médiateur peut prendre les mains du visiteur pour l'amener à explorer et à percevoir une information spécifique. Il leur apprend comment positionner leur main, comment les faire évoluer sur la matière. Lors de certaines visites guidées appuyées par des outils de médiation, les périodes d'exploration guidée par le médiateur sont suivies de périodes d'exploration libre, ce qui permet au visiteur de prendre le temps d'analyser de manière plus attentive.

En définitive, afin d'entrevoir la mission du médiateur dans son ensemble, nous pouvons constater de l'importance de la complémentarité de l'exploration sensorielle et de l'interprétation personnelle en lien avec un discours plus objectif, plus savant. En effet, le rôle du médiateur ne doit pas se limiter à un seul de ces aspects mais bel et bien tous les englober.

“ *La plupart des personnes aveugles vous diront que ce qui les intéresse c'est la relation humaine et avoir un médiateur formé, passionné et qui leur dise ce qu'il aime. (...) Les personnes aveugles aiment bien avoir quelqu'un qui vibre en rapport avec ce qu'il font découvrir. Ça fait partie de la médiation. Nadine Dutier* ”

### 3/ De la visite autonome à l'expérience encadrée : quelle place pour le médiateur ?

Le médiateur constitue un élément central de l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles. Cependant, si sa nécessité n'est pas à remettre en question, elle possède tout de même quelques limites. Si l'accessibilité peut être vécue par le biais de l'expérience et de l'échange avec un médiateur, elle peut aussi être appréhendée par la notion d'autonomie.

En effet, la visite guidée adaptée avec un médiateur limite l'expérience à un temps précis. Il s'agit d'une rencontre fixe dans le temps. Il est vrai que cela peut se mettre en place sous la forme de rendez-vous mensuels ou annuels, mais cela conditionne l'expérience culturelle à la présence obligatoire des deux parties : du médiateur et du visiteur. Ici l'autonomie de la personne déficiente visuelle est relative. Nous pouvons alors nous demander quelle est la place du médiateur dans le processus d'inclusion culturelle et d'accessibilité du visiteur déficient visuel.

#### ***a. La visite libre en autonomie comme accès facilité et indépendant à l'architecture***

Pour certaines personnes déficientes visuelles, il est important de pouvoir se rendre dans un établissement culturel de manière individuelle, sans accompagnateur. Pour elles, l'accessibilité se traduit de manière physique par l'accès au cadre bâti d'une première part mais surtout par la possibilité de percevoir l'offre culturelle proposée. Il est, de ce fait, nécessaire que la structure puisse répondre à son besoin d'autonomie. Pour ces personnes, l'inclusion peut être synonyme d'indépendance.

#### **• Les outils de médiations adaptés en libre accès : une découverte individuelle**

Selon les établissements culturels, les outils de médiation peuvent être intégrés dans le parcours et donc en libre accès permanent ou bien être proposés lors de certaines actions de médiation, sur demande. Dans « Le rôle de l'expérience esthétique tactile dans l'apprentissage des personnes handicapées visuelles dans les musées<sup>6</sup> », Virginia Kastrup et Eliana Sampaio prennent en exemple la Galerie Tactile du musée du Louvre pour illustrer leur propos. Intégrée au parcours général du Louvre, cette galerie est ouverte selon les mêmes horaires que le reste du musée. L'ensemble des œuvres présentes peut être manipulé par les visiteurs sans la présence d'un médiateur à leur côté. Comme beaucoup de personnes, certains déficients visuels apprécient le fait de découvrir l'architecture de manière indépendante. La visite est facilitée et est cette fois-ci, vraiment adaptée et

6 - Virginia KASTRUP, Eliana SAMPAIO, « Le rôle de l'expérience esthétique tactile dans l'apprentissage des personnes handicapées visuelles dans les musées », *Savoirs*, 2012/1 (n° 28), p. 93-111 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2012-1-page-93.htm> (consulté le 28 mars 2020)

sur mesure à chacun. L'individu ou le groupe d'individu n'est pas contraint par une limite de temps à respecter, il peut ainsi évoluer à son propre rythme. Il possède aussi la possibilité de sélectionner lui-même les éléments qu'il souhaite percevoir ou apprécier plus en détails.

Comme pour la Galerie Tactile du musée du Louvre, cette autonomie de visite peut être apportée par des salles indépendantes dédiées à un public spécifique. Cela pour s'illustrer par la présence d'outils tactiles ou auditifs (audio-description) proposés dès l'accueil du visiteur. Par ailleurs, cela peut aussi se traduire par des éléments disposés tout au long du parcours global (cartels et inscriptions brailles, bornes tactiles ou olfactives, ...).

« Quand le visiteur est bien voyant, l'appropriation du lieu muséal et de l'exposition s'effectue par la découverte du parcours de visite pensé par les concepteurs, en cheminant au gré des espaces, en détaillant du regard des objets phares exposés. Cette «liberté» de déplacement dans l'espace se retrouve également dans la manière de lire les textes expographiques comme les cartels ou les panneaux. Le sens de la vue permet à l'individu qui voit, de découvrir le contenu des mots en même temps que leur forme et ainsi d'en décrypter les codes de lecture (charte graphique, identité visuelle). [...] Les personnes lisent autant les textes expographiques (une affiche, un panneau) que la mise en exposition (la vue d'ensemble, l'esthétique, l'identité visuelle). Nous pouvons même dire qu'un visiteur voyant ne lit pas seulement les textes écrits, il «lit» l'ensemble de l'exposition: esthétique générale, charte graphique, muséographie, etc<sup>7</sup> ».

À l'image d'un voyant, la personne déficiente visuelle souhaite ressentir cette même liberté dans l'expérience culturelle. C'est pour cela que le traitement et la mise en place d'outil de médiation en libre accès est aussi important.

- **Une inclusion réellement totale ?**

Cependant, ces interventions au niveau de l'offre culturelle demeurent légères et peu exhaustives, il ne s'agit là que de certains éléments qui s'offrent à leur portée. Il est généralement quasiment impossible pour les établissements de rendre toute leur offre accessible à tous les types de publics avec un accès indépendant.

Aussi, comme le précisent les enquêtes réalisées par Virginia Kastrup et Eliana Sampaio « la visite a été courte et n'est pas arrivée à mobiliser les émotions de la visiteuse. Elle ne s'est pas montrée touchée par l'effet esthétique des œuvres<sup>8</sup> ». Nous pouvons constater que cette visite individuelle n'a pas eu l'effet escompté auprès de la personne déficiente visuelle. Les oeuvres tactiles n'ont pas su éveiller sa curiosité ni l'inviter à en apprendre plus sur ce sujet. La transmission d'émotions et de ressentis paraît aussi plus complexe.

---

7 - Valérie CHAUVEY, « Le texte au musée pour les visiteurs non-voyants : comment aborder les choix de contenus et de formes ? », *La Lettre de l'OCIM*, 132 | 2010, mis en ligne le 01 novembre 2012 [En ligne] <https://journals.openedition.org/ocim/391>

---

8 - Virginia KASTRUP, Eliana SAMPAIO, « Le rôle de l'expérience esthétique tactile dans l'apprentissage des personnes handicapées visuelles dans les musées », *Savoirs*, 2012/1 (n° 28), p. 93-111 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2012-1-page-93.htm> (consulté le 28 mars 2020)



## ***b. La présence d'un médiateur comme condition optimale à l'apprentissage et à la découverte de l'architecture***

À contrario, la présence d'un médiateur permet de susciter un attrait vers la culture architecturale. Il joue à la fois le rôle d'orateur, d'animateur mais aussi de formateur. Le médiateur permet de faire le lien entre une description orale ainsi qu'une exploration plus sensorielle. Le visiteur déficient visuel appréciera d'autant plus l'élément architectural ou la spatialité par le biais d'une présentation enrichie.

### **• Une autonomie de visite relative : sentiment de dépendance vis-à-vis du médiateur**

Cependant, la présence d'un médiateur a des limites et fait ressortir certaines problématiques. Premièrement, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, le visiteur déficient visuel n'a pas une sensation de liberté. Il ressent une frustration induite par les choix que peut faire le médiateur. Au cours d'une visite guidée adaptée, il est déconseillé de présenter l'ensemble de l'offre culturelle pour des raisons de concentration, de fatigue, ... De ce fait, le médiateur doit procéder à une sélection d'éléments à commenter et à mettre en avant. Le visiteur n'a aucune influence sur ce choix, d'où le sentiment de frustration. Les personnes déficientes visuelles se sentent dépendantes des choix effectués par le médiateur. Vu qu'il n'y a pas forcément de prise en compte de l'avis du visiteur sur le programme, l'expérience peut sembler plus imposée et les choix réalisés, arbitraires.

Le discours prononcé par le médiateur renforce le sentiment de dépendance éprouvé par les personnes déficientes visuelles. En effet, il représente l'unique lien qui les rattache à l'offre culturelle. Il est vrai que les visiteurs perçoivent sensoriellement des informations comme des sons ou de la chaleur mais ils ne possèdent pas de vision globale de ce qui leur est présenté. La description étant généralement orientée, elle ne présente qu'une seule perception, dont le visiteur doit se contenter.

Par ailleurs, une autre problématique peut être soulevée par les visites guidées adaptées groupées, relevant des types de publics y participant. Les chargés de médiation favorisent les visites en groupes réduits destinés uniquement aux personnes déficientes visuelles. C'est ainsi que naît le paradoxe. Les visites en « entre-soi » favorisent la compréhension, rassurent et permettent un certain partage entre les participants. Ces expériences culturelles peuvent se dérouler dans des conditions idéales : espace privatisé, présence d'objets ne pouvant être touchés par les personnes déficientes visuelles, ... Les visites guidées mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap peuvent se révéler infructueuses ou complexes. Cependant, ces visites guidées limitées aux personnes déficientes visuelles peuvent être perçues comme une forme de stigmatisation. De ce fait, elles ne participeraient pas à l'inclusion culturelle souhaitée. Les médiateurs culturels se retrouvent alors confrontés à cette problématique et doivent adapter la visite selon ce qu'ils pensent convenir au mieux afin de transformer l'expérience de visite de manière positive.

## • Création de conditions idéales pour un meilleur accès à l'information

Malgré les quelques désavantages que peuvent provoquer les visites guidées adaptées dirigées par des médiateurs, celles-ci semblent créer des conditions pour une meilleure expérience. Nombreuses sont les personnes déficientes visuelles qui s'accordent à dire que la visite effectuée avec l'accompagnement d'un médiateur est la meilleure solution selon eux pour accéder à l'architecture.

Tout d'abord, le médiateur dispense un argumentaire et à un commentaire riche favorisant l'envie et l'apprentissage de ses interlocuteurs. Aussi, la pré-sélection de quelques oeuvres architecturales permet aux visiteurs déficients visuels de comprendre plus en profondeur celles-ci et de ne pas passer à côté. Quand même bien la personne en situation de handicap est accompagnée par une personne valide, celle-ci ne pourra en aucun cas remplacer le médiateur. Elle ne pourra pas se substituer au rôle primordial du guide. Premièrement, l'accompagnant ne dispose pas forcément d'une culture architecturale pré-établie, elle peut être elle-même là pour apprendre et découvrir le domaine. Ensuite, même si des objets tactiles sont à disposition, elle n'est pas en mesure de guider la personne déficiente visuelle dans l'exploration tactile. Finalement, l'instauration du dialogue et d'un échange entre le médiateur et les personnes déficientes visuelles permet de créer une expérience de visite réellement constructive.

En définitive, la présence d'un médiateur pour la visite d'un établissement culturel est essentielle et nécessaire. Que cela soit pour un public de personnes valides ou pour un public de personnes déficientes visuelles, l'expérience se trouve fortement enrichie si elle est accompagnée par un médiateur culturel. Sa présence semble poser un cadre d'apprentissage aux visiteurs. Comme le soulignent Virginia Kastrup et Eliana Sampaio, « la présence d'un médiateur semble créer des conditions pour un meilleur résultat<sup>9</sup> ».

Pour le cas spécifique des personnes déficientes visuelles, le médiateur a aussi un rôle très important à jouer dans l'appréhension de la spatialité et de l'architecture à travers les perceptions sensorielles. C'est alors lui qui va accompagner les visiteurs dans la manière d'utiliser leurs corps et d'ainsi comprendre et interpréter leurs sensations.

Par le biais de ces missions, le médiateur culturel va favoriser le lien entre l'oeuvre et le visiteur afin que ceux-ci parviennent à ressentir, à explorer, et à appréhender au mieux l'architecture. Sans sa présence, l'expérience se voit incomplète et donc improductive dans le sens où la personne déficiente visuelle n'aura pas pu saisir l'intérêt historique, esthétique, constructif, ... de l'oeuvre.

---

9 - Virginia KASTRUP, Eliana SAMPAIO, « Le rôle de l'expérience esthétique tactile dans l'apprentissage des personnes handicapées visuelles dans les musées », *Savoirs*, 2012/1 (n° 28), p. 93-111 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2012-1-page-93.htm> (consulté le 28 mars 2020)



**Figure 31 :** Ethik-connection, Danse les yeux fermés, Atelier de sensibilisation au handicap pour s'initier à des exercices d'expression corporelle les yeux bandés

# CONCLUSION

Au sein d'une société hyper visuelle, la prise en compte des enjeux liés à l'inclusion des personnes déficientes visuelles devient principale. Il est tout d'abord primordial de s'attacher à comprendre ce handicap avant de pouvoir élaborer des réponses à ces problématiques.

La déficience visuelle peut constituer un frein à l'accès au contenu proposé et restreindre l'expérience culturelle du visiteur. Le domaine de l'architecture ne fait pas exception. Conçue et présentée au travers de la perception visuelle, celle-ci ne parvient pas toujours à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Par le biais de ce mémoire, nous avons pu constater que cette inclusion culturelle n'était pas si évidente pour tous. La mise en lumière de ce sujet s'est effectuée progressivement et a impliquée une multitude d'acteurs. Les structures associatives, les pouvoirs publics, les établissements culturels, tous ont su réagir rapidement et efficacement afin de répondre à la demande des personnes déficientes visuelles. Progressivement, des outils adaptés apparaissent et fondent leurs usages sur les perceptions sensorielles. Les personnes déficientes visuelles étant privées de leur vue, il est donc nécessaire de s'appuyer sur ses autres sens afin qu'elles puissent percevoir l'architecture.

Basés sur les besoins liés au handicap, ces outils multi-sensoriels participent à la sensibilisation à la déficience visuelle au travers de la culture et de l'architecture. Les différents acteurs (pouvoirs publics, établissements culturels,...) peuvent faire preuve d'une grande méconnaissance de ce handicap et des conséquences qu'il provoque. Or, la mise en place d'une politique d'accessibilité demande de s'attacher à comprendre les besoins des personnes déficientes visuelles afin de leur offrir un accès adapté à l'expérience et au contenu ainsi que, d'une manière plus générale, à l'insertion sociale et culturelle. En ce saisissant de ces enjeux, les établissements culturels basent leur accessibilité sur l'inclusion et la reconnaissance des spécificités liées au handicap.

La mise en place d'une médiation architecturale multi-sensorielle permet de prendre en compte les enjeux sociaux liés à la pratique culturelle et à la déficience visuelle. Dans un premier temps, elle donne lieu à l'établissement de nouvelles collaborations. La favorisation des rencontres génère des dynamiques d'acteurs et renforce les échanges. Nous constatons qu'un travail en réseau se développe permettant de mettre en lien des acteurs publics, associatifs, culturels mais aussi et surtout les personnes déficientes visuelles. La mutualisation des moyens et de connaissances renforce la démarche initiée. Que ce soit la conception, la création ou l'instauration de cette médiation, chaque étape produit des échanges nécessaires et indispensables au bon fonctionnement de celle-ci. La rencontre effectuée entre le médiateur culturel et la personne déficiente visuelle possède, elle aussi, un caractère extrêmement positif et constructif. C'est notamment grâce à elle qu'est rendue possible l'inclusion culturelle de ce public. Au travers d'explorations sensorielles partagées, de discussions échangées ou de débats engagés, l'architecture se présente de manière plus abordable auprès des visiteurs. Ce domaine, de prime abord quelque peu effrayant tend à être apprivoisé et appréhendé par les personnes déficientes visuelles, qui, se sentant plus rassurées et en confiance, osent aller à la rencontre de l'architecture et de ce qu'elle a à offrir.

Enfin, dans une époque où la vue prédomine, les personnes déficientes visuelles peuvent se sentir exclues socialement de certains domaines tels que la culture. Un travail et une recherche approfondie sur les autres perceptions sensorielles permet de rapprocher l'architecture des publics en situation de handicap. Ce sentiment de stigmatisation peut alors s'estomper en proposant des outils multi-sensoriels, permettant aux personnes déficientes visuelles d'enfin comprendre le monde qui les entoure et d'accéder à l'architecture qui, pour eux peut ne représenter qu'une contrainte liée à une problématique d'accès physique.

Tout un chacun vit l'architecture. De ce fait, elle doit être perçue et comprise par tous. Elle fait appel à nos sens, à nos émotions et à nos perceptions.

Il est donc intéressant que chacun puisse la percevoir et la ressentir, non pas uniquement par le biais de la vue mais par l'ensemble de son corps. Cette approche, basée sur les perceptions sensorielles, permet de rendre compte de la richesse de l'expérience vécue. Initialement prévus pour les personnes déficientes visuelles, ces outils multi-sensoriels, permettent d'éveiller leur curiosité et de réduire leur appréhension vis-à-vis de la visite culturelle. Par ailleurs, cette nouvelle approche sensorielle de l'architecture peut aussi permettre de remettre en question la perception de l'architecture chez le public valide. D'une conception spécialisée, ces outils deviennent utiles à tous et créent ainsi un partage culturel autour d'eux.

Néanmoins, comme nous avons pu le constater au cours de ce mémoire, cette inclusion culturelle se heurte à de nombreuses problématiques. Le manque de moyens financiers réduit et freine l'élan des établissements culturels dans la mise en place de politiques d'accessibilité en direction des personnes déficientes visuelles. La carence en textes législatifs amoindrit le développement d'une médiation adaptée généralisée. Les établissements culturels souffrent aussi de la difficulté que représente l'instauration de parcours conformes aux besoins des publics en situation de handicap. Le développement et la conception d'outil peuvent se révéler complexe de par la quantité d'informations à prendre en compte pour qu'ils puissent répondre aux attentes.

En définitive, la médiation architecturale multi-sensorielle ne demande qu'à être encore plus développée et prise en compte par l'ensemble des acteurs.

Il est primordial que les enjeux soulevés soient évoqués par l'ensemble des acteurs et puissent être ainsi discutés et éclairés. Cette démarche demande principalement la mobilisation des pouvoirs publics, des structures associatives et des établissements culturels. Cependant, il pourrait être intéressant d'impliquer d'avantage les citoyens, et plus particulièrement les personnes déficientes visuelles, dans ce processus. Les réflexions produites permettront de développer des politiques d'accessibilité plus cohérentes mais aussi plus pérennes.

Enfin, l'ensemble des éléments soulevés nous permettent de nous questionner sur la manière de concevoir l'architecture. Lorsque nous parcourons l'espace, nos sens entrent en jeu de manière inconsciente. De ce fait, nous pouvons nous demander comment prendre en compte ces éléments dans notre conception de l'architecture. Comment pouvons nous assimiler ces informations et les retranscrire spatialement ? Comment faire pour mobiliser les perceptions sensorielles de l'utilisateur ? De quelle manière enrichir l'expérience spatiale au travers de nos ressentis et de nos émotions ?



Figure 32 : Georges Rousse, *Les expos d'été du château de la Trémolière*, 2016



## OUVRAGES

- BERTHOZ Alain, *Le Sens du mouvement*, Editions Odile Jacob, 02-1997
- CHAUMIER Serge, MAIRESSE François, *La médiation culturelle*, Armand Collin, 04-09-2013
- CRUNELLE Marc, *Intentionnalités tactiles en architecture*, Editions Scripta, 20-09-2011
- CRUNELLE Marc, *Toucher, audition et odorat en architecture*, Editions Scripta, 01-12-2001
- HUGUES J.F, *Déficience visuelle et urbanisme - l'accessibilité de la ville aux aveugles et malvoyants*, Editions LT Jacques Lanore, 01-01-1989
- PALLASMAA Juhani, *Le regard des sens*, Edition Linteau, 30-09-2010
- TAPIE Guy, *La culture architecturale des français*, Ministère de la Culture - DEPS, 2018

## ARTICLES

- BALSAMO Isabelle, *Toucher, Terrain* [en ligne], 08-2007, n°49
- BLAHO-PONCE Claude, *La chaîne d'accessibilité, pivot de l'accès au Tourisme Handicap, Téoros* [En ligne], 2013, volume 32, n°2, p.104-115
- BORDEAUX Marie-Christine Bordeaux et CAILLET Élisabeth, *La médiation culturelle : Pratiques et enjeux théoriques, Culture & Musées* [En ligne], 2013, Hors-série, p.139-163, mis en ligne sur journals.openedition le 19/07/2018, consulté le 21 avril 2020
- CARRER Cendrine, *La performance de se déplacer quand on ne voit pas, Empan* [en ligne], 2012, n°87, p. 63-66
- DELALEU Alice, *Pourquoi l'architecture n'est-elle pas grand public ?, Chroniques d'architecture* [en ligne], 06-02-2018
- DUFRÈNE Bernadette et GELLEREAU Michèle, *La médiation culturelle : Enjeux professionnels et politiques, Hermès, La Revue*, 2004, vol. 38, n°1, p.199-206, mis en ligne sur Cairn.info le 12/11/2013
- KASTRUP Virginia et SAMPAIO Eliana, *Le rôle de l'expérience esthétique tactile dans l'apprentissage des personnes handicapées visuelles dans les musées, Savoirs* [en ligne], 2012, n°28, p. 93-111
- MOUZOUNE Karim, *Cécité, perceptions spatiales et modes de déplacement en ville, Le Globe. Revue genevoise de géographie* [en ligne], 2005, n°145, p.95-108
- SAEZ Jean-Pierre, *Les paradoxes de la médiation culturelle, L'Observatoire*, 2018, vol. 51, n°1, p. 1-2, mis en ligne sur Cairn.info le 13/02/2018, consulté le 21 avril 2020

## COLLOQUES / FORUMS

- Sensorialité et handicap - Toucher pour apprendre, toucher pour communiquer, Cité des Sciences et de l'Industrie Paris, 17-18 mars 2016
- GIAA apiDV, forum « Numérique et pratiques innovantes au service des déficients visuels », 6 novembre 2020, en ligne

## MÉMOIRES / TRAVAUX DE RECHERCHE

- BUSMEY Lisa, *Saisir - De l'espace à la poignée de porte, une approche tactile de l'architecture*, ENSA Strasbourg, 2018
- CAMBOURIEU Marie, *La médiation architecturale - L'émergence d'une nouvelle pratique professionnelle : Le cas du territoire bordelais depuis 1977*, 119p., ENSAP Bordeaux, 02-2017
- DEMAGNY Marion, *Architecture corporelle : La connaissance du handicap comme apport sensible dans la conception architecturale*, 146p., ENSA Strasbourg, 01-2018
- MALOUIN Sébastien, *Perspectives sensorielles : Une architecture pour les sens et l'orientation du corps dans l'espace*, 64p., École d'architecture - Université Laval, 12-2013
- MARTIN Véronique, *À l'écoute des sens : une architecture haptique favorisant les expériences multi-sensorielles pour les personnes atteintes de déficiences visuelles*, 45p., École d'architecture - Université Laval, 12-2012
- PATERNAULT Victoire, *Peau Neuve : Vers une architecture palpable*, 77.p, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 02-2013
- PAZUR AUBINEAU Katarzyna, *Sentir pour voir : déficience et Habitat*, 52p., 2000
- PHELIPEAU Aurèle, *Augmentez-le ! Le numérique dans la médiation culturelle*, 83p., ENSA Nantes, 2016
- SABLÉ Quentin, *La médiation architecturale en Pays de la Loire : Cas d'étude de l'ARDEPA*, 200p., ENSA Nantes, 2018

## ÉMISSIONS TÉLÉVISÉES

- À vous de voir - Chris Downey : architecture visionnaire, France 5, diffusée le 07/01/2019
- À vous de voir - Eric B : visions d'intérieurs, France 5, diffusée le 05/11/2018
- Sens commun - L'oeil et la main, France 5, diffusée le 20/04/2020
- La Quotidienne - Accessibilité aux handicapés, est-ce vraiment mis en place ?, France 5, diffusée le 18/11/2015

## ÉMISSIONS RADIOPHONIQUES

- La vie en bleu, le mag - Visiter les lieux culturels quand on est malvoyant : interview d'Auréli Hourdebaigt, animé par Isabelle Wagner, France Bleu, diffusée le 30/11/2017
- L'atelier du son - Une architecture sonore, une architecture possible : Camille Michel, animé par Thomas Baumgartner, France Culture, diffusée le 18/11/2011

# ICONOGRAPHIE

**Figure 01** : Espen Dietrichson, *Variations on a Dark City II*, 2012

**Figure 02** : Sophie Calle, *The Blind*, 1986

**Figure 03** : Yves LeGrand, *Coupe horizontale schématique de l'oeil*, 1964

**Figure 04** : UNADEV, *Les principales pathologies de la vue*

**Figure 05** : Ruben Plasencia Canino, *Obscure*, 2013

**Figure 06** : Ruben Plasencia Canino, *Obscure*, 2013

**Figure 07** : Jean-Philippe Ksiazek, *Accessibilité: Les aveugles «en danger» dans les grandes villes*, 2011

**Figure 08** : UNADEV, Magazine LUMEN, «Art et si on regardait sans les yeux», 12 septembre 2018

**Figure 09** : The Blind, *Braillez !*, 2020

**Figure 10** : Pictogrammes d'accessibilité

**Figure 11** : Ministère de la culture et de la communication, *Culture et Handicap, Guide pratique de l'accessibilité*, 2007

**Figure 12** : MUCEM, *Maquette tactile du musée*, 2013

**Figure 13** : Cité de l'Architecture et du Patrimoine, *Maquette démontable*

**Figure 14** : Musée d'Aquitaine, Nicolas Caraty, *Visite au bout des doigts*, 2018

**Figure 15** : Musée Tactile Omero, Italie

**Figure 16** : Outils de médiation architecturale :

CMN - Sens Itinéraire, Villa Cavrois, Livre Tactile, 2019

Polymorph Design, Château d'Amboise, Cahiers de visites tactiles

Cité des Sciences et de l'Industrie, Audioguide «Architecture et histoire de la Cité»

Centre Pompidou, «Écouter-Voir», Visite «Une histoire art, architecture et design, des années 80 à aujourd'hui», 2014 - 2016

Tactile Studio, Familistère de Guise, Maquette Tactile, 2017

Archi-Tact, Palais des Beaux-Arts de Lille, Maquette tactile, 2011

TRI-D, «Toucher pour voir», Maquettes impression 3D, 2014

Les doigts qui rêvent, «Des clés pour bâtir»

**Figure 17** : Lederman et Klatkzy, *Les six procédures exploratoires manuelles*, 1987

**Figure 18** : Kosuke Takahashi, *Braille Neue, Une police pour les voyants et les aveugles*, 2018

**Figure 19** : Maquette tactile de Chaillot - Théâtre national de la Danse (Paris), 2018

**Figure 20** : Sensitinéraire - La Villa Cavrois du bout des doigts, *Image en relief*, 2019

**Figure 21** : INSHEA, *Recommandations pour la transcription de documents*, 2003

**Figure 22** : Musée des Beaux-Arts de Lyon, *Sous les doigts*

**Figure 23** : Dvib Ingenierie, *Chambre anéchoïque*

**Figure 24** : Adolphe-Victor Geoffroy-Dechaume, *Corps féminin de dos*, moulage sur nature, vers 1840-1845. © Cité de l'architecture et du patrimoine, musée des Monuments français, Paris (Photo : Claire Lathuille)

**Figure 25** : Lore Thaler, Malvyn A. Goodale, *Principe de l'écholocation*, 2016

**Figures 26** : Serge Portalier, *Système sensoriel en cas de cécité tardive / Système sensoriel en cas de cécité précoce*, 1996

**Figure 27** : Hervé Gloaguen, *Deuxième projet du silence*, 1970

**Figure 28** : Sophie Calle, *La couleur aveugle*, 2011

**Figure 29** : Musées de la ville de Strasbourg, *Visites tactiles*

**Figure 30** : Willi Dorner, *Bodies in urban spaces*, 2013

**Figure 31** : Ethik-connection, *Danse les yeux fermés*, Atelier de sensibilisation au handicap pour s'initier à des exercices d'expression corporelle les yeux bandés

**Figure 32** : Georges Rousse, *Les expos d'été du château de la Trémolière*, 2016

<b>ANNEXE 1</b> : Tableau d'analyse des outils de médiation	<b>116</b>
<b>ANNEXE 2</b> : Compte-rendu entretien / Anna Touron	<b>118</b>
<b>ANNEXE 3</b> : Compte-rendu entretien / Nicolas Caraty	<b>120</b>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

# ANNEXE 1 : TABLEAU D'ANALYSE DES OUTILS DE MÉDIATION

NOM DE L'OUTIL	COMMANDITAIRE	CONCEPTEUR	LIEU
Maquette Tactile Familistère de Guise	Familistère de Guise	Tactile Studio	Familistère de Guise
CMN - Sens Itinéraire	Villa Cavroie (par exemple)	Centre des Monuments Historiques	X
« Des clefs pour bâtir »	X	Les doigts qui rêvent	X
« Toucher pour voir »	Le Beffroi de Lille	TRI-D	X
Audioguide « Architecture et histoire de la cité des Sciences et de l'Industrie »	Cité des Sciences et de l'Industrie	Cité des Sciences et de l'Industrie	Cité des Sciences et de l'Industrie
Visite « Une histoire, art, architecture et design, des années 80 à aujourd'hui », « Écouter-Voir »	Centre Georges Pompidou	Centre Georges Pompidou	Dans les espaces d'exposition du Centre
Maquette Tactile Palais des Beaux-Arts de Lille	Palais des Beaux-Arts de Lille	Architact	Dans le Palais des Beaux Arts
Cahiers de visites tactiles du Château d'Amboise	Château d'Amboise	Polymorphe Design	Château d'Amboise (37)
Visite guidée architecturale descriptive du Musée du Quai Branly	Musée du Quai Branly	Musée du Quai Branly	Musée du Quai Branly

NATURE	SENS UTILISÉ	TYPE DE MÉDIATION	DURÉE	PÉRIODICITÉ
<input checked="" type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Rapide	Fixe
<input type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input checked="" type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Court	Fixe
<input type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input checked="" type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Court	Fixe
<input checked="" type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Rapide	Mobile
<input type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input checked="" type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input type="checkbox"/> Toucher <input checked="" type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Court	Fixe
<input type="checkbox"/> Maquette tactile <input checked="" type="checkbox"/> Image tactile <input type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input checked="" type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input checked="" type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Accompagné	Long	Temporaire
<input checked="" type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Rapide	Fixe
<input type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input checked="" type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input type="checkbox"/> Visite commentée	<input checked="" type="checkbox"/> Toucher <input type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Seul	Court	Fixe
<input type="checkbox"/> Maquette tactile <input type="checkbox"/> Image tactile <input type="checkbox"/> Livre en relief <input type="checkbox"/> Inscription braille <input type="checkbox"/> Audioguide <input checked="" type="checkbox"/> Visite commentée	<input type="checkbox"/> Toucher <input checked="" type="checkbox"/> Oïïe <input type="checkbox"/> Oïïrat <input type="checkbox"/> Goût	Accompagné	Long	Temporaire (1 visite/trimestre)



# **ANNEXE 2 :**

## **COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN**

**Entretien avec Anna Touron, le 10 novembre 2020**  
Coordinatrice de la délégation du GIAA Nouvelle-Aquitaine  
Déficiente visuelle

### **Quelles sont vos missions auprès des personnes déficientes visuelles au sein du GIAA apiDV ?**

Nous on travaille sur plusieurs aspects, on travaille sur l'accès à l'emploi, aux études et à la culture. Nous on a une bibliothèque sonore. Donc en fait on crée des livres audio pour les personnes déficientes visuelles. On a aussi un pôle transcription où en fait on rend accessible tout type de documents en braille, en audio ou version numérique adaptée. Ça peut être en relief aussi. On donne des cours d'informatique adapté et des cours de braille. On a un club emploi où l'on accompagne les déficients visuels vers un emploi, une reconversion professionnelle ou un premier emploi ou une formation avec une binôme voyant et déficient visuel.

### **Quel est, aujourd'hui, le rapport à la culture des personnes déficientes visuelles ?**

On est un peu dépendant de l'offre, c'est-à-dire que, par exemple pour le théâtre ou pour l'opéra, il y a peu de séances en audiodescription donc il faut tomber sur la bonne séance et être au courant de ce qui est proposé. Donc là il faut être en lien avec les référents accessibilité des salles de spectacle. Sur l'audiodescription au cinéma, là il y en a pas mal des audiodescriptions. Ça s'est pas mal répandu. C'est pareil, il faut avoir l'application qui permet l'audiodescription ou bien aller demander à l'accueil du cinéma un boîtier où là l'audiodescription est à l'intérieur et nous on a juste les écouteurs à prendre. Après au niveau des musées, c'est pareil, il faut être en lien avec le référent accessibilité ou le médiateur culturel qui propose des visites adaptées. C'est un peu selon ce que l'on nous propose. Tout n'est pas accessible. Il faut être au courant de ce qui est proposé.

### **Le GIAA apiDV collabore-t-il avec des structures régionales ?**

On travaille justement avec le Musée d'Aquitaine qui prépare un parcours multi-sensoriel. Donc nous on va enregistrer l'audioguide qui est prévu. On travaille aussi avec la bibliothèque de Bordeaux qui fait tous les ans un prix littéraires. Et donc nous on enregistre les livres qui concourent pour le prix en audio. Comme ça le public déficient visuel peut aussi participer au concours. Après c'est ponctuel, on peut faire des choses en braille, en audio, ça dépend de la demande aussi.

### **Est-ce une demande des établissements culturels ou est-ce l'association qui va à la rencontre de ces acteurs ?**

Ça dépend, c'est un peu les deux. On a l'habitude de travailler avec eux parce qu'on est dans les mêmes cercles aussi. On est amenés à se rencontrer, c'est comme ça que l'on fixe des partenariats, au fur et à mesure de rencontrer les gens.

### **Comment participez vous à la sensibilisation des structures culturelles vis-à-vis de la déficience visuelle ?**

Ça peut arriver de faire des sensibilisations, des sortes de petites formations. C'est souvent avec l'audio, avec le braille. Il existe aussi des lunettes qui simulent une vision trouble ou une vision tubulaire. C'est sous forme de petits ateliers.

### **Quelle est l'importance de la sensibilisation à la lecture en braille ?**

Nous on continue les cours de braille parce que ça nous paraît important, même pour les études. C'est aussi un outil important. Mais avec l'audio aujourd'hui, ça se perd beaucoup finalement. Parce qu'avec les outils numériques, les ordinateurs, les téléphones et tablettes, ça passe plus par l'audio. C'est un plus d'avoir le braille mais c'est pas la majorité des personnes déficientes visuelles qui l'ont. Parfois, pour un musée, faire un audioguide, vous pouvez le donner à d'autres personnes, ça peut fonctionner pour tous les publics. Le braille ça va être exclusivement pour les personnes déficientes visuelles et qui en plus connaissent le braille. Vous voyez, c'est un peu niche.

### **Le braille est-il toujours un outil privilégié pour la médiation au sein de structures culturelles?**

Oui, c'est toujours bien mais vous pouvez marquer moins de choses, parce que le braille ça prend de la place donc vous pouvez peut être marquer le titre de l'oeuvre et puis l'artiste. Mais après faire tout un speech sur l'origine, le contexte, ce qu'il a voulu transmettre, en braille ça va faire tout de suite beaucoup de documents. Ce peut être plus des indications et après compléter. L'idéal étant d'avoir les deux.

### **Comment se déroulent les missions d'adaptations audio ?**

Nous on fonctionne avec des bénévoles. Donc il font un test de voix et après si ça fonctionne on les forme sur un logiciel. Donc après ils enregistrent à domicile et ils nous redonnent le livre et on le corrige avec eux. Il y a ça pour les livres. Et après on fait aussi des magazines du département que l'on enregistre dans nos locaux. On a une personne qui enregistre, l'autre personne qui lit. La c'est pareil, c'est avec des bénévoles, sur place. On fait aussi des BD audiodécrites. C'est pareil, il y a une personne qui s'occupe de faire toute l'audiodescription et de faire le narrateur et après d'autres bénévoles qui viennent pour enregistrer les voix et les personnages. Soit ça se fait un par un soit ça se fait en groupe.

### **Que pensez-vous de l'offre culturelle actuelle adaptée des établissements culturels ?**

Ça existe, mais pas assez, c'est évident. Et puis c'est aussi selon la volonté des musées. Je vois le Musée d'Aquitaine, ils ont un médiateur culturel aveugle donc ils sont très très sensibilisés. Et puis d'autres qui pourraient être accessibles et qui ne le sont pas. Ça coûte très cher de faire des maquettes en relief. C'est vraiment une volonté des établissements. Et c'est vraiment pas la majorité.

### **Quels sont les principaux freins à cette accessibilité ?**

Normalement ça doit être accessible grâce à la loi de 2005 mais le souci c'est que ça coûte très cher donc il faut vraiment allouer un budget à ça. Et puis il faut être sensibilisé, avoir envie de proposer ça aussi. C'est aussi la volonté des établissements.

### **Comment les établissements culturels sont-ils sensibilisés à la déficience visuelle ?**

Il y a aussi la Fédération des Aveugles de France qui propose des formations sur le toucher, les maquettes 3D, des représentations 3D. Ils proposent des formations auprès des bibliothèques, des musées, des acteurs culturels. Donc ça existe. Ailleurs je sais pas si cela se fait.

### **Comment des outils multi-sensoriels peuvent-ils nous faire appréhender l'espace et l'architecture ?**

Le toucher, ce qui est intéressant c'est d'avoir une vision globale. Parce que si vous tenez un discours à une personne qui n'a jamais vu, une personne qui a déjà vu ou une personne qui voit encore un peu, ils vont pas se représenter la même chose. Avoir une maquette en relief, tout le monde est un peu sur le même pied d'égalité. Ça donne une perspective intéressante, assez réaliste. Ce qui est intéressant aussi c'est les éléments architecturaux. La différence entre le gothique et le roman, entre des fenêtres et des vitraux. Ça permet d'appréhender les choses différemment.

### **Les outils adaptés proposés peuvent-ils faire l'objet de visites en autonomie ou doivent-ils être accompagnés d'une visite guidée ?**

Souvent quand il y a des maquettes, il y a du braille. Ça peut être intéressant car ça peut être des maquettes qui sont à l'extérieur. Il existe aussi des QR codes que vous scannez et qui vous donne une petite audiodescription. C'est un peu ce qui est en train de se développer. Et ça, ça marche très bien.

### **Quel est la place du médiateur dans ce processus ?**

Il y a des personnes qui voudront quand même la présence d'un médiateur parce qu'il y a des questions qui se posent, c'est plus convivial. Mais c'est vrai que sur l'autonomie des personnes, c'est intéressant d'avoir ces outils là. Ça dépend des profils des personnes.

### **Quels sont vos relations avec les pouvoirs publics ?**

C'est plutôt les établissements culturels qui sont directement en lien. On ne passe pas par les mairies ou les départements. Et ensuite c'est les établissements qui nous contactent et puis on échange sur ce qui est possible de faire. Les conventions sont signées avec les entités c'est-à-dire avec le départements ou les municipalités. Mais nous on a affaire directement aux établissements.

### **Selon vous, quel est le rôle des structures associatives dans ce processus d'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?**

Nous ce qu'on peut faire c'est être le relai de ce qui se fait et de le proposer aux personnes parce que, nous ce qu'on peut faire c'est collecter l'information et après selon les moyens des associations, c'est essayer d'organiser des sorties culturelles, ... Et ça, ça nous demande quand même pas mal de temps et puis des bénévoles en plus, ... Mais déjà si on peut avoir une idée globale de ce qui est proposé, ce qui est accessible, nous après ça nous permet de le dire à nos adhérents. Parce que, déjà trouver l'information ça demande du temps. Après ce qui est intéressant aussi c'est de faire des tests. Par exemple, quand une exposition est accessible, on peut être des cobayes. Voir qu'est-ce qu'il manque, qu'est-ce qui faudrait ajouter ou modifier pour ça soit réellement accessible et que ça corresponde aux besoins des personnes. C'est intéressant parce que 'est peut être des gens qui ont jamais fait ça avant mais qui sont de bonne volonté. Nous après, on est là juste en conseil, on a pas la science infuse non plus. Déjà un conseil c'est intéressant.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET DE PAYSAGE  
DOCUMENT SOUMIS A LA JURIDICTION DE BOITRE MAILLE D'AUTEUR

# ANNEXE 3 :

## COMPTE-RENDU D'ENTRETIEN

**Entretien avec Nicolas Caraty, le 8 décembre 2020**  
Médiateur et chargé d'accessibilité au Musée d'Aquitaine  
Déficient visuel

### **Quel est votre parcours professionnel en tant que médiateur culturel ?**

Cela s'est mis en place bizarrement on va dire. Au départ, j'ai une formation d'accordeur réparateur de piano, très loin de tout ça. Pas dans la conservation ou dans la médiation. En fait j'ai un peu travaillé dans ce domaine là. Après j'ai assez vite bifurqué vers du travail en association. C'était de la médiation mais cela s'appelait de l'animation à l'époque. On montait des expos, on faisait visiter des lieux, des musées à des publics déficients visuels. On faisait deux sorties sur deux week-end dans l'année. Et le reste du temps on montait des expos et on animait des journaux sur cassettes à l'époque, sur bande magnétique parce qu'il y avait peu de moyens d'accéder à la lecture ou à la culture. C'était l'un des buts de l'association. Donc j'ai fait ça pendant 3 ans et après je suis allé vers un autre univers professionnel puisque j'ai travaillé au 3 suisses sur du conseil client et du service après-vente par téléphone. Au bout de 8 ans, lorsque je n'en pouvais plus, je me suis réorienté vers une formation où l'on mettait un peu ce qu'on voulait dedans, pendant 1 an. C'était un moyen pour me donner 1 an pour essayer de rebondir. Pendant cette formation, j'ai pris contact avec le Musée d'Aquitaine pour faire 3 stages que j'avais à faire lors de cette formation. Pendant les stages on m'a demandé de travailler sur l'accessibilité des salles du Musée d'Aquitaine ciblé sur des publics spécifiques, tout ce qui est public handicapé. A la fin des stages, on m'a proposé de rester et d'envisager de faire de la médiation au Musée d'Aquitaine. On ne savait pas où on allait, autant les uns que les autres et on s'est donné un certain nombre de mois, de semestres et d'années même, pour tester et voir un peu comment ça se passait. Voir si c'était utopique ou totalement concrétisable, qu'un mal-voyant soit médiateur dans un musée. Au bout de 2 ans de tests auprès des publics, voir ce que ça impliquait comme changement de méthode de travail au niveau du musée, ce que ça impliquait pour moi en terme de charge de travail, de fatigabilité. On est arrivé à la conclusion que c'était jouable et la mairie s'est engagée à faire les tests et à ouvrir un poste au Musée si on arrivait à démontrer que cela fonctionnait. Donc a démontré ça entre 2004 et 2007. Fin 2007 la mairie a ouvert un poste et l'a concrétisé en 2008, après l'année de stage qu'on fait quand on entre dans la fonction territoriale. Je suis au Musée depuis 2008.

### **En quoi consistent vos missions au Musée d'Aquitaine ?**

Au musée, moi j'ai deux casquettes : médiateur culturel et chargé d'accessibilité. Au niveau du cadre bâti. On a aussi un responsable de sécurité qui traite en partie ce domaine là. Et je traite aussi de l'accessibilité des contenus des salles d'expositions.

## Comment se développe et se traduit l'accessibilité culturelle au sein du musée ?

Pour le moment on est assez mal équipés au niveau du parcours permanent. Mais justement, nous sommes en pleine production d'un parcours sensoriel qui va prendre place dans les collections permanentes du Musée d'Aquitaine et qui va permettre d'accéder en 29 étapes à un condensé de nos collections. Dans ces 29 étapes il y aura 7 étapes sur lesquelles il y aura des éléments d'architecture :

- le bâtiment du Musée d'Aquitaine (plan des salles sur les 2 niveaux)
- maison à l'époque du néolithique
- plan de la ville de Burdigala + petits monuments de la ville
- Palais Galien
- Eléments mosaïques
- Vitraux
- Architecture religieuse (église romane)
- Cathédrale St André de Bordeaux
- Réaménagement urbain de la ville de Bordeaux (+ place de la Bourse)
- Plantation négrière
- Case kanak
- Linteau de la porte principale d'un entrepôt du XIX<sup>ème</sup>
- Echoppe bordelaise (maquette)
- Maquette d'un chai à vin

Après dans les domaines de l'architecture, on fait aussi au musée, vu qu'on a une imprimante 3D. On a fait faire les principaux monuments de Bordeaux en miniature. Maximum 15 cm de long sur maximum de 12cm.

- Portes de Bordeaux
- Conservatoire
- Place de la Bourse
- Basilique St Michel
- Mairie de Bordeaux
- CAPC
- Musée d'Aquitaine
- Cathédrale St André
- Basilique St Serin
- Musée des Beaux-Arts

Donc des petits éléments qui évoquent l'architecture qu'on peut être amenés à utiliser, alors moi ou mes collègues, quand on est sur des visites au sein du Musée d'Aquitaine.

**Au niveau de ce nouveau parcours sensoriel, quel est la volonté du musée ? Prétendre à une accessibilité en autonomie ou accompagner les personnes déficientes visuelles lors des visites guidées ?**

L'idée sera du libre service. Ça découle d'un constat qu'on a fait au musée. On sait répondre à de l'accessibilité quand un groupe identifié handicap arrive au musée. On sait très bien faire ça, mais on sait pas répondre à du public individuel qui vient parce qu'il vient en famille, parce qu'on a un malentendant dans un groupe qui est là en week-end par exemple. Pour les personnes à mobilité réduite, ça va, il y a du contenu. On peut donner accès à des oeuvres à une personne non-voyante, mais pas tout. Un sourd peut lire les cartels mais c'est parfois difficile. Donc l'idée du parcours c'est de donner un contenu qui soit constamment accessible à partir du moment où le musée est ouvert. Donc du mardi au dimanche de 11h à 18h, il y aura ces 29 stations que les gens pourront utiliser. Et donc en plus de cela, il y aura un audioguide pour les déficients visuels et des vidéos en LSF pour les malentendants. Et des choses à toucher pour tout le monde en fait. C'est bien évidemment fait pour au départ pour le public spécifique mais si des gens veulent visiter en touchant, c'est aussi à leur disposition.

**A quel point ce parcours est-il multi-sensoriel ? Comment se met-il en place ?**

On a aussi trois point olfactifs sur le parcours. Donc trois fois trois odeurs disposées sur le parcours. Trois odeurs autour d'une station sur le vin dans l'Antiquité. On a trois odeurs autour du commerce négrier, donc les marchandises qui revenaient des Antilles ainsi que trois odeurs, au niveau de l'épicerie. Donc on essaye d'être dans le multi-sensoriel, on essaye de montrer des objets complets sur le parcours aussi, par ce que ça nous paraît important. Souvent dans les musées, on voit des objets fragmentaires parce que le temps est passé par là. Donc là quand on montre une poterie, elle est complète. Quand on montre un outil de la préhistoire, il est complet. Les bijoux sont aussi complets. Tout est reproduit de manière à ce que cela soit le plus clair possible. Et à chaque fois, il y a toujours une silhouette qui va porter les bijoux que l'on montre ou qui va utiliser les objets ou les outils que l'on montre également sur le parcours pour aider à la compréhension.

**Dans cette dimension, quelle est l'importance de la formation à l'exploration sensorielle ?**

Il y a un réel apprentissage à faire. Vous pouvez poser des stations tactiles dans n'importe quel lieu mais pour qu'elles soient bien utilisées, il faut former les gens. C'est la même chose que l'apprentissage que vous avez pu avoir par rapport à la peinture ou à l'art visuel, l'art graphique. On est initié tout au long de sa vie et on est plus ou moins concerné et touché par ça. L'aspect tactile des oeuvres, s'il n'y a pas d'initiation ou de formation cela ne sert à rien, de mettre à disposition. Vous avez des non voyants qui vont être totalement à l'aise avec ça parce qu'ils ont acquis un certain nombre de connaissances dans leur cadre familial et parfois c'est pas le cas, donc il y a besoin réellement, même si un parcours est mis en place, d'un accompagnement et de médiation. Au moins pour aider à prendre en main ce nouvel outil.

## **Quel est votre point de vue vis-à-vis de la posture du médiateur quant à son discours ? Quel est le degré de subjectivité ?**

Alors moi j'essaie de pas être trop chiant. Le but c'est qu'ils prennent plaisir à venir au musée. donc les visites sont faites très clairement sur un ton qui n'est pas celui habituel au musée. Parce qu'il faut que ça soit interactif, il faut que ça soit intéressant, que ça les invite à poser des questions, à se renseigner. Et surtout à ne pas les mettre dans une situation d'inconfort. Parce qu'on va être à un niveau de vocabulaire élevé, qui peut convenir à certain, il n'y a pas de problèmes mais qui ne conviendra pas à tout le monde. Je préfère être dans un niveau un peu plus bas, peut être, que certains vont trouver trop bas. Je préfère que ça convienne absolument à tout le monde que avoir 30% du groupe qui va peut être lâcher parce que ça sera trop difficile. Et puis on essaye de mettre de l'humour, on essaye de mettre du multi-sensoriel dans les visites pour créer différentes activités et soulager la fatigue qui peut être occasionnée par une exploration tactile si on ne faisait que ça par exemple. Donc souvent on met des odeurs, on fait une petite pause odeurs, on fait une petite pause avec des sons. Et pour moi il est aussi primordial d'avoir le ressenti des visiteurs. C'est-à-dire que les visiteurs qui viennent au musée ils ont un petit moment, 5-10 minutes où je leur parle de ce qui se passe au musée dans le domaine de l'accessibilité. Et à la fin de la visite, je prend toujours 10 minutes avec eux pour débriefer, pour avoir leur ressenti et pouvoir faire évoluer la visite s'il y a besoin.

## **En règle générale, selon vous, comment est gérée l'accessibilité contenus dans les établissements culturels?**

Je trouve qu'elle est de plus en plus maîtrisée, on commence à avoir des modules dans les formations de médiation sur l'accessibilité. Donc ça c'est déjà assez intéressant. Des gens en France qui dispensent ce genre de formations, que ce soit des associations ou des professionnels de l'accessibilité qui se transforment en formateurs au niveau du CNFPT par exemple pour tout ce qui est fonction territoriale. On a aussi un certain nombre d'experts assez identifiés sur un certain nombre d'établissements culturels qui font pas mal d'infos et de communication autour de tout ça. Donc c'est mieux. Très clairement, pour moi, en tant que déficient visuel, je vais vous dire que c'est pas assez, y compris au Musée d'Aquitaine. Quand on propose 300-350 évènements culturels pour le public classique on va considérer que sur les conférences, sur les visites qu'on fait, on doit être à une cinquantaine accessibles au public handicapé. Donc pas assez. On souhaiterait arriver à la moitié, un tiers, ça serait bien. Mais c'est mieux. Après il y a encore une réelle appréhension de ces publics, parce qu'on a souvent peur d'être maladroits. Mais bon si on fait jamais on sera toujours maladroits. Je crois qu'il y a de plus en plus de volonté, d'essayer de faire des choses. Sur Bordeaux, il y a des établissements qui sont sur des réflexions, d'autres qui sont plus sur des mises en pratique. Il y a des choses qui se déclenchent. Le FRAC se met à faire des choses, le Muséum aussi à des envies de faire. La Cité du Vin fait des choses. Le MADD est aussi sur un projet, qui j'espère verra le jour l'an prochain. Les Beaux-Arts aussi. Donc il y a de plus en plus de choses. C'est une réalité.



### **Quels sont les relations du Musée d'Aquitaine avec les autres acteurs locaux ou nationaux ?**

Nous on travaille beaucoup avec d'autres établissements culturels parce qu'on a un certains nombres d'outils qui nous permettent de produire des choses pour justement répondre aux besoins des visites adaptées. Donc on est amenés à faire des images tactiles sous un processus et une méthode de fabrication. On a pas toutes les machines pour faire ce qui peut se faire. On sait faire des images tactiles thermogonflées. Donc c'est des supports assez pérennes mais relativement fragiles. On est amenés assez régulièrement à réaliser ce type de commande. Après on est amenés à être en réseau avec les instances politiques de la ville donc l'élu handicap et lutte contre les discriminations, Olivier Escots, l'élu à la culture également. Et après quand on a cette responsabilité de l'accessibilité dans un établissement culturel, vous êtes en relation avec les gens qui ont un peu ces fonctions là sur les autres établissements culturels. Vous êtes aussi en relation avec le maillage associatif puisque c'est lui qui va vous demander des visites ou qui va vous amener le public pour les visites que vous organisez. Donc ça c'est vraiment indispensable. Je dirais même que c'est primordial. Si vous loupez cette étape là, vous pouvez faire des propositions mais vous aurez très peu de retours, très peu de personnes présentes à vos visites.

### **Selon vous quels peuvent être les freins à cette inclusion culturelle ?**

Cela dépend de où on en est dans sa mise en place. Le principal frein est financier. Aujourd'hui on fait de l'accessibilité au Musée d'Aquitaine beaucoup parce qu'on arrive à la faire mécéner. Ça c'est un premier point. Le deuxième point pour moi, c'est la diffusion de l'information. Il faut la diffuser auprès du public qui est isolé. Tout ce public qui est déficient visuel, qui est malentendant, qui est à mobilité réduite mais qui fréquente pas les associations, parce qu'il en a marre. Ce public là on a beaucoup de mal à aller le toucher. Alors on commence à voir émerger des plateformes numériques et des sites internet sur lesquels on va pouvoir déposer ces informations là. La question c'est : est-ce que le public va aller les chercher là. Pour le moment j'ai pas les réponses encore à ça. Mais tout fait ce constat là et donc petit à petit on trouve les solutions pour essayer d'améliorer ça. Les deux principales problématiques aujourd'hui c'est ça. Dépendre que du mécénat, c'est très ponctuel. Et aussi diffuser l'information sur les publics isolés qui ne fréquentent pas les associations.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Lauriane Antony

Mémoire de Master en Architecture \_ Séminaire Habitat(s)

### **L'architecture au prisme de la déficience visuelle**

Comment une médiation architecturale multi-sensorielle adaptée peut-elle  
contribuer à l'inclusion culturelle des personnes déficientes visuelles ?

Directrice de mémoire : Caroline Mazel

2020 / 2021

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE  
DE BORDEAUX  
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

